

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU PERMANENT

DÉCEMBRE 2006

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 15 DECEMBRE 2006 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président	5
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger	5
Approbation des commissions administratives	5
Approbation du compte rendu de l'assemblée plénière de septembre 2006	10
Examen des questions d'actualité et des questions orales	11
<i>Questions d'actualité</i>	<i>11</i>
<i>Questions orales</i>	<i>11</i>
Question orale n° 1 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin, relative à l'informatisation des tâches consulaires	11
Question orale n° 2 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin, relative à l'établissement en France des passeports pour les résidents français à l'étranger	11
Question orale n° 3 de Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'évaluation de la modification de la carte consulaire	11
Question orale n° 4 de Madame Tassadit Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger, relative au numéro NUMIC et à la demande d'augmentation de postes consulaires	13
Question orale n° 5 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin, relative aux comptes de dépôts des CCPAS	14
Question orale n° 6 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin, relative à la création de postes d'assistantes sociales dans les consulats	14
Question orale n° 7 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au versement des allocations du CCPAS dans le cadre de la LOLF	15
Question orale n° 8 de Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako, Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, et Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco, relative au service social dans les consulats	15
Question orale n° 9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome, et Madame Armanda MIRANDA, membre élu de circonscription de Rome, relative aux classes préparatoires	16
Question orale n° 10 de Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako, relative à l'attribution des bourses universitaires	17
Question orale n° 11 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich, relative à l'imposition de l'indemnité spéciale de la vie locale pour les résidents AEFÉ en Allemagne	19
Question orale n° 12 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative à la prise en charge de la CFE pour les recrutés locaux de Moscou	20
Question orale n° 13 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative à l'aide au développement de l'école maternelle d'Erevan	20
Question orale n° 14 de Madame Tassadit Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger, relative à la rentrée 2007 et au programme FLAM	20
Question orale n° 15 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid, relative aux conditions de délivrance des certificats de nationalité française aux Français de l'étranger	20
Question orale n° 16 de Madame Tassadit Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger, relative à la transcription des actes de l'état civil et certificats de nationalité française	20

Question orale n° 17 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux gardes de sécurité dans les postes à l'étranger	21
Question orale n° 18 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative au dispositif de sécurité à Erevan	22
Question orale n° 19 de Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok, relative au permis de conduire international	22
Question orale n° 20 de Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako, relative aux pensions impayées aux retraités français par la Caisse nationale de Sécurité sociale du Congo	23
Question orale n° 21 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich, relative au refus de prise en compte par les services fiscaux des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne	24
Question orale n° 22 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à l'agrément pour adoption	25
Question orale n° 23 de Monsieur Jean-Yves LECONTE et Monsieur Louis SARRAZIN, membres élus de la circonscription de Vienne, relative au nouveau bâtiment de l'Institut français de Sofia	25
Question orale n° 24 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Monsieur Louis SARRAZIN, membres élus de la circonscription de Vienne, et Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative à la réduction des indemnités des personnels français de terrain de l'OSCE	25
Organisation de l'élection présidentielle à l'étranger	26

VENDREDI 15 DECEMBRE 2006 - APRES-MIDI

Sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, Vice-présidente	41
Présentation du "guichet de l'administration électronique"	41
Point sur la formation des membres de l'Assemblée	50
Compte rendu de l'exécution du budget 2006 de l'AFE et prévisions budgétaires pour 2007	58

SAMEDI 16 DECEMBRE 2006 - MATINEE

Ouverture de la séance sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, Vice-présidente	73
Point sur la réunion du collège des Vice-Présidents élargi	73
Point sur l'organisation et les objectifs du groupe de communication	73
Constitution des commissions temporaires : commission temporaire de la Participation électorale des Français établis hors de France et commission temporaire de la Sécurité.....	73
Le Livre vert : La protection diplomatique et consulaire du citoyen de l'Union européenne dans les pays tiers	78
Présentation du rapport de la commission temporaire de la formation professionnelle	91
Projet d'ordre du jour de la 6e session de l'Assemblée des Français de l'étranger de mars 2007	93

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU PERMANENT DE DECEMBRE 2006

VENDREDI 15 DECEMBRE 2006

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président invite Mesdames et Messieurs les Conseillers à prendre place afin de commencer les travaux.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur le Président

Mes Chers Collègues, le premier point à l'ordre du jour traite des mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Je vous annonce :

- que Monsieur Joël DOGLIONI démissionne de la commission temporaire des Anciens Combattants : il est remplacé par Monsieur Jean-Charles PRETET ; et que
- Madame Michèle BARBIER démissionne également de la commission des Anciens Combattants et est remplacée par Madame Nicole HIRSH.

Ce sont les deux seuls mouvements intervenus au sein de notre assemblée.

II. APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration des Français

Vous vous souvenez que, lors de notre précédente session, nous avons présenté un premier tableau de commissions administratives qui, comme vous le savez, seront chargées de statuer sur le projet de liste électorale consulaire dans les premiers jours de janvier dans chaque poste et que, à la faveur de cette première réunion, l'Assemblée avait décidé de réserver sa décision sur la composition d'un certain nombre de commissions administratives, lesquelles sont donc examinées aujourd'hui.

Vous avez sous les yeux un tableau qui tient compte de toutes les réponses qui nous sont parvenues des postes. Le tableau qui vous est présenté comporte — et je vous demande de bien vouloir nous en excuser — une petite interversion entre les titulaires et les suppléants dans la composition des deux commissions administratives de Suisse ; mais nous y reviendrons le moment venu.

Je vous propose donc d'adopter — et je crois que c'est la meilleure des façons de procéder — la même méthode que celle qui avait été utilisée lors de la session de septembre et de passer en revue les différentes commissions, et de voir celles qui soulèvent le cas échéant des difficultés.

Monsieur le Président

Très bien, Monsieur MUCETTI. Nous pouvons donc procéder à l'examen des commissions administratives.

Monsieur Serge MUCETTI

Si vous le voulez bien, je vais appeler chaque commission, et s'il n'y a pas d'observations, la composition sera considérée comme adoptée.

Monsieur le Président

Tout à fait.

Monsieur Serge MUCETTI

Je ne lis pas la composition, je ne rappelle pas les membres ; s'il y a des observations, chacun pourra les faire.

Monsieur Serge MUCETTI s'enquiert des observations pour chaque commission administrative.

Madame Radya RAHAL

C'est Hélène MANHES, épouse DONET : si c'est le cas, oui ; sinon, elle est inconnue.

Monsieur Serge MUCETTI

Je pense que c'est... Nous allons vous le dire tout de suite, si le poste nous a donné l'information.

De la salle

Épouse DONET.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui, c'est bien cela : épouse DONET. Pas de problème pour Alger ? Annaba ?

- *Algérie : les commissions administratives d'Alger et d'Annaba sont adoptées.*

- *Allemagne : la commission administrative de Berlin (commune à Hambourg) est adoptée.*

- *Angola : la commission administrative de Luanda est adoptée.*

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

J'ai été informée d'un problème pendant plusieurs semaines et je n'ai plus d'écho, mais...

Monsieur Serge MUCETTI

C'est donc qu'il est réglé.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Oui, mais je ne vois pas la dame au sujet de laquelle il y avait un problème pour Djeddah ; la dame qui était depuis longtemps membre de la commission à Djeddah et qui a été barrée.

Monsieur le Président

Madame LAURENTI, vous avez la parole sur ce point.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

C'est d'ailleurs Madame LAURENTI qui s'opposait à ce que cette dame, qui est depuis très longtemps à Djeddah, en fasse partie, alors que nous avons quand même eu des résultats électoraux à Djeddah tout à fait satisfaisants.

Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription électorale d'Abou-Dhabi

Madame le Sénateur, premièrement, ce n'est pas Djeddah : c'était Riyad. Et deuxièmement, Madame FONTIN été remplacée, et j'ai donné mon accord sur la nouvelle composition, ainsi que mon collègue Monsieur MAKKI.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je n'ai donc pas plus d'informations : je suis obligée de m'incliner ; mais je regrette que l'on ait ainsi fait partir une personne tout à fait respectable de la communauté.

Madame Maryse LAURENTI

Je suis désolée, mais il y avait quelques erreurs : je vous en parlerai tout à l'heure, Madame le Sénateur.

Monsieur le Président invite à ne pas engager de dialogue.

Monsieur Serge MUCETTI

Donc, Arabie Saoudite : les propositions sont conformes à celles ont été adoptées.

- Arabie Saoudite : la commission administrative de Djeddah est adoptée.
- Arménie : la commission administrative d'Erevan est adoptée.
- Bahreïn : la commission administrative de Manama est adoptée.

Monsieur Serge MUCETTI

Belgique : la commission de Bruxelles, qui est commune à Anvers et à Liège ?

Monsieur le Président

S'il vous plaît, demandez la parole ; Madame THÉRY-MONSEU ?

Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de circonscription de Bruxelles

Justement, c'est MONSEU tout court et c'est Madame THÉRY-MONSEU qui devrait être titulaire. Mes amis ici à côté sont d'accord avec moi ; nous avons la lettre du Consul général du 24 octobre 2006 disant bien qu'est titulaire Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU ; de même que Jérôme STEFANINI chez vous. Ce n'est donc pas juste.

Monsieur le Président demande à Monsieur Jean-Jacques RATEAU s'il est d'accord et remercie Madame Anne MONSEU-DUCARME.

- Belgique : la commission administrative de Bruxelles (communs à Anvers et Liège) est adoptée.
- Biélorussie : la commission administrative de Minsk est adoptée.
- Botswana : la commission administrative de Gaborone est adoptée.
- Bulgarie : la commission administrative de Sofia est adoptée.
- Burundi : la commission administrative de Bujumbura (commune à Kigali) est adoptée.
- Canada : la commission administrative de Québec est adoptée.
- Chine : les commissions administratives de Hong Kong et de Wuhan sont adoptées.
- Congo : les commissions administratives de Brazzaville et de Pointe-Noire sont adoptées.
- Cuba : la commission administrative de La Havane est adoptée.
- Djibouti : la commission administrative de Djibouti est adoptée.
- Émirats Arabes Unis : la commission administrative de Dubaï est adoptée.
- Espagne : les commissions administratives de Barcelone, Bilbao et Madrid (commune à Séville) sont adoptées.
- États-Unis : la commission administrative de Chicago est adoptée.
- Gabon : la commission administrative de Libreville (commune à Port-Gentil) est adoptée.
- Hongrie : la commission administrative de Budapest est adoptée.

Monsieur Paul CLAVE, membre élu de la circonscription de Berlin

Je pense qu'il y a un problème concernant Tel-Aviv ; Monsieur SEMHOUN est revenu donc il pourra l'expliquer mieux que moi.

Monsieur Sadia SEMHOUN, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv

J'avais déjà soulevé le problème la dernière fois au sujet de Tel-Aviv ; j'avais réfuté Monsieur Isie POZNANSKI, qui est le mari de Madame Daphna POZNANSKI, conseillère à l'AFE. Pour tous les autres, j'ai donné mon accord ; mais au consulat, j'avais bien spécifié qu'il fallait remplacer Isie POZNANSKI par quelqu'un d'autre, par le deuxième de liste.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGN', membre élu de la circonscription de Bruxelles

Le micro m'est tendu et je le prends ; mais je ne comprends pas pourquoi le mari d'une élue devient tout à coup "in-nommable" ;

Monsieur Serge MUCETTI

Il n'y a pas d'incompatibilité.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGN'

Absolument aucune.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

On vient d'accepter Madame DONET en Algérie ; cela ne tient donc pas du tout.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est la proposition du poste.

- Israël : la commission administrative de Haïfa est adoptée.
- Italie : les commissions administratives de Milan, Naples et Turin sont adoptées.
- Japon : les commissions administratives d'Osaka et Tokyo sont adoptées.
- Jérusalem : la commission administrative de Jérusalem est adoptée.
- Jordanie : la commission administrative d'Amman est adoptée.
- Kenya : la commission administrative de Nairobi est adoptée.
- Koweït : la commission administrative de Koweït est adoptée.
- Laos : la commission administrative de Vientiane est adoptée.
- Liban : la commission administrative de Beyrouth est adoptée.
- Macédoine : la commission administrative de Skopje est adoptée.
- Malte : la commission administrative de La Valette est adoptée.
- Moldavie : la commission administrative de Chisinau est adoptée.
- Nicaragua : la commission administrative de Managua est adoptée.
- Nigeria : la commission administrative de Lagos est adoptée.
- Nouvelle-Zélande : la commission administrative de Wellington est adoptée.
- Oman : la commission administrative de Mascate est adoptée.
- Ouzbékistan : la commission administrative de Tachkent est adoptée.
- Papouasie-Nouvelle-Guinée : la commission administrative de Port Moresby est adoptée.
- Pérou : la commission administrative de Lima est adoptée.
- Qatar : la commission administrative de Doha est adoptée.
- Sénégal : la commission administrative de Saint-Louis-du-Sénégal est adoptée.
- Serbie-Monténégro : la commission administrative de Belgrade (commune à Podgorica) est adoptée.

- *Singapour : la commission administrative de Singapour est adoptée.*

Monsieur Serge MUCETTI

Pour Genève, il y a une inversion entre les titulaires et les suppléants. A Genève, sont donc titulaires : Monsieur COMTE et Monsieur GERBIER et suppléants : Monsieur DE FELICE et Madame CLAUSEN.

Monsieur le Président

Il en est de même à Zurich.

Monsieur Serge MUCETTI

A Zurich maintenant, comme vient de le dire Monsieur le Président : titulaires Madame COUSON, Madame ZEYSSOLFF ; suppléants : Madame ZINGG et Madame PLEINES.

- *Suisse : les commissions administratives de Genève et de Zurich sont adoptées.*
- *Tunisie : la commission administrative de Tunis est adoptée.*
- *Turkménistan : la commission administrative d'Achgabat est adoptée.*
- *Turquie : les commissions administratives d'Ankara et Istanbul sont adoptées.*
- *Ukraine : la commission administrative de Kiev est adoptée.*
- *Uruguay : la commission administrative de Montevideo est adoptée.*
- *Vanuatu : la commission administrative de Port-Vila est adoptée.*
- *Venezuela : la commission administrative de Caracas est adoptée.*
- *Yémen : la commission administrative de Sanaa est adoptée.*
- *Zambie : la commission administrative de Lusaka est adoptée.*
- *Zimbabwe : la commission administrative de Harare est adoptée.*

Monsieur le Président, Les commissions administratives sont ainsi constituées.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Y a-t-il une raison pour que le Maroc ne soit pas mentionné ?

Monsieur Serge MUCETTI

Oui ; c'est parce que les commissions du Maroc ont été adoptées lors de la dernière session.

Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive

Lors de la dernière réunion, nous avons réservé Tananarive, et hier soir, nous nous sommes mis d'accord, les quatre conseillers, sur sa composition. Tananarive avait été réservée ; je ne l'ai pas retrouvée dans la liste aujourd'hui.

Monsieur Serge MUCETTI

Non.

Monsieur Michel DUCAUD

Si, si : j'étais intervenu personnellement — cela doit figurer dans le procès-verbal — en disant que nous n'étions pas d'accord ; et nous le sommes depuis hier soir. La liste est entre les mains du Président. On va vérifier ?

Monsieur Serge MUCETTI

Oui, mais pour nous, si la commission ne figure pas sur ce tableau, c'est qu'elle a été validée. On va vérifier. Oui, la commission de Tananarive a été validée : c'est Madame MOCTION, Monsieur LEPINE, Monsieur Marcel DISSAGO et Monsieur CASSAM CHENAI.

Monsieur Michel DUCAUD

Nous avons repris deux noms de cette désignation, et nous nous sommes mis d'accord hier soir, les quatre conseillers.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder : il faut que la composition nous soit transmise par le chef de poste ; on ne le fait pas comme cela au dernier moment. Je n'ai pas de composition qui ne soit officiellement transmise.

Monsieur Michel DUCAUD

J'avais élevé une objection lors de la dernière réunion, qui doit être au procès-verbal.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, je ne pense pas ; nous allons vérifier le PV, et s'il s'est produit une erreur, nous l'assumerons, mais je ne crois pas.

Monsieur le Président

Monsieur MUCETTI, lorsque les Conseillers ne sont pas d'accord sur les propositions du poste, c'est le Bureau qui vote ?

De la salle

Bien sûr.

Monsieur Serge MUCETTI

A condition qu'une proposition soit faite ; mais là, je n'ai pas de proposition.

Monsieur le Président

Ce que veut dire Monsieur DUCAUD.

Monsieur Serge MUCETTI

Naturellement, c'est le Bureau qui vote, mais à condition que l'on vérifie que la commission n'ait pas déjà été validée ; si c'est le cas, le Bureau n'a plus compétence.

Monsieur le Président

C'est cela ; nous sommes bien d'accord.

A la page 115 du procès-verbal de la session de septembre, nous pouvons lire en ce qui concerne Madagascar :

La commission administrative de la Tananarive est entérinée.

Il n'y a donc plus rien à dire ; cela a été acté, et la commission administrative est ce qu'elle a été définie au mois de septembre. Je regrette, Monsieur DUCAUD, mais nous ne pouvons pas faire autrement : ça s'arrête là.

III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DE SEPTEMBRE 2006

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président considère que le bureau de l'AFE approuve le compte rendu de l'assemblée plénière de septembre 2006.

IV. EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITE ET DES QUESTIONS ORALES

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur le Président

Monsieur Jean-Louis MAINGUY et Monsieur Marcel LAUGEL ont déposé une question d'actualité dans les délais, mais le collège des Vice-Présidents a jugé ce matin que ces questions ne pouvaient pas être traitées en questions d'actualité et pouvaient en réalité être posées sous forme de questions orales. Étant arrivées hors délais, ces questions seront traitées en questions écrites ; l'administration y répondra d'une manière détaillée, et nous veillerons à ce que les réponses apportées le soient assez rapidement. Il en est de même pour les questions posées par le Sénateur YUNG ainsi que pour celles posées par notre collègue CHAPAT. Elles seront diffusées, y compris sur le site de l'Assemblée dans l'extranet.

Pour que les choses soient un peu plus nettes, le collège des Vice-Présidents estime que les questions d'actualité concernent des événements survenus depuis la clôture de la date du dépôt des questions orales.

QUESTIONS ORALES

Administration des Français

Question orale n° 1 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin, relative à l'informatisation des tâches consulaires

Monsieur le Président précise que la réponse a été donnée par Monsieur MUCETTI et Monsieur Claude CHAPAT se dit satisfait.

Question orale n° 2 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin, relative à l'établissement en France des passeports pour les résidents français à l'étranger

Monsieur Claude CHAPAT est satisfait de la réponse.

Question orale n° 3 de Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'évaluation de la modification de la carte consulaire

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Écoutez, je suis très contente d'apprendre qu'une évaluation est en cours. J'aurais préféré le savoir avant parce que je pense que cela concerne non seulement les Sénateurs mais aussi tous les membres de l'Assemblée. Et nous voudrions savoir en quoi consiste cette évaluation.

Moi, ce que je propose, c'est une évaluation des fermetures de postes qui ont déjà été faites a posteriori : Que se passe-t-il pour les Français de Sicile qui, depuis 10 ans, doivent aller à Palerme s'ils y vont ? Que se passe-t-il pour les Français de Sicile quand ils vont devoir aller à Rome ?

Je suggérerais un moyen, mais ce n'est peut-être pas le bon : c'est de savoir si des actes d'état civil sont toujours réalisés pour ces Français-là dans des chiffres à peu près comparables à ceux que nous connaissions avant la fermeture du consulat ; on a Hambourg dans ce cas-là.

Mon problème, c'est de savoir si ces Français qui se trouvent maintenant très loin du service administratif — et le passage à l'informatisation n'est pas encore réalisé ; quand on est à Palerme, aller faire établir ses papiers français à la préfecture sicilienne n'est pas encore fait non plus — continuent ou non à avoir une vie administrative française parce que cela nous indiquera si les consulats sont utiles ou non, finalement.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Je vais essayer de vous répondre, en évoquant trois points. Le premier pour aller tout à fait dans votre sens : il faut que nous sachions — cela ne se fait pas tout seul, mais nous pouvons le savoir avec un petit effort statistique — combien il y a, par

exemple à Rome ou à Milan, de dossiers dans différentes catégories d'actes qui concernent les Français qui sont à tel ou tel endroit ; on peut donc très bien voir quels sont les besoins, quelles sont les demandes, et l'on peut faire cela partout.

J'aurais tendance, d'ailleurs, à ne pas le faire seulement là où l'on a fermé un consulat, mais en général, parce que l'on peut aussi découvrir le besoin d'en ouvrir un ; il n'y a pas que les Français qui habitent dans des régions où il y a eu un consulat autrefois : il y a des Français qui peuvent habiter dans des régions où il y aura un consulat demain. Il n'y a pas que l'arrière ; il ne faut pas seulement avoir un rétroviseur : il faut aussi avoir un pare-brise et voir où l'on va devant soi.

Je pense donc, au-delà d'ailleurs de ce que vous dites, Madame la Sénatrice, qu'il faut voir quels sont les besoins des Français qui habitaient à proximité d'un poste consulaire et voir quels sont les besoins des Français aujourd'hui qui habitent loin d'un poste consulaire que l'on pourrait éventuellement ouvrir. Cela, c'est un premier effort.

Le deuxième, c'est qu'il faut que nous nous déshabituions un peu tous, les fonctionnaires comme le public, d'une relation à travers des guichets. C'est une habitude normale que la relation s'effectue de part et d'autre d'un guichet. Je ne dis pas qu'il faille supprimer tous les guichets du jour au lendemain, mais il faut s'habituer à une relation un peu différente.

Je ferai une troisième remarque, parce que je voudrais être bref, et je le partage avec vous parce que c'est très récent : j'y ai réfléchi cette semaine avec les personnes du contrôle de gestion. Je pense qu'il n'y a pas seulement l'aspect statistique empirique ; il y a aussi quelque chose que nous devrions tous partager : c'est d'avoir un tableau de bord simple, pas illisible comportant 315 catégories multiplié par 217, de manière que personne n'y comprenne rien, mais quelque chose de simple. Et je propose, mais cela est ouvert au débat, 3 produits et 3 indices ; cela fait 9 chiffres, que nous aurions tous ensemble tout le temps sous les yeux.

Trois produits :

- les *visas* ; ce n'est pas tellement intéressant pour vous, mais ça l'est pour moi ;
- les *passeports* ; et
- la *délivrance d'actes* ; cela peut être des actes d'état civil, au sens large, ou simplement d'actes de naissance, parce que c'est l'essentiel des actes.

Et puis trois indices :

- le *délai* ;
- un *indice de qualité*. Ce n'est pas nécessairement le délai. C'est : Un passeport sert-il à quelque chose ? Est-il bon ou est-il pas non ? Fonctionne-t-il ou ne fonctionne-t-il pas ? Peut-on passer une frontière avec ou est-il mal fait ? C'est la qualité du produit. Oui, parce que dans de nombreux cas, le produit n'a pas une qualité à 100 % ; il est donc bon de trouver un indice de qualité. Cela peut être le nombre de recours juridictionnels par rapport à l'acte, etc. ; et
- le *coût de l'acte* pour ceux qui le paient ; ça peut être le contribuable comme ça peut être aussi le demandeur.

Nous aurions donc ces 9 chiffres sous les yeux en permanence, mais il faudrait qu'ils restent seulement globaux. Il faudrait qu'ils s'appliquent à chaque poste. Comme cela, nous pourrions porter un jugement sur la manière dont cela fonctionne : nous pourrions repérer les endroits où il faut faire un effort, dans un sens ou dans un autre.

J'aimerais avoir une gestion partagée et transparente dans ce domaine ; on arrêterait ainsi de faire des déclarations à l'emporte-pièce disant qu'il y a trop ou pas assez... Nous aurions des chiffres. Je ne dis pas que ce soit la seule lecture possible : il y en a d'autres. Mais j'aimerais bien que nous arrivions à une gestion administrative partagée et responsable, qui ne consiste pas simplement pour les uns à demander toujours plus et pour les autres à se faire reprocher de ne pas en faire plus. Nous faisons ensemble, avec les moyens dont nous disposons, ce que nous pouvons. Et le jour où la structure politique ou administrative sera différente, à mon avis, les paramètres de ce genre resteront valables.

Monsieur le Président précise à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA que l'on ne va pas ouvrir un débat à l'occasion de chaque question orale ; il lui donne la parole en l'invitant à être brève dans son intervention.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je voudrais remercier Monsieur le Directeur de sa réponse et lui dire quand même qu'elle ne me satisfait pas totalement. Je demande quelle évaluation est en cours, puisque l'on me dit qu'il y en a une, et je pense que cela intéresse tout le monde. Peut-être ne peut-on pas développer cela maintenant, mais il faudrait savoir ce que l'on évalue.

D'autre part, je ne suis pas d'accord sur l'élargissement général d'un problème parce que, à ce moment-là, on ne fait plus rien, on n'arrive plus à rien. Je demandais simplement que l'on trouve le moyen d'évaluer ce qui se passe a posteriori dans quelques cas d'espèce, pour cesser en effet de parler de généralités.

Il peut être utile ensuite de voir ce qu'il faudrait faire pour d'autres populations ; mais voyons déjà les résultats de la politique que l'on a menée pour des populations existantes : voyons si elles restent françaises ou non. C'est cela, c'est tout. La

présence française à l'étranger se développe dans certains pays, elle disparaît dans d'autres ; mais je pense qu'elle disparaît par extinction de l'immatriculation consulaire et des actes d'état civil dans certains pays.

Et puis, je trouve très réducteur de parler de se déshabituer de la relation à travers un guichet ; pour moi, ce n'est pas à travers un guichet : c'est une relation humaine. Et quand on voit ce qui se passe dans tous les services en France où l'on est obligé de téléphoner à des *hot lines*, passant des heures et des heures à obtenir des renseignements tous plus faux les uns que les autres, je pense que nous arriverons à la même chose et que nous passerons des heures et des heures, et même des jours avant d'obtenir le bon renseignement.

Je ne crois donc pas que la relation humaine puisse se réduire à une relation dite "de guichet". Mais je suis tout à fait d'accord pour disposer d'un tableau de bord simple pour l'évaluation du travail des consulats, et celui-là me paraît intéressant.

Question orale n° 4 de Madame Tassadit Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger, relative au numéro NUMIC et à la demande d'augmentation de postes consulaires

Monsieur le Président

La réponse vous satisfait-elle, Madame ?

Madame Tassadit Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger

La première réponse me semble claire effectivement. Mais la deuxième réponse en matière d'augmentation des postes reste quand même très floue, puisque vous dites qu'une évaluation est en cours, que 9 temps pleins ont été créés en 2006. Or, nous constatons sur place que le service des Français — je précise bien : pas les visas — est surchargé, que des incidents surviennent relativement souvent. Augmentons donc ces effectifs, s'il vous plaît.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis tout à fait d'accord pour regarder des demandes d'augmentation d'effectifs. Je vous signale que les effectifs globaux du service des Français dans le monde ne sont pas susceptibles d'augmenter. Ce qui serait donc bien, c'est que quand on propose une augmentation d'effectifs quelque part, on propose aussi l'endroit où on va les diminuer parce que, je vous préviens tout de suite : si nous augmentons des effectifs quelque part, nous allons les diminuer ailleurs.

Il serait donc un petit peu normal, un peu comme dans la procédure budgétaire, que quand on propose une augmentation à droite, on choisisse le poste où on le diminue. Il faut bien que quelqu'un le fasse, de toute façon ; puisque de toute manière, cela se passera ainsi. Alors, autant le faire ensemble.

Je pense que c'est d'ailleurs le sens de certaines propositions d'établissements publics, et il y aura un jour quelqu'un ou une collectivité qui fera ce genre de choix : alors, autant s'y habituer. On veut augmenter pour de très bonnes raisons les effectifs dans un certain endroit : cela signifie qu'on va les diminuer ailleurs, et il faut décider où. Je ne dis pas ça pour Alger ; je dis que c'est l'occasion d'en parler, c'est tout.

Madame Tassadit Radya RAHAL

Monsieur le Directeur, si je peux me permettre, dans la mesure où certains postes disparaissent, réaffectons ces ressources humaines aux postes qui en ont besoin.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je pense que c'est ce que nous faisons.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

On ne peut pas réduire les questions orales ou d'actualité, peu importe comment on les appelle, à rien du tout. Il y a là un vrai problème pour Alger, et je demande la parole pour en parler ; j'y étais au mois de septembre.

Concernant Alger, je voudrais soutenir Madame RAHAL : il y a 80 employés au service des Visas, 20 pour les Français, et peut-être cela a-t-il encore diminué depuis mon voyage, parce qu'en effet, combien y a-t-il de personnes qui sont réellement là en activité ? Alger est un cas particulier : on ne peut pas le noyer dans la masse générale des consulats. C'est un consulat que l'on a rouvert, dans des conditions particulièrement difficiles. Et Monsieur le Directeur, je voudrais rendre hommage à votre pugnacité pour obtenir des locaux supplémentaires pour Alger ; j'ai soutenu votre démarche en allant voir le Secrétaire général : je crois que ces locaux sont en train d'être mis en place.

Mais, par exemple, quand je suis allée à Alger, il n'y avait qu'un sas sur deux qui fonctionnait pour l'entrée des Français, d'où des queues dans la rue, ce qui désolait le Consul général.

Donc non : à Alger, c'est totalement dissymétrique ; quand j'y suis allée, c'étaient 80 personnes au service des Visas, 20 pour 30 000 Français — 20 pour 30 000.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Premièrement, nous allons avoir un beau consulat à Alger.

Deuxièmement, à aucun moment et nulle part dans le réseau nous ne supprimons des emplois destinés aux Français au profit des visas : on fait preuve, dans mon esprit - et je suis très attentif à cela - d'une grande vigilance pour qu'aucun emploi de visas ne soit augmenté au détriment des Français, et c'est vrai localement comme cela l'est ailleurs.

Je ne sais pas trop à quoi conduiraient les comparaisons arithmétiques à Alger : je ne vais pas comparer le nombre de visas au nombre de Français, parce que, de toute façon, ce ne sont pas les éléments que l'on peut comparer. Il y a des ratios pour les visas, et il y a des ratios et des besoins pour les Français.

Il est évident que, si l'on augmente les effectifs à Alger pour les visas, on ne les prendra pas sur les Français. S'il faut augmenter les effectifs pour le service des Français, nous le ferons. Nous le ferons en diminuant le nombre des agents en poste ailleurs ; des personnes s'en plaindront, et nous prendrons nos responsabilités.

Ce que je n'aime pas trop, c'est que finalement, c'est toujours l'administration qui se fait... qui se fait... qui reçoit des reproches, simplement parce qu'elle fait son travail : c'est-à-dire qu'effectivement, elle augmente les moyens d'un côté et elle les diminue de l'autre. Je crois que ce sont des choses que nous devons faire ensemble.

Et soyez rassurée : il est tout à fait clair que l'on ne traitera pas les Français moins bien parce que l'on va instituer la biométrie ; je dirais que c'est l'inverse.

Je prends un exemple : à Istanbul, nous allons faire des travaux immobiliers avec la raison majeure du passage à la biométrie, mais ces travaux dont bénéficieront les demandeurs de visas profiteront aussi aux Français : quand on repeint la façade d'un consulat, ou qu'on la ravale, ce ne sont pas seulement les demandeurs de visas qui bénéficient d'un accueil plus agréable : c'est l'ensemble.

Il faut donc aussi voir que, dans l'ensemble, c'est plutôt le service des Français qui va bénéficier de la biométrie, plutôt que l'inverse ; dans l'ensemble, c'est plutôt ainsi que cela va se passer. Je fais attention parce qu'il existe des règles budgétaires qui ne me permettent pas de le faire de manière trop systématique et trop visible ; mais rassurez-vous : c'est dans ce sens-là que les choses se feront.

Merci beaucoup.

Questions sociales

Question orale n° 5 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin, relative aux comptes de dépôts des CCPAS

Monsieur Claude CHAPAT est satisfait de la réponse.

Question orale n° 6 de Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin, relative à la création de postes d'assistantes sociales dans les consulats

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin

C'est une question que j'ai voulu générale, et qui en fait m'a été guidée par une constatation faite sur le terrain. J'ai vu, par exemple, le poste de Francfort qui s'est considérablement élargi dans son périmètre géographique et où la tâche dévolue à la personne qui s'occupe des affaires sociales a considérablement augmenté de sorte qu'elle ne peut que très difficilement, avec toute la meilleure volonté du monde, faire face aux nouvelles demandes.

Je constate que, dans la réponse, on me cite un certain nombre de consulats qui bénéficient des services d'une assistante sociale : tous ces pays sont situés dans une zone de pays à monnaie faible ou à problématiques sur le plan économique. Mais il serait quand même faux de croire que les problèmes sociaux n'existent que dans les pays pauvres : dans les pays riches, c'est exactement le cas, et peut-être même est-il encore plus difficile de survivre dans un pays riche que dans un pays pauvre ; et il y aurait toute nécessité à se pencher sur le cas des consulats situés dans des pays d'Europe car il serait faux de croire que là, il n'y a pas de problèmes sociaux.

Monsieur Paul CLAVE

Je ne peux pas m'associer à ce que vient de dire mon collègue Monsieur CHAPAT : lorsque l'on vit en Allemagne, les assistantes sociales sont du domaine des Allemands, et je crois qu'ils le font correctement. Et je trouve quand même la demande, si elle touche à la circonscription de Berlin, un petit peu prétentieuse : je crois qu'il y a des consulats et des pays qui ont des priorités certainement plus grandes que la nôtre en Allemagne. Je ne peux donc pas m'associer à votre réflexion.

Question orale n° 7 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative au versement des allocations du CCPAS dans le cadre de la LOLF

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Je comprends bien la réponse, et je remercie les rédacteurs des précisions apportées. Toutefois, un cas particulier n'est pas du tout évoqué dans cette réponse et qui me préoccupe beaucoup : c'est celui des pays de l'Union européenne avec allocation de solidarité bloquée, monnaie locale qui se renchérit de plus de 10 % sur l'année, ce qui veut dire que l'allocation de solidarité perd sur un an 10 points de pouvoir d'achat. Les retraites locales sont artificiellement revalorisées en euros au cours de l'année à cause de la montée de la contre-valeur en euros de ces retraites.

Ce qui fait que, lorsque l'on analyse la situation une année après, on observe une augmentation en euros fictive des retraites. Si bien qu'entre l'année dernière et cette année, dans le cas de Prague, on est contraint de demander que les allocations de solidarité baissent de 24 % en moyenne compte tenu des règles, alors que l'allocation de solidarité complète a perdu en pouvoir d'achat 10 %.

Ce qui veut dire qu'à partir du mois de mars, les gens vont recevoir 24 % de moins que l'année précédente et, compte tenu du fait qu'on va leur payer la même somme qu'en 2006 en juin, en janvier et en février 2007, ils vont recevoir un tiers d'allocations au mois de mars, au-delà de la baisse que nous devons constater compte tenu des règles. Dans ce cas, cela me semble franchement intenable pour les gens.

Question orale n° 8 de Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako, Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, et Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco, relative au service social dans les consulats

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Monsieur le Directeur va dire qu'une fois de plus, je suis critique, mais enfin quand même. On nous répond d'abord que l'assistante sociale auprès de l'ambassade de France au Chili est supprimée. Je regrette : la déléguée qui habite le Chili, la fille de Madame HARITÇALDE, n'est pas là, mais elle regrettait vivement que, pour une communauté composée de personnes souvent en difficulté et assez âgées, on supprime un poste d'assistante sociale. Je reviendrai sur ce poste du Chili.

Mais que l'on nous réponde que

... des assistants de service social ne parviennent pas véritablement à adapter leurs méthodes de travail et leurs outils de référence aux spécificités de nos communautés expatriées,

je trouve que c'est un peu fort. Les agents travaillant sur les affaires sociales n'étaient pas toujours qualifiés, et je l'ai vu dans un certain nombre de pays.

Pendant ce temps-là, des gens qui étaient parfaitement qualifiés pour l'étranger travaillaient sur les cas sociaux de France dont ils n'avaient plus beaucoup l'habitude. Ça, c'est donc la bonne gestion des ressources humaines.

Alors, pour ma part, je ne suis pas d'accord avec cette façon de nous renvoyer sans arrêt la balle : nous ne sommes pas malins ; nous n'avons pas compris. Si, nous comprenons, parce que nous voyons quand même ce qui se passe sur le terrain. Et en particulier pour le Chili, nous y avons une communauté particulière de Français qui ont connu l'époque du général PINOCHET — et je ne dis pas paix à ses cendres : je voudrais bien que l'enfer existe pour ce genre de personnage.

Il se trouvait que nous avions une assistante sociale qui avait été réfugiée politique en France, qui avait donc appris en France le métier d'assistante sociale, mais qui, une fois de retour au Chili répondait parfaitement aux attentes d'une communauté française très perturbée par toute l'histoire compliquée et dramatique du Chili : on la renvoie, elle ne sert plus à rien ; on supprime complètement le poste ; on la remplace par un agent de catégorie C dont je ne connais pas les compétences mais qui n'est pas spécialement formé. Eh bien, non ; je dis que ce n'est pas une manière de servir les intérêts des Français du Chili et, d'une façon générale, quand je vois qu'à la dernière CAP, il restait 10 assistantes sociales titulaires du MAE en tout et pour tout, franchement, ce n'est pas beaucoup pour le monde !

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

Si j'ai participé à la rédaction de ce texte, c'est qu'à San Francisco, j'ai appris qu'il avait été fait une demande de la part de Santiago-du-Chili pour abonder les frais, parce qu'il y avait des dizaines de milliers d'euros de déficit. Il a été demandé à plusieurs postes dans le monde, dont celui de San Francisco, de verser en catastrophe avant la fin du mois de septembre de cette année des fonds. Je pense qu'il existe un problème très sérieux au Chili et il est fort regrettable que, de fait, on supprime ce poste. Je vous remercie.

Questions d'enseignement

Question orale n° 9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome, et Madame Armanda MIRANDA, membre élu de circonscription la de Rome, relative aux classes préparatoires

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je prends note de la réponse, mais dans la mesure où il y a de fortes chances que le budget des bourses repasse sur le programme Français de l'étranger, je serais intéressé de connaître l'avis de Monsieur le Directeur sur la prise en charge des bourses scolaires dans les classes préparatoires et de savoir comment il envisage donc de réguler ces coûts qui vont être très lourds et nouveaux par rapport à un budget stagnant.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui. Je peux répondre. Premièrement, le budget n'est pas stagnant. Deuxièmement, je ne suis pas du tout hostile à ce que l'on imagine des bourses aussi pour les élèves des classes préparatoires.

Non, le budget n'est pas stagnant, mais ce n'est pas le débat. Il y a une gestion des bourses qui peut peut-être aider à l'aménagement de bourses pour des élèves de classes préparatoires ; je ne vois pas pourquoi a priori ce serait impossible.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Pour aller dans le sens de l'intervention de Jean-Yves LECONTE, je ne suis pas a priori contre l'ouverture des classes préparatoires ; le Ministre l'avait annoncée en septembre.

En revanche, s'il faut un budget supplémentaire, je pense que l'Agence, qui existe quand même maintenant depuis plus de 15 ans, vit toujours une situation précaire, et que plutôt que d'augmenter ses dépenses, il faudrait lui assurer les moyens de fonctionner convenablement, de tranquilliser les parents, de ne pas faire augmenter sans arrêt les frais de scolarité qui dépassent largement les recommandations de l'Agence de se limiter à l'inflation reconnue dans le pays.

Et je ne vois pas comment le Ministère va pouvoir concilier les deux choses. Alors, s'il vous plaît, tranquillisez-nous, pour que nous puissions nous, à notre tour, tranquilliser les parents, car je vous assure qu'ils ne le sont pas, étant donné les dernières nouvelles que nous avons reçues au sujet du budget des bourses. Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je ne sais pas quelles sont les dernières nouvelles que vous avez eues au sujet du budget des bourses. Personnellement, j'ai des nouvelles au sujet du budget des bourses qui ne sont pas tellement inquiétantes. Je me permets d'intervenir : les nouvelles concernant le budget des bourses ne sont pas inquiétantes. Il ne faut pas passer son temps à avoir peur de tout. Le budget des bourses est tout à fait important : il n'est pas menacé. Je ne le dirais pas à cette tribune si ce que je dis n'était pas sérieux.

Je reviens donc sur ce que je disais : le budget des bourses n'est pas stagnant et les élèves des classes préparatoires... On ne va pas dire à l'Agence de ne pas ouvrir de classes préparatoires simplement parce qu'il pourrait exister une inquiétude sur le financement de bourses d'élèves qui serait parfaitement... dont le dossier serait parfaitement justifié ; c'est notre travail que de faire en sorte qu'effectivement, le budget des bourses soit géré de telle manière que... Mais oui, c'est vrai : cela fait partie de notre travail, et nous l'assumons.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voudrais à mon tour rassurer Madame MORALES : lors de la Commission nationale des bourses qui vient de se tenir, Madame BOSSIERE a été en mesure de rassurer justement tout le monde en ce qui concerne les inquiétudes que nous avons liées à la réserve, au fameux "gel républicain" que vous connaissez. Et je crois que le Gouvernement a pris conscience du caractère très particulier, extrêmement important, du budget des bourses précisément et, je ne sais pas si c'est le mot qu'il faut retenir, mais d'une certaine manière il a considéré qu'il fallait le sanctuariser, et c'est bien ce qui va probablement se passer. D'une façon technique, cela ne peut se faire avant le premier mois du nouvel exercice budgétaire, c'est-à-dire qu'en janvier 2007 il sera annoncé qu'effectivement, ce gel n'existe pas.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je suis vraiment très heureuse d'apprendre qu'il n'y aura pas de réserve de 5 % sur le budget des bourses. Mais le budget primitif de l'AEFE, au dernier conseil d'administration, avait été établi sur cette base ; et je cite la Directrice de l'AEFE qui avait dit, à ce moment-là, dans ces conditions, que le budget des bourses en réalité ne pourrait pas augmenter de plus que d'1 M d'euros — j'ai pris des notes, un verbatim.

Maintenant, avec l'absence de gel, cela augmentera peut-être un peu plus ; mais nous savons très bien que la dérive des coûts de scolarité et l'augmentation du nombre d'élèves français, même sans les classes préparatoires, va augmenter considérablement la demande de bourses.

Quant aux classes préparatoires, en effet, le débat doit se passer ailleurs ; et je pense qu'il serait intéressant que, là aussi, l'administration demande l'avis de gens qui peuvent faire état d'expériences anciennes : je pense aux classes préparatoires d'Algérie, de Tunisie ou du Maroc, qui ont des avantages mais dont on voit bien aussi les difficultés liées au manque d'environnement, d'émulation dans ces classes. Mais ce n'est pas le lieu ici.

Question orale n° 10 de Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako, relative à l'attribution des bourses universitaires

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako

Concernant la question sur les bourses universitaires, je n'ai pas obtenu de réponse à la question que je posais, qui était très simple et qui consistait simplement à suggérer de porter à la connaissance de la famille qui demande une bourse universitaire la note confidentielle rédigée par le consulat parce que, souvent, comme je l'ai vécu récemment — et c'est ce qui a motivé cette question —, les informations fournies par le consulat, qui ne connaît pas nécessairement la famille qui vient d'arriver dans le pays, ne sont pas toujours fondées et exactes.

Par ailleurs, je conteste deux éléments dans la réponse.

Il apparaît que les candidats à une bourse universitaire sont le plus souvent d'anciens boursiers du réseau de l'AEFE.

En l'occurrence, ce n'était pas du tout le cas. C'était le cas d'une famille qui était en Côte d'Ivoire où les affaires marchaient bien, et qui est venue au Mali après avoir tout perdu : elle n'était donc pas du tout connue du réseau AEFE.

La note qui a été rédigée par le consulat était une note disons correcte, d'avis favorable, mais n'entrait pas dans les détails, ce qui fait que l'étudiant s'est retrouvé avec une bourse misérable d'échelon 2.

Ma question est donc simplement la suivante : cette note confidentielle pourrait-elle être portée à la connaissance de la famille — de la famille uniquement — pour voir si cela correspond bien à ses ressources, à ses revenus et à sa situation, contresignée par la famille et ensuite envoyée au CROUS ? Ce qui nous éviterait des va-et-vient entre Paris et les villes concernées, les consulats concernés.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je pense qu'il y a un petit malentendu : votre question ne portait pas sur un cas particulier, Madame, et vous parlez maintenant d'un cas particulier. Votre question portait sur une situation générale, et il lui a été répondu de manière générale.

Je maintiens quand même que, quand on dit qu'

... il apparaît que [...] sont le plus souvent...

cela correspond à une situation générale. Il y aura nécessairement des cas particuliers, par définition, qui n'entreront pas là-dedans. Si tous les cas particuliers correspondaient, on n'aurait pas écrit :

... il apparaît [...] sont le plus souvent.

On aurait écrit : *toujours*.

En ce qui concerne le deuxième point, c'est-à-dire le fait de savoir si les appréciations du consulat doivent être contresignées par la famille, je veux bien, mais il faut qu'elles soient aussi acceptées par le consulat. Si vous voulez que l'on crée un élément qui risque de retarder, de compliquer et de bloquer la procédure, je ne suis pas sûr que cela serait dans l'intérêt de tout le monde parce qu'il ne suffit pas que la famille soit d'accord : il faut aussi que le consulat le soit. Je n'ai donc pas d'objection, si vous voulez, d'ordre éthique ou de principe ; je me dis simplement que, si l'on découvre des choses qui ne vont pas et que la famille ne souhaite pas les reconnaître, cela risque d'être encore plus fâcheux.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je regrette, je prends encore la parole. Le premier point qui est faux est de dire que les candidats à une bourse universitaire sont d'anciens boursiers du réseau de l'AEFE : les deux tiers des enfants français de l'étranger ne sont pas dans le réseau de l'AEFE, et il y en a quand même une bonne partie de ceux qui sont dans des réseaux étrangers qui viennent faire des études supérieures en France et qui de ce fait demandent des bourses. C'est donc un élément qui ne correspond pas à la réalité.

Le problème le plus grave, c'est celui de cette notion de confidentialité. Il existe maintenant un principe général en droit administratif qui est l'accès des individus aux données personnelles qui les concernent. Je crois que, dans cette question, Madame BEYE ne demande pas qu'il y ait une commission, qu'on mette cela sur la place publique, etc. ; on n'a pas le temps fin juin ou début juillet de se lancer dans des opérations lourdes comme pour les bourses scolaires.

En revanche, il n'est pas normal qu'un consulat, qui n'a pas réellement de service social, qui n'a pas réellement de moyens d'investigation, puisse écrire sa petite note confidentielle sur des bases totalement évanescences et envoie cela au CROUS qui répond ensuite — j'ai plusieurs cas dans mes dossiers — que la note est confidentielle, qu'elle ne s'adresse qu'au CROUS ; on tourne en rond.

Aujourd'hui en France, les citoyens ont un droit d'accès aux données administratives qui les concernent. Je prends l'exemple de l'audition d'un couple pour mariage : si elle arrive chez le procureur de Nantes et qu'elle n'est pas signée par le couple, le procureur la rejette parce que n'ayant pas de valeur, parce que ces gens-là ne savent pas ce qui a été dit sur eux.

Donc pour les bourses universitaires, je pense qu'il faudrait arriver au principe simple que la... Oui, oui...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je souris, parce que nous sommes d'accord : je viens de vous dire que j'étais d'accord pour que les familles...

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non, vous n'avez pas dit que vous étiez d'accord...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Si, je l'ai dit...

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Vous avez dit que cela devait rester confidentiel, que cela allait être compliqué.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, non ; j'ai dit... Je me suis entendu dire, en tout cas

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non !

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Peut-être me suis-je trompé...

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non !

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Excusez-moi, parce que je vais encore être accusé de...

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non !

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

... de je ne sais quoi — que je n'avais aucune objection à ce que la famille se voie communiquer la note.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Oui, mais vous avez dit que ce sera très compliqué, que cela sera plus compliqué.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, je me suis permis de dire cela aussi.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Non ; il faut admettre...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je le retire, si c'est... Je le retire, je le retire. Ce ne sera pas plus compliqué. Je le retire, je le retire.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Écoutez, Monsieur le Directeur...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je le retire, je le retire. Je vous présente mes excuses.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je demande...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je vous présente mes excuses ; ce ne sera pas plus compliqué et je n'ai aucune objection à ce que la famille ait communication de la note du consulat.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Bon ; j'en prends acte, Monsieur le Directeur, mais je voudrais que cela ait des conséquences administratives : que cette note cesse d'être confidentielle, qu'elle soit rédigée puis portée à la connaissance des parents et du jeune demandeur de bourse, qu'elle soit signée par eux, et qu'elle ne soit admise par les CROUS — ce qui suppose un accord avec le CNOUS national — que si elle est signée des parents et du demandeur de bourse.

Question orale n° 11 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich, relative à l'imposition de l'indemnité spéciale de la vie locale pour les résidents AEFÉ en Allemagne

Monsieur Michel CHAUSSEMY est satisfait de la réponse.

Question orale n° 12 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative à la prise en charge de la CFE pour les recrutés locaux de Moscou

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Concernant les deux ou trois questions qui suivent, elles ont été transmises à temps à l'AEFE, qui ne nous a pas encore fait parvenir la réponse. Ces questions seront donc traitées sous forme de questions écrites ; dès que les réponses nous parviendront, elles seront bien sûr adressées à leur destinataire, puis publiées.

Question orale n° 13 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative à l'aide au développement de l'école maternelle d'Erevan

Question orale n° 14 de Madame Tassadit Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger, relative à la rentrée 2007 et au programme FLAM

Monsieur le Président

Oui, Madame la Sénatrice ben GUIGA ? Juste un mot.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Juste un mot. La question n'avait pas à être transmise à l'AEFE qui n'a aucune compétence sur les programmes FLAM : la question devait être transmise à la Direction du français à la DGCID.

Nationalité

Question orale n° 15 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid, relative aux conditions de délivrance des certificats de nationalité française aux Français de l'étranger

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

J'étais intervenue devant Monsieur DOUSTE-BLAZY à ce sujet au mois de septembre. Donc le Ministère est bien conscient des problèmes qui existent. Et je m'étonne et m'inquiète que l'on n'ait pas de réponse à nous donner à ce sujet. Et le problème est grave : quand vous voyez le détail, véritablement, certaines personnes vivent des situations très difficiles en attendant la délivrance de papiers très importants. Alors, jusqu'à quand allons-nous attendre des réponses et des mesures ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Juste pour conforter ce que vient de dire notre collègue, c'est en fait une partie importante du travail de tous les Sénateurs, j'imagine, pas uniquement de nous : nous recevons continuellement des plaintes de personnes se trouvant dans des situations extrêmement difficiles et extrêmement douloureuses à cause de l'encombrement du greffe du tribunal.

Alors je sais que ce n'est pas dans les mains du ministère des Affaires étrangères, mais c'est quelque chose que nous devons relayer fortement auprès du ministère de la Justice. Nous les avons interpellés à plusieurs reprises, ma collègue Monique CERISIER-BEN GUIGA, moi-même, et peut-être que d'autres collègues l'ont fait. C'est une situation excessivement douloureuse sur le plan humain, et nous devons vraiment chercher des solutions dans les mois qui viennent.

Question orale n° 16 de Madame Tassadit Radya RAHAL, membre élu de la circonscription d'Alger, relative à la transcription des actes de l'état civil et certificats de nationalité française

Madame Tassadit Radya RAHAL

Je souhaitais faire quelques commentaires. Tout d'abord sur les délais : vous dites 6 à 8 mois ; or, il apparaît maintenant que depuis 2004, c'est beaucoup plus long : nous arrivons dorénavant à plus d'une année.

Au dernier point, vous nous faites savoir que la présentation du CNF pour un 21.2 n'est en aucun cas obligatoire ni systématique ; or, au poste, ce CNF est demandé pour le 21.2. Pour les conjoints de Français, pour les visas, c'est la même chose. Je suis donc insatisfaite avec cette fin de réponse et j'aimerais que....

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Je voudrais vraiment demander à Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et vraiment au ministère des Affaires étrangères de faire des représentations au ministère de la Justice parce que la réforme qui a été faite en 2004, au lieu d'améliorer les choses — et on pouvait l'espérer —, les complique terriblement.

Cela a été très bien dit par Madame MORALES : il faut maintenant compter 10 mois pour qu'un courrier qui arrive rue du Château des rentiers soit ouvert et enregistré. Après, il faut 2 à 3 ans pour qu'il soit traité. Il existe donc vraiment au ministère de la Justice une incapacité à faire face à un afflux de demandes, pour une bonne part venues de l'Algérie, mais il n'y a pas que cela. Je viens de vous écrire au sujet des Français âgés de 70 ou 80 ans, par exemple d'Allemagne, à qui on demande pour refaire leur carte nationale d'identité un certificat de nationalité française : ils ont le temps de mourir avant que celui-ci arrive. Et pour eux, c'est un vrai drame : ils se demandent comment faire.

Il y a donc vraiment là à nouveau un point de rupture. Cela c'était un peu amélioré ; cela s'aggrave à nouveau. Et finalement, le ministère des Affaires étrangères, avec ce qu'il a réalisé à Nantes au service de l'État civil, peut aider le ministère de la Justice à gérer d'une façon quasi industrielle un service administratif, parce que c'est ce que le ministère de la Justice ne sait pas faire auprès du tribunal de Paris 1er.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je partage tout à fait cette analyse ; nous l'avons relayée. Nous souhaitons d'ailleurs que ce ne soit pas à Paris mais à Nantes que le ministère de la Justice concentre l'ensemble des moyens liés à la nationalité, comme nous l'avons fait : c'est une demande que nous avons formulée. Il y a déjà eu un progrès consistant à centraliser à Paris ce qui était dispersé dans toute la France ; maintenant, il faut réaliser l'étape suivante, à mon avis. Je le dis avec beaucoup de prudence parce que cela ne me concerne pas directement.

Nous faisons tous nos efforts pour convaincre le ministère de la Justice d'aller dans ce sens-là. A sa décharge, il faut reconnaître que des moyens déjà supplémentaires et significatifs par rapport à ce qui se passait auparavant ont été dédiés à cette tâche. Mais effectivement, il reste encore un effort à faire ; je suis tout à fait d'accord.

Parallèlement, et ce n'est pas du tout une excuse, tout le monde doit y faire face, il existe des phénomènes qui touchent les communautés françaises à l'étranger dont elles ne sont pas du tout responsables : ce sont des phénomènes de fraude massive qui les pénalisent dans la mesure où l'administration est amenée à se montrer plus vigilante qu'elle ne l'était autrefois.

Nous avons eu une réunion entre les consuls et les préfets au mois de septembre : le nombre de faux documents représente un phénomène absolument hallucinant, qui prend des proportions réellement énormes, et pas seulement dans le domaine de la nationalité, mais en général ; il y a une proportion absolument énorme de faux qui touche tous les documents : qu'il s'agisse des permis de conduire, des cartes d'identité, des passeports, etc.

Cela passe donc aussi par un ajustement à la hausse des moyens et peut-être des méthodes de travail, comme nous essayons de le faire chez nous à Nantes, qui font que l'on dépense plus d'argent par agent en capital informatique, par exemple. Je suis tout à fait d'accord, et je vais relayer, encore une fois, cette préoccupation.

Sécurité

Question orale n° 17 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative aux gardes de sécurité dans les postes à l'étranger

Monsieur Jean-Yves LECONTE

A partir du moment où l'on considère que les gardes sont une nécessité dans le poste et dans le pays, le minimum pour que cela fonctionne n'est pas 2 mais 3. C'est déjà assez difficile de travailler dans ces conditions-là ; mais effectivement, si l'on pense les limiter à 2, cela risque de devenir très difficile parce qu'il y a quand même des pauses, les vacances, etc. Et je trouve que la situation actuelle est quand même assez difficile, même quand il existe 2 ou 3 agents dans de nombreuses ambassades. Alors, si on continue à les limiter dans les endroits où c'est nécessaire — parce qu'il est bien évident que, dans certains endroits,

ce n'est pas utile... Là où c'est nécessaire, il faut un minimum de 3 agents ; sinon, les conditions de travail deviennent absolument ahurissantes et sans efficacité.

Question orale n° 18 de Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la circonscription de Moscou, relative au dispositif de sécurité à Erevan

Affaires juridiques

Question orale n° 19 de Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok, relative au permis de conduire international

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Effectivement, la réponse ne me satisfait guère ; dans sa sécheresse et précision administrative, elle n'aidera pas vraiment les Français de l'étranger résidant dans certains pays. Il est regrettable — mais enfin on ne peut que le regretter — qu'un document qui existait auparavant, à l'époque où les permis internationaux étaient délivrés par les automobiles clubs, et qui était unique et que l'on trouvait partout en France, n'existe plus.

Je suis quand même curieux de voir ce qui se passera lorsqu'un policier néo-zélandais, par exemple, se trouvera confronté à la traduction d'un permis français réalisé par les autorités vietnamiennes : j'espère que nous n'aurons pas à faire intervenir le consulat pour libérer notre compatriote. Je vais essayer de faire traduire mon passeport français au Vietnam par des autorités, et je vous tiendrai informés de la suite.

Je vous remercie.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je crois que tout le monde n'en est pas parfaitement conscient, mais il y a là quelque chose qui va changer. La réponse me paraît bonne : c'est-à-dire que le permis de conduire international n'est pas destiné aux résidents.

Cela ne va pas être très facile ; mais cela m'est arrivé : je suis allé dans pas mal de pays, et chaque fois, j'ai repassé le permis de conduire pour pouvoir conduire dans le pays où j'habitais. Je reconnais que nos compatriotes à l'étranger n'en ont pas tellement l'habitude, mais c'est ce qui va se produire de plus en plus souvent ; je pense qu'il faut se mettre cela en tête. Cela fait d'ailleurs partie des conséquences des abus concernant les documents à l'étranger : un Français qui a un permis de conduire délivré par une autorité étrangère va avoir, s'il s'installe en France, à passer un permis de conduire français. C'est quelque chose que je suis de près. Il faut se mettre dans cet état d'esprit, que cela plaise ou non.

Quand je suis allé au Canada, aux États-Unis, dans d'autres pays, j'ai passé mon permis de conduire local : ce n'est pas dramatique, cela prend un petit moment. Je ne parle pas de l'Europe : en général. Et ce sera pareil pour les Français de l'étranger qui auront obtenu un permis de conduire en Colombie Britannique et qui voudront conduire en France : ils passeront leur permis de conduire en France. Je pense que nous allons nous acheminer vers ce modèle, avec des exceptions heureusement ; mais il ne faudra pas trop compter sur énormément d'exceptions.

Monsieur Marc VILLARD

Ma question n'était peut-être pas assez précise : je ne parlais pas de Français dans leur pays de résidence à l'étranger. Je vis moi-même au Vietnam : j'ai un permis vietnamien. Si demain je veux aller passer trois semaines en Nouvelle-Zélande et louer une voiture, on va me demander un permis international : je ne vais pas repasser le permis en Nouvelle-Zélande. En revanche, vous avez raison : aujourd'hui, avec un permis vietnamien, on peut conduire en France et le faire transcrire en France.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Cela ne va pas durer.

Question orale n° 20 de Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako, relative aux pensions impayées aux retraités français par la Caisse nationale de Sécurité sociale du Congo

Madame Marie-Hélène BEYE

La réponse contient trois points qui retiennent mon attention. D'abord l'écart de chiffre entre la situation au Cameroun et celle au Congo : l'AGACO a dénombré en 2005 697 pensionnés, pour lesquels les arriérés s'élèvent à 14,7 M d'euros ; et au Cameroun, je vois qu'en quatre mois, 1107 dossiers ont été régularisés (paiement des arriérés, liquidation, etc.) et qu'au total, le Cameroun a engagé environ un milliard de francs CFA, c'est-à-dire 1,5 M d'euros. Je comprends donc mal comment au Gabon on peut avoir 14 M d'euros en retard et qu'au Cameroun, pour avoir régularisé 1107 dossiers, cela n'ait coûté que 1,5 M d'euros. C'est le premier point.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous ne comprenez pas, mais moi-même...

Madame Marie-Hélène BEYE

Oui, j'imagine qu'il ne doit pas y avoir le même nombre d'arriérés...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il y a une différence : c'est que ce sont deux pays différents.

Madame Marie-Hélène BEYE

Oui, j'imagine.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Et que nous sommes arrivés à des résultats plus satisfaisants à ce stade avec trois des quatre pays, et qu'avec le Congo, nous ne sommes pas encore arrivés au bout de nos peines, mais nous n'y renonçons pas du tout. La réponse que nous avons essayé de vous faire - je ne sais pas si elle vous convient ou pas - mais elle montre ou essaie de montrer que nous avons quand même fait de gros progrès : ce qui était bloqué depuis 15 ans avance et avance vraiment, et nous avons un bon espoir grâce au levier de l'aide au développement à titre dissuasif.

Mais la dissuasion n'est efficace que si elle est assortie d'une détermination de s'en servir, et c'est probablement pour cette raison que cela a fonctionné avec le Cameroun, et cela fonctionnera avec le Congo. Et nous lançons un audit avec le Congo, sur le budget de la DFAE — et cet audit n'est pas un petit budget : c'est un effort sérieux —, pour identifier la liste des ayants droit, une liste absolument certaine.

A ce moment-là, vous pouvez vraiment compter sur nous : la détermination du Gouvernement et des ministres que vous mentionnez n'est pas en cause ; je pense qu'elle a été clairement indiquée, y compris par écrit. Je pense donc que ce serait même de ma part absolument indécent que d'avoir à le confirmer.

Maintenant, nous en sommes à la phase de négociation sérieuse : ou bien nous y arrivons, comme nous y sommes arrivés avec le Cameroun de manière bilatérale ; ou bien effectivement, nous mettrons en place un dispositif — je m'en occupe au moins trois fois par semaine, et je ne suis pas le seul — pour prélever les sommes nécessaires, qui sont d'ailleurs tout à fait raisonnables à l'échelle d'autres budgets, pour donner satisfaction à nos compatriotes.

Madame Marie-Hélène BEYE

Monsieur le Directeur, vous m'avez interrompue avant que j'aie fini d'arriver au troisième point.

Le deuxième point concernait justement la situation au Congo : le jugement du tribunal de Pointe-Noire a reconnu la dette de la SNCS, c'est vrai, mais la Caisse a fait appel ; il est donc évident que cela va repousser d'autant la solution à ce problème. Un an ; encore deux ans : cela va ajouter encore un petit peu à la souffrance de tous ces retraités.

Enfin, troisième point, je lis avec satisfaction que tout le monde poursuit la réflexion sur le type d'instrument de prélèvement sur l'APD. Je pense qu'effectivement, il faut la poursuivre avec énergie : ce n'est plus trois fois par semaine mais cinq jours sur cinq qu'il faut les harceler pour que nous arrivions au bout de cette histoire, parce que cela commence quand même à durer. Il y a tout de même des gens qui attendent depuis 10, 12, 15 ans leur retraite, et cela est inadmissible.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Moi, je m'en occupe trois fois par semaine ; certaines personnes font cela à plein temps à la DFAE.

Madame Marie-Hélène BEYE

C'est très bien : il faut persévérer.

Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné

Je rends hommage, bien entendu, aux efforts de l'administration et de la Direction des Français de l'étranger pour trouver une solution. Mais nous sommes quand même, il faut le reconnaître, encore loin du compte.

Vous nous avez dit tout à l'heure que la différence de pays expliquait l'écart des montants d'arriérés d'un pays à l'autre ; il s'agit quand même d'un écart de 1 à 10 : il y a quelque chose qui ne colle pas. Ce n'est pas possible que, dans un pays — même si ce sont dans des pays différents, on est quand même dans la même zone, avec le franc CFA, si je ne me trompe — les arriérés aient été comptabilisés à 14 M d'euros pour 700 personnes et que, dans l'autre pays, où il y a 1 000 personnes, on considère que la situation est régularisée avec seulement 1,5 M d'euros : il y a là quelque chose qui ne marche pas. Peut-être faut-il vous demander des explications plus détaillées ; mais le fait que ce soit deux pays différents n'est pas une explication suffisante.

En ce qui concerne le Congo, merci de vos efforts, mais là encore, on reste loin du compte. Madame GIRARDIN nous avait laissé espérer, même un peu plus, que cette situation serait réglée à la fin de cette année. On voit bien que, pour le Congo, il y en a encore pour des mois, peut-être pour des années ; et c'est quelque chose qui devient véritablement inacceptable si l'on considère le nombre d'années durant lesquelles ce dossier a été... je ne dirais pas laissé en jachère parce que vous vous en êtes occupés, mais pour lequel toute la mobilisation manifestement ne s'est pas faite pour trouver une solution à une situation véritablement dramatique pour ces pauvres gens ; nous ne pouvons plus le supporter.

Monsieur Guy SAVERY

En tant que Président de la commission des Affaires sociales, et je pense au nom de tous les membres de notre commission, nous ne pouvons que nous féliciter du travail qui a été réalisé d'abord à l'initiative du Gouvernement et ensuite par la Direction des Français de l'étranger, parce que ce problème, qui date de décennies, a enfin été pris en charge par l'administration ; et nous sommes très heureux de voir au moins dans trois pays une évolution favorable et qui, je l'espère, se concrétisera dans l'avenir par des décisions beaucoup plus concrètes. Mais une chose est certaine : on ne peut qu'être heureux de cette évolution de ce dossier, qui n'avait jamais avancé depuis des décennies ; et je le répète, bravo à la Direction des Français de l'étranger.

Monsieur Jean-Louis ZOËL, Chef du service des Conventions et de l'Entraide judiciaire

Je voulais juste, concernant un aspect technique de cette situation dramatique, expliquer pourquoi il y a de bonnes raisons techniques à ce que les arriérés au Congo, que l'on va évaluer mais que l'AGACO chiffre à 14 M d'euros, doivent être nettement plus importants qu'au Cameroun. Parce que, au Congo, cela fait effectivement — et cela a été dit — de nombreuses années (depuis la guerre civile) qu'il n'y a aucun paiement de pensions à nos compatriotes. Alors que, pour le Cameroun, beaucoup de dossiers n'avaient même pas été liquidés par la Caisse et il y avait des arriérés sur quelques trimestres. Tandis qu'au Congo, cela fait plusieurs années, peut-être 10, qu'il n'y a pas eu de paiements ; c'est ce qui explique l'ordre de grandeur totalement différent des arriérés en cause.

Question orale n° 21 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich, relative au refus de prise en compte par les services fiscaux des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich

Simplement, j'espère que lors de la session plénière du mois de mars, nous aurons enfin des éléments nouveaux ; c'est tout.

Question orale n° 22 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne, relative à l'agrément pour adoption

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je pense que la réponse montre à quel point c'est effectivement un sujet qui a été pris à bras-le-corps à la fois par le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade à Kiev mais qui pose quand même un problème parce que la famille, probablement un peu indélicate, s'est engouffrée dans une faille qui fait qu'aujourd'hui, il existe un réel problème de crédibilité des autorités françaises par rapport au processus d'adoption en Ukraine. Et j'imagine que cela peut se retrouver dans d'autres pays parce que ce n'est pas en aucun cas la partie ukrainienne a fauté dans l'affaire : il y a une famille indélicate qui met en difficulté la crédibilité de la démarche des autorités françaises. Et c'est ce point qui mériterait d'être corrigé, tout en prenant bien en compte la souffrance de l'enfant qui est entre les deux, qui a quand même été avec cette famille pendant plusieurs mois avant que les autorités françaises ne puissent pas donner l'agrément. Pour de bonnes raisons, c'est exact ; mais il y a quand même un enfant qui est pris en otage d'une certaine manière par une famille indélicate, et des procédures qui ne sont pas complètement parfaites.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Que proposez-vous pour corriger cette situation ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

La difficulté, c'est que la famille indélicate a utilisé l'agrément plusieurs fois, que cela peut se retrouver et que cela pose un réel problème.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Nous sommes tout à fait d'accord sur l'analyse. Ce que je vous demande, c'est ce que vous proposez pour remédier à cette situation.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Il semble difficile d'utiliser un argument plusieurs fois parce que quand on le fait, il y a effectivement après un blocage ; et en même temps, il y a un enfant dans la balance.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA

Cette famille est peut-être indélicate, je ne connais pas le cas ; mais elle est victime du fait que, très souvent, dans les services sociaux des conseils généraux, des Départements, on oublie de dire aux familles qu'elles peuvent tout aussi bien demander un agrément pour plusieurs adoptions que pour une seule. Elles adoptent donc un enfant ; elles en veulent en réalité plusieurs, et si cela n'a pas été précisé dès la demande d'agrément, il faudra qu'elles recommencent toute la démarche pour avoir la possibilité d'adopter un deuxième enfant. C'est donc peut-être quelque chose que le ministère des Affaires étrangères peut rappeler au ministère des Affaires sociales, puisque les adoptions ont lieu le plus souvent à l'étranger.

Instituts français

Question orale n° 23 de Monsieur Jean-Yves LECONTE et Monsieur Louis SARRAZIN, membres élus de la circonscription de Vienne, relative au nouveau bâtiment de l'Institut français de Sofia

Messieurs Jean-Yves LECONTE et Louis SARRAZIN sont satisfaits de la réponse.

Organisations internationales

Question orale n° 24 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Monsieur Louis SARRAZIN, membres élus de la circonscription de Vienne, et Monsieur Cédric ETLICHER, membre élu de la

circonscription de Moscou, relative à la réduction des indemnités des personnels français de terrain de l'OSCE

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je vous remercie d'une réponse complète, tout en soulignant l'indispensable cohérence qu'il y a, lorsque l'on renforce nos cotisations aux organisations internationales, à renforcer aussi notre présence en termes de personnel et de personnel compétent. Or dans ce cas clairement, il y a effectivement eu une augmentation des cotisations, mais nous n'avons pas eu les moyens de conserver et de renforcer notre présence.

J'ai travaillé plusieurs fois en liaison avec l'OSCE dans certaines missions ; je suis désolé de voir à quel point nous sommes absents du terrain, par rapport à d'autres pays, parce que nous n'avons pas, nous ne mettons pas les moyens en personnel pour être suffisamment présents et défendre suffisamment nos valeurs : les valeurs, cela ne se défend pas qu'avec une contribution à l'Organisation internationale, mais avec des gens, et des gens compétents.

Monsieur *

Je veux juste ajouter que j'avais posé la même question à Madame GIRARDIN. Je constate que la réponse qui est faite aujourd'hui marque tout de même un petit progrès, en ce sens qu'il est effectivement envisagé de revoir les indemnités versées aux agents français à l'OSCE. J'espère que ce sera le cas parce que sinon, comme le dit mon collègue, on va se trouver dans la situation où la France, contributaire important, va disposer de moins en moins de personnes sur le terrain, et donc va perdre le bénéfice politique de cet investissement financier et politique.

Monsieur le Président

Mes Chers Collègues, il nous reste un peu de temps. Peut-être pouvons-nous anticiper sur le programme de cet après-midi et, comme Monsieur BARRY DELONGCHAMPS est présent et disponible...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY qui la demande.

Monsieur Guy SAVERY

J'avoue mon ignorance, mais en ce qui concerne les destinataires qui apparaissent dans les questions orales, des sigles figurent tels que : FAE, ADFE, etc.), pourrions-nous avoir une définition ou une explication de tous ces sigles et, en particulier, la SAEJ à la fin pour l'adoption par exemple, ou la DIF, simplement pour que nous soyons un peu plus éclairés sur les ministères ou les directions qui nous répondent.

Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le Secrétaire général, vous pouvez noter cela ?

Je reprends ce que je disais tout à l'heure : Monsieur BARRY DELONGCHAMPS étant disponible ce matin et peut-être pas cet après-midi, je propose que nous passions à l'organisation de l'élection présidentielle à l'étranger.

V. ORGANISATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE A L'ETRANGER

Monsieur Marc VILLARD

Je souhaitais intervenir sur ce changement de programme non prévu, sachant que beaucoup de personnes sont absentes. On peut dire que les absents ont tort, mais ils n'ont pas tort par rapport au programme qui était prévu pour cet après-midi, et je pense que nous pourrions le commencer cet après-midi quand tout le monde sera là. Ils ne sont pas là parce que le programme prévoyait que c'était cet après-midi.

Monsieur le Président confirme cependant le changement de programme.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis désolé, cet après-midi, j'ai une vraie contrainte : c'est l'organisation du service des Visas à Moscou. Je serai avec vous demain matin, mais je ne peux pas être présent cet après-midi ; je suis désolé. Maintenant, si vous préférez, on le fait sans moi cet après-midi.

Ce que je voulais me proposer de faire — mais quelqu'un d'autre aurait pu le faire à ma place aussi bien — c'était un petit rapport d'étape sur la manière dont nous nous organisons pour la participation des Français de l'étranger aux élections présidentielles de 2007. Je n'aurai pas besoin de revenir sur tout ce qui a été dit, écrit et diffusé sur ce sujet, mais c'est simplement pour vous faire un petit rapport d'étape.

Parce qu'effectivement, nous constatons un beaucoup plus grand nombre de demandes d'inscription sur les listes électorales. Bien qu'il ne soit pas encore possible de dresser un bilan, la période d'inscription n'étant pas close, toutes les informations transmises par les ambassades et les consulats sont concordantes : le volume des demandes d'inscription en 2006 dépassera de beaucoup les tendances habituelles.

Je prends les exemples de Barcelone, de Genève, de Londres, de New York ; dans certains postes d'ailleurs comme ceux de Londres ou de Genève, l'augmentation pourrait être spectaculaire.

Je rappelle simplement les mesures que nous avons prises pour favoriser l'inscription sur les listes électorales consulaires :

- Diffusion du numéro d'identification, le NUMIC, qui a permis d'informer les jeunes majeurs de leur inscription sur la liste électorale : nous comptons aujourd'hui déjà 15 027 jeunes majeurs supplémentaires qui se sont inscrits. Ce sont ceux qui sont nés entre le 1er mars 1988 et le 28 février 1989 ; et puis d'inciter toutes les personnes qui figurent au registre des Français établis hors de France, mais qui ne sont pas encore inscrites sur la liste électorale consulaire, à demander cette inscription. Cela, c'est la première mesure.

- La deuxième, c'est la mobilisation des ambassadeurs personnellement et des chefs de poste que je suis allé voir ou d'autres que moi sur place en Chine, au Canada, aux Etats-Unis particulièrement, en Suisse aussi plus récemment, qui ont tous reçu et diffusé la fiche qui a été élaborée avec le soutien technique du Ministère de l'Intérieur et qui s'est appuyée sur le dossier de presse de la conférence de presse du 16 novembre 2006, conférence de presse que j'avais tenue avec les présidents des deux grandes associations l'UFE et l'ADFE relayée par un certain nombre d'organes de presse l'AFP, Les Echos, Le Figaro Magazine, l'Express etc. Je constate notamment qu'en Suisse et en Israël, la presse locale s'en est faite l'écho — mais peut-être aurez-vous aussi d'autres informations à ajouter dans ce domaine.

- Le dossier de presse mis en ligne sur diplomonet et sur le site Internet de l'AFE a été adressé à tous les sénateurs représentant les Français établis hors de France et aux membres de l'Assemblée.

- Diffusion d'un spot télévisé et d'un message radiodiffusé réalisé avec le soutien technique du ministère de l'Intérieur sur les antennes de TV5 : 242 passages sur antenne auront été effectués, dont 27 en Afrique, 42 en Amérique latine, 46 au Moyen-Orient, 78 aux États-Unis et 25 en Europe.

- Une mesure apparaît visiblement comme la plus décisive pourrait avoir l'impact le plus fort : c'est la création des bureaux de vote décentralisés. Nous avons incontestablement une attitude volontariste, que le ministre des Affaires étrangères a soulignée au Sénat lors du débat sur le budget. Et ce volontarisme a été suivi d'effets localement ; nous avons établi à Paris un programme de 83 bureaux de vote, et en réalité, ce sont 161 bureaux de vote décentralisés qui ont été créés, qui s'ajouteront aux 370 bureaux déjà normalement installés dans les locaux diplomatiques et consulaires. Vous avez donc une addition simple : 161 plus 370, ce sera le nombre de bureaux de vote maintenant arrêté.

Cette mesure a visiblement frappé les esprits par son caractère novateur et aussi par le témoignage de l'attention que nous manifestons à l'égard des Français éloignés des bureaux de vote. Je prends un exemple : la création du bureau de vote à Princeton dans la circonscription de New York a été extrêmement bien accueillie ; mais on pourrait multiplier ce genre d'exemples.

Je pourrais simplement conclure à ce stade en disant que c'est le résultat de la modernisation du droit électoral à l'étranger qui a été engagée depuis plusieurs années ; cela ne s'est pas fait en un jour. Et le résultat, c'est que l'on votera pour la première fois à Achkhabad, à Bakou, à Brunei, à Bissau, à Dacca, à Gaborone, à Kaboul : la liste est très longue.

Nous venons, avec l'accord des autorités serbes, d'obtenir l'ouverture d'un bureau de vote à Belgrade — je dis cela pour Monsieur LECONTE. Les opérations électorales, c'est-à-dire la tenue de la liste électorale consulaire et l'organisation du vote de Kigali, pour des raisons que vous comprendrez bien, seront transférées à Bujumbura.

Voilà. Je ne sais pas si vous avez des choses à demander.

Nous avons une liste, c'est-à-dire un tableau récapitulatif des bureaux de vote, de tous ceux que je viens de mentionner, qui sera bien entendu à la disposition de tout le monde et que nous allons mettre sur le site de l'AFE : comme cela, tout le monde saura si l'on vote ou pas à certains endroits.

Je prends un exemple devant vous au hasard : on votera à Nassau aux Bahamas ; on votera à Tampa en Floride, etc.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Madame Tassadit Radya RAHAL.

Madame Tassadit Radya RAHAL

Monsieur le Directeur, merci. Nous avons appris qu'un bureau de vote allait être ouvert à Alger au 1er novembre et qu'il allait changer : ce ne sera pas le consulat mais l'Amirauté. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur l'efficacité d'ouvrir ce bureau au 1er novembre, étant donné les différents événements qui ont eu lieu récemment à l'encontre d'intérêts étrangers à Alger.

A Oran, le lieu ne nous a pas encore été communiqué ; nous savons qu'il y aura un centre de vote, mais nous ne savons pas où. Deux bureaux seront ouverts. Vous avez dit que ce seraient des locaux consulaires et diplomatiques ; or à Oran, il n'y en a pas encore.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y aurait 161 bureaux de vote décentralisés qui s'ajouteront aux 370 bureaux installés dans les locaux diplomatiques et consulaires. Je n'ai donc pas dit qu'à Oran, ce serait dans un consulat.

Madame Tassadit Radya RAHAL

(Hors micro.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, voilà : à Oran, il y aura Oran 1 et Oran 2, c'est-à-dire deux bureaux de vote décentralisés, assurément.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Je voudrais féliciter les services de la DFAE pour cette augmentation remarquable du nombre des bureaux de vote décentralisés qui, on l'espère, va favoriser la participation de nos compatriotes. Cependant, je remarque que vis-à-vis de l'Espagne — et je sais qu'il est maintenant trop tard pour protester parce que le Conseil constitutionnel s'est déjà prononcé —, lorsque l'on n'a pas accepté, alors qu'on en avait entendu parler auparavant, l'ouverture d'un bureau de vote à Las Palmas aux Canaries, il y en a un à Tenerife, mais celui de Las Palmas a disparu de la liste initiale des propositions.

Nous le regrettons, d'autant que Las Palmas réunissait toutes les conditions pour l'ouverture de ce bureau de vote : il y a un collège, un Consul honoraire français, une population assez nombreuse, l'île de Lanzarote qui se trouve à proximité où ce sont quand même plus de 300 Français qui résident et nous sommes surpris de voir cette disparition.

On me dit que les élus ont été consultés : après avoir consulté moi-même les élus, je constate qu'on ne nous a rien demandé. Nous regrettons ce travail qui n'a pas été fait de la part du consulat général responsable de la zone. De même, Tarragone, qui est une ville où vit quand même une importante communauté française, et qui était prévue initialement, a disparu de la liste.

Nous nous félicitons de l'ouverture de Grenade ; le nouveau Consul général de Séville a beaucoup travaillé, et nous nous félicitons de la facilité donnée à nos compatriotes. Nous regrettons cependant la disparition de Las Palmas et de Tarragone ; je ne sais pas s'il est encore possible de rattraper les choses, mais nous voulions là manifester notre mécontentement.

Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je regrette aussi comme vous que vous n'ayez pas été consultés : ce n'est pas normal ; je vais faire ce qu'il convient à ce sujet. Il était tout à fait explicitement demandé de consulter les élus ; et d'ailleurs pas seulement les élus, mais évidemment les élus. C'est donc quelque chose que je ne m'explique pas. Las Palmas est située aux Canaries ; nous avons là-bas un bureau de vote à Tenerife : est-ce dans la même île ou est-ce dans une autre ?

Madame Monique MORALES

(Hors micro) C'est dans une autre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

C'est dans une autre île. Écoutez, c'est déjà la première fois que l'on vote aux Canaries. On commence par une île ; peut-être que, sur le fruit de cette expérience, on pourra voter dans une autre île. Je ne connais pas le nombre d'îles que comptent les Canaries — je ne veux pas ironiser —, je ne sais pas le nombre de Français à Tarragone.

Je vous le dis, nous avons préconisé à peu près 80 bureaux de vote décentralisés : nous en avons 161 ; les postes ont répondu de manière très active. Il est possible qu'ils aient oublié ou qu'ils n'aient pas voulu ou pu... Il y aura toujours des choses regrettables. Je ne sais pas de mémoire combien il y a de Français à Tarragone ; vous le savez peut-être ?

De la salle

(Hors micro) Un millier.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, d'électeurs. Et je ne sais pas à combien se trouve Tarragone...

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

A 100 km de Barcelone ? Oui, c'est un peu limite. Je fais amende honorable : nous n'avons pas encore atteint le niveau d'un bureau de vote tous les 50 km sur les 24 fuseaux horaires ; cela viendra, c'est l'objectif : on commence par le commencement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER

Je rejoins volontiers Monique MORALES dans les félicitations que nous devons adresser à l'administration pour l'ouverture de 161 bureaux de vote décentralisés : c'est un immense progrès qu'il convient désormais de vérifier au moment des deux tours de l'élection présidentielle.

J'ai cependant deux questions, qui sont liées d'une certaine manière à l'ouverture des bureaux de vote décentralisés. La toute première est celle de la nomination des assesseurs : il se trouve que quelques consuls généraux ont déjà entamé des contacts pour pourvoir à ces positions, et je voudrais rappeler ici tout de même que la nomination des assesseurs procède des décisions des délégués des partis politiques et de leurs candidats. Je crois qu'il faut le dire le plus tôt possible pour éviter des difficultés à l'approche même de la campagne présidentielle.

Je serai personnellement le mandataire de Madame ROYAL pour les élections (*réactions dans l'assemblée*), et je voudrais ne pas avoir à téléphoner, à entrer dans des difficultés, voire même dans quelques conflits si jamais des décisions ont déjà été prises, comme on avait déjà pu l'expérimenter, vous vous en souvenez certainement, au moment du référendum il y a deux ans.

La seconde question que j'ai traitée cette fois-ci à la présidence de ces bureaux de vote décentralisés, parce que cela met l'administration sous une certaine pression que d'aller chercher, si je compte bien, 531 présidents de bureaux de vote. Des règles existent : si je comprends bien, il s'agit de personnel de catégorie A ou B, me semble-t-il... Non ? D'agents de l'État ? Quelle que soit la catégorie ? D'accord.

Je voudrais avoir davantage d'informations sur la manière dont seront pourvues les présidences de ces bureaux de vote ; et savoir à quelle date nous connaissons les présidents, de sorte que nous puissions rapidement, nous comme mandataires, entrer en contact avec eux à travers nos délégués dans les bureaux.

Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Tout a été dit à la conférence de presse du 16 novembre, au sujet de laquelle visiblement il faudra faire des piqûres de rappel. Je laisse Monsieur MUCETTI les faire.

Monsieur Serge MUCETTI

S'agissant des assesseurs, vous savez, en matière électorale, les choses sont extrêmement précises, et tout est prévu dans les textes, à la fois dans la loi organique et dans le décret 2005-1613 du 22 décembre 2005. Effectivement, et c'est écrit noir sur

blanc, les assesseurs des bureaux de vote ne sont pas désignés par d'autres personnes que les candidats à l'élection du Président de la République eux-mêmes : ils peuvent le faire soit personnellement, soit par l'intermédiaire de leurs délégués ou de leurs représentants. Tout est précisé dans le décret du 22 décembre 2005.

Mais je veux faire là une remarque, qui rejoint celle que j'aurais pu faire à la suite de ce qu'a dit le Directeur sur les bureaux de vote, concernant Las Palmas et ailleurs.

Il faut faire très attention : créer des bureaux de vote, c'est bien ; mais il faut qu'ils puissent fonctionner le jour du vote. Il faut qu'ils puissent être convenablement reliés par des moyens de communication, et nous en avons exigé plusieurs, aux postes consulaires. Parfois, la distance sera assez considérable.

Il faut également des locaux adaptés. Il faut également que les autorités locales remplissent leurs obligations au regard de la Convention de Vienne, c'est-à-dire qu'elles mettent en place pour la protection de ces locaux des mesures de sécurité appropriées.

Enfin, et j'attire tout particulièrement votre attention sur ce point parce que nous serons extrêmement fermes à l'égard des postes : le fait de créer des bureaux de vote décentralisés ne sera pas une excuse pour faire se prolonger le dépouillement des votes ; car le ministère de l'Intérieur et le Conseil constitutionnel ont été également très fermes : il faudra que cette fois-ci, le résultat du dépouillement soit connu aussi vite que possible à Paris.

Vous voyez donc très bien la difficulté : lorsqu'un poste comptera un grand nombre de bureaux de vote décentralisés, il ne sera en mesure d'envoyer les résultats du scrutin à Paris que lorsque le dernier bureau de vote aura fini son dépouillement. Il faut donc être extrêmement vigilant sur ce point ; et là encore, nous prendrons des mesures très contraignantes.

Naturellement, les assesseurs sont nommés par les candidats. Mais vous n'avez qu'à faire le compte : quand vous multipliez le nombre des bureaux de vote, 531, par le nombre des assesseurs, vous voyez très bien le nombre qu'il en faudra. Dans un certain nombre de postes ou de bureaux de vote, le nombre des assesseurs nommés par les candidats à l'élection du Président de la République sera insuffisant. Et la loi prévoit que les bureaux de vote à l'étranger ne peuvent pas fonctionner avec moins de 4 assesseurs : il faudra donc combler les vides.

Si les candidats en désignent suffisamment, pas de problème ; mais si ce n'est pas le cas, il faut que le chef de poste puisse faire fonctionner son bureau de vote : il me paraît donc normal, et c'est ce que j'aurais fait si j'étais en situation, qu'un chef de poste bien avisé qui doit organiser le vote, pour se prémunir contre le manque d'assesseurs le moment venu, puisse pressentir déjà un certain nombre de personnes au cas où. Et dans un certain nombre de pays, la tâche ne sera même pas facile, de ce point de vue.

J'en viens maintenant à aborder un point crucial du fonctionnement des bureaux de vote : c'est la présidence. Je vous renvoie à ce sujet tout simplement aux débats de la loi organique : jadis, seuls des fonctionnaires pouvaient présider des bureaux de vote ; cette fois-ci, il y aura naturellement ici ou là des fonctionnaires, mais il y aura surtout, et c'est la consigne que nous avons voulu faire passer, outre les bureaux de votes qui seront présidés par des chefs de poste (et là, le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France a donné des instructions également fermes : il faut que les chefs de poste président des bureaux de vote) également des électeurs en grand nombre qui vont présider ces bureaux de vote lors des deux tours.

Naturellement, comme il s'agit d'"amateurs" en quelque sorte, nous allons confectionner pour eux un petit livret très pratique qui leur indiquera tous les gestes qu'ils auront à accomplir, tous les points sur lesquels ils devront être vigilants le jour du vote. On leur donnera même de petits conseils : on leur indiquera, en fonction d'une série d'incidents qui apparaissent régulièrement le jour du scrutin, les moyens de répondre. Et dans un certain nombre de postes au nombre de bureaux de vote particulièrement important, des missions de l'administration centrale iront faire de la pédagogie. Ainsi, il est prévu un déplacement à Bruxelles, un autre à Berne, un autre à Londres et un autre à Barcelone.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin

Je constate qu'en Allemagne, il existe un bureau de vote décentralisé pour le Schleswig-Holstein. A ma connaissance, ce n'est pas ce Land qui compte le plus de Français en Allemagne ; c'est peut-être même là qu'il y en a le moins. Je voudrais donc savoir ce qui a guidé ce choix, où il se trouvera. D'autant que je crois me souvenir qu'en Allemagne, lors de précédentes élections, nous avons eu de grandes difficultés à faire accepter par les autorités allemandes la présence de bureaux de vote dans des locaux non consulaires. Comment ce problème a-t-il été réglé ?

D'autre part, le fait que l'on ait institué un bureau de vote pour le Schleswig-Holstein m'interpelle quand même, parce qu'il existe des régions d'Allemagne où le nombre Français est beaucoup plus élevé, notamment l'ouest et le sud de l'Allemagne qui ne comporteront que deux bureaux de vote : l'un à Düsseldorf et l'autre à Francfort. Par exemple, rien que la Rhénanie-Palatinat compte 9 000 Français ; et il n'y aura pas de bureau de vote décentralisé, ce qui est bien dommage.

Monsieur Serge MUCETTI

Je comprends votre question, mais ne me demandez pas d'apporter des réponses que je ne suis pas capable de donner car c'est au chef de poste sur place d'apprécier la situation et de prendre sa décision. En ce qui concerne Hambourg, il y aura effectivement un bureau de vote pour Hambourg ville, correspondant à la circonscription consulaire d'Hambourg, et un bureau de vote Schleswig-Holstein qui fonctionnera également au consulat général, mais sur une autre base territoriale.

Mais c'est au chef de poste sur place d'apprécier la situation. Le Directeur vous l'a dit tout à l'heure : nous avons voulu avoir une attitude volontariste et nous avons incité les postes, après d'ailleurs une enquête approfondie qui s'est déroulée tout au long de l'été sur les concentrations des communautés françaises à l'étranger dans les grands centres d'agglomération ; et les chefs de poste ont ensuite fait leurs propositions, et nous les avons pratiquement toutes acceptées. Je dis pratiquement toutes parce que, dans un certain nombre de cas extrêmement limité, nous avons justement mis en garde les chefs de poste consulaire contre la création d'un trop grand nombre de bureaux de vote ; et je leur ai rappelé ce que j'indiquais tout à l'heure en réponse à Monsieur LE BORGN'.

Monsieur Claude CHAPAT

Excusez-moi, mais je me demande pourquoi nous n'avons pas été consultés là-dessus : peut-être aurions-nous pu dire quelque chose à ce propos ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous auriez dû être consultés.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Je vais parler d'autre chose. Nous avons quatre bureaux de vote décentralisés au Brésil, et c'est bien. En revanche, une chose me préoccupe beaucoup : c'est le problème des procurations. Dans un pays comme le mien qui est un pays-continent, il faut attendre que quelqu'un de l'administration vienne prendre les procurations. Mais dans un État, par exemple l'État du Ceara, la capitale est située à 4 ou 500 km d'un autre coin du même État. Je sais que ce n'est pas dans les textes, mais ne pourrait-on pas voir que les consuls honoraires non français reçoivent les procurations ? Je sais que c'est un problème difficile ; mais si on leur a donné la confiance d'être consuls honoraires, c'est que l'on a quand même confiance en eux pour signer un papier : ils ne sont tout de même pas complètement stupides. Je n'arrive pas à le comprendre, cela ne me rentre pas dans la tête.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis d'accord. Le problème, c'est que ce n'est pas une question de confiance : c'est une question de loi.

Madame Françoise LINDEMANN

Et on ne peut pas la changer ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Malheureusement. Je suis d'accord avec vous : on peut avoir confiance dans des tas de gens, sans qu'ils soient français, et l'on peut se méfier de certains Français ; le problème n'est pas là. Le problème, c'est qu'en droit électoral, on ne raisonne pas sur la base de l'appréciation individuelle subjective de la confiance : on raisonne sur la base de textes. Et nous ne pouvons pas confier à un consul honoraire de nationalité étrangère le fait de participer à un processus éminemment régalien qui est le processus électoral.

C'est peut-être curieux, mais il y a quelque chose qui s'appelle la citoyenneté, et cela se passe entre citoyens. C'est désagréable à dire peut-être dans certains cas de consuls honoraires extrêmement proches de nous à qui l'on fait confiance ; Monsieur MUCETTI ne me contredira pas, je crois.

Il est des choses que l'on peut faire quand on est français, que l'on ne peut pas faire quand on n'est pas français. Le processus électoral est quand même quelque chose d'assez lié à la nationalité. Nous sommes allés déjà loin ; on fait des progrès : les consuls honoraires de nationalité française ne pouvaient pas recueillir des procurations la dernière fois, et ils le font. Maintenant, vous demandez que l'on aille encore plus loin ; on ne peut pas aller encore plus loin dans ce cas. Là, on ne peut pas. C'est un peu fâcheux ; il faudra faire des tournées consulaires. Pouvez-vous répondre ?

Monsieur Serge MUCETTI

D'abord, tout de même, modifier la loi, d'accord ; nous vous avons montré que nous n'avions pas peur de modifier la loi, de modifier les textes, de nous engager dans une procédure de loi organique. On nous a dit pendant 30 ans que la fusion des listes électorales était impossible : or, nous l'avons réalisée ; cela montre donc bien que nous n'avons pas peur de modifier les textes.

Deuxièmement, on peut toujours demander plus. Mais sachez que les consuls honoraires de nationalité française auront désormais également la possibilité, parce que c'est une compétence entière et unique, de dresser des procurations pour voter en France. Et pour cela, il a fallu obtenir l'accord du ministère de l'Intérieur, et ce ne sont pas des choses faciles.

On peut dire que maintenant, il n'y a qu'à aller plus loin, demander une autre mesure ; mais tout ceci s'effectue en négociation interministérielle, et il y a fallu modifier le Code électoral par décret en Conseil d'État pour obtenir que les consuls honoraires de nationalité française puissent tous établir des procurations à la fois pour voter à l'étranger et pour voter en France. Alors, on pourra toujours dire que c'était insuffisant ; personnellement, je trouve que cela constitue une avancée tout à fait considérable.

D'un point de vue pratique et matériel maintenant, il est vrai que nous allons vivement encourager à partir du début de l'année, si nous ne l'avons pas encore fait, les chefs de poste consulaire à effectuer des tournées pour recueillir des procurations. Et nous allons les encourager non seulement dans la perspective de l'élection du Président de la République, mais également celle des élections législatives qui vont suivre immédiatement ; l'élection du Président de la République n'est jamais qu'un des rendez-vous électoraux de l'année prochaine : il y en a un autre que nous préparons également.

Le fait de créer des bureaux de vote décentralisés va sans doute faire diminuer mécaniquement le nombre de procurations parce que, si nous voulons que les Français participent à l'élection en rapprochant l'urne de leur lieu de domicile, ils n'auront plus, dans un grand nombre de cas, besoin de faire établir des procurations. Ou alors, nous nous serons trompés.

Madame Françoise LINDEMANN

Non, il y a de toute façon une question géographique.

Monsieur le Président

Tout a été dit sur cette question.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je voulais savoir premièrement si la liste actuelle des bureaux de vote telle qu'elle existe était définitive et, sinon, quand elle sera définitivement établie.

Ma deuxième question concerne le vade-mecum dont Monsieur MUCETTI nous a parlé tout à l'heure, à l'usage des nouveaux présidents de bureaux de vote en quelque sorte. Je voudrais savoir si ce livret, ce vade-mecum pourrait être transmis, communiqué aux conseillers à l'AFE le plus rapidement possible. Et j'aimerais savoir aussi si ce livret a été établi par le ministère de l'Intérieur ou par le ministère des Affaires étrangères.

Enfin, pour faire un clin d'oeil à l'actualité — mais c'est plutôt une fiction - la distribution des bureaux de vote en Belgique sera-t-elle affectée par l'indépendance de la Flandre ?

Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

En ce qui concerne la liste des bureaux de vote : oui, elle est définitive, et elle ne peut plus être modifiée. Ceci pour un certain nombre de raisons : une raison juridique et une raison pratique.

La première, c'est que cette liste de bureaux de vote figure désormais depuis deux jours dans le guide qui sera remis par le Conseil constitutionnel et le ministère de l'Intérieur à chaque candidat à l'élection du Président de la République, précisément pour qu'il puisse prendre ses précautions pour pouvoir nommer des assesseurs en nombre suffisant ; or, pour ce faire, il faut qu'il connaisse le nombre de bureaux de vote. J'ouvre une parenthèse : c'est la première fois depuis 30 ans qu'il y aura un guide unique du candidat ministère de l'Intérieur-ministère de l'Outre-Mer-ministère des Affaires étrangères ; jadis, il y en avait trois. C'est donc la raison pour laquelle cette liste des bureaux de vote est bloquée.

La deuxième raison est d'ordre technique : désormais, l'indication du bureau de vote va devoir figurer — c'est la loi qui le dit — sur la liste électorale consulaire pour que nous puissions éditer informatiquement les listes d'émargement. Or, vous savez

que les listes électorales consulaires sont bloquées à partir du dernier jour ouvrable de l'année, et nous sommes en ce moment dans le processus informatique d'introduction des codes dans la matrice électorale qui s'appelle Electis.

Enfin, en ce qui concerne le livret, vous êtes insatiable et impitoyable : vous voudriez avoir le livret ce soir ? Eh bien non, il n'est pas encore terminé, et c'est le ministère des Affaires étrangères qui l'établit pour tous les présidents de bureau de vote à l'étranger. Il vous sera communiqué le moment venu, suffisamment à temps.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI

Je reviens sur la question des électeurs qui vont présider les bureaux décentralisés pour vous demander qui va les choisir et sur quels critères. C'est une question importante.

J'ai une seconde question, également liée à ces électeurs présidents de bureau de vote. Vous disiez que des visites seraient organisées, je pense notamment dans les pays où beaucoup de bureaux de vote décentralisés seront ouverts (j'entendais la Suisse, la Belgique) : quand ces visites auront-elles lieu ? Le plus tôt possible ou le plus proche possible du premier tour ? Ce n'est pas rigolo, vous savez ; je vous vois sourire.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, ce n'est pas rigolo : je ne suis pas aujourd'hui en mesure de vous dire quel jour à quelle heure nous irons...

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI

Non, je ne vous demande ni le jour, ni l'heure ; mais je vous demande si ce sera trois semaines ou quatre semaines avant le premier tour. Comprenez bien que, de notre point de vue, mandataires de candidats, c'est le genre de questions que nous devons pouvoir envisager à l'avance. Je sais que c'est difficile pour vous, mais nous avons aussi des impératifs de calendrier à suivre.

Et la troisième question est la suivante : Quand la liste électorale sera-t-elle accessible aux mandataires de candidats ? C'est aussi une question que je trouve légitime de poser, même si cela n'a pas l'air de plaire.

Monsieur Serge MUCETTI

D'abord, il n'y a pas encore de délégués de candidats parce qu'il n'y a pas encore de candidats.

Non ; il n'y a pas de candidats. D'un point de vue administratif, il y en aura lorsque le Conseil constitutionnel en aura diffusé une liste.

Deuxièmement, ce sont les maires qui, en France, désignent les présidents des bureaux de vote ; à l'étranger, ce sont les ambassadeurs et les chefs de poste consulaire : c'est de leur compétence et de leur responsabilité. C'est leur décision : la loi dit que ce sont leurs représentants, les personnes auxquelles ils font confiance.

Concernant la communication des listes électorales, j'ai hoché la tête non pas parce que je portais un jugement sur la question ; mais cette question a été largement débattue. Les conditions d'accès à la liste électorale restent rigoureusement les mêmes que celles que nous avons évoquées il y a quelques mois dans la perspective de l'élection à l'AFE : la liste électorale n'est communicable qu'à partir du moment où elle entre en vigueur, c'est-à-dire à partir du 10 mars. Et les candidats, puisque vous parlez d'eux, dont la liste sera fixée par le Conseil constitutionnel, auront immédiatement accès à toutes les listes électorales consulaires, comme la loi le prévoit : il n'existe pas de dispositions différentes ou particulières pour l'accès aux listes électorales pour l'élection du Président de la République, autres que pour l'élection à l'AFE ou un référendum.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Ma question portait en fait sur les conditions de nomination des présidents de bureau de vote : vous y avez donc répondu.

Je voulais simplement rejoindre Monsieur RATEAU pour dire que la diffusion la plus large possible de la brochure ou de la plaquette que vous préparez avec les indications ou les instructions de vote sera une chose importante. Il y a évidemment beaucoup de questions, beaucoup d'inquiétude dans les consulats et parmi tous ceux qui y participeront au processus. Le fait que nous soyons nombreux à pouvoir diffuser et répondre aux questions participera donc, je crois, de la bonne démocratie. Dès qu'elle sera disponible, si c'est le Conseil constitutionnel qui la diffuse, nous lui demanderons ; ou si c'est vous, nous nous tournerons vers vous.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, non ; c'est le Ministère. C'est du reste lui qui a pris cette initiative : rien ne l'y obligeait ; mais nous avons considéré qu'il s'agissait de la suite logique de la création des bureaux de vote décentralisés.

Je m'aperçois que je n'ai pas répondu à une question de Monsieur LE BORGNI' concernant les tournées pédagogiques à l'égard des présidents de bureau de vote, qu'il soit décentralisé ou pas d'ailleurs. En ce qui nous concerne, nous comptons le faire le plus en amont possible. Nous voudrions le faire dans le courant du mois de mars ; mais dans le courant du mois de mars, nous serons aussi réquisitionnés par la préparation de la session : je ne sais donc pas comment nous allons pouvoir nous organiser, mais nous voulons le faire le plus en amont possible. Et il nous faut de toute façon l'annoncer aux chefs de poste pour qu'ils puissent inviter tous les présidents de bureau de vote à participer à ces réunions d'information.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

A la suite de ce qu'a expliqué Monsieur MUCETTI sur le découpage des listes électorales suivant les bureaux de vote décentralisés, je suppose — mais je préfère quand même poser la question et m'en assurer — que chaque électeur recevra, dans un courrier adressé par le consulat, l'indication du bureau de vote où il devra aller voter.

Monsieur Serge MUCETTI

Non seulement il la recevra par courrier, mais il aura la possibilité d'obtenir cette information sur le guichet d'administration électronique. Tout le monde n'a pas Internet ; vous me demandez comment il pourra avoir accès à cette information : je vous dit qu'il y aura un courrier d'une part, et aussi le guichet d'administration électronique, d'autre part.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu la circonscription de Luxembourg

Je voudrais poser une question technique très simple, qui est la suivante. J'ai pu constater, lors des dernières élections, que des informations étaient distillées *on line*, c'est-à-dire de façon permanente, par certains membres de bureau à une équipe de mes adversaires, qui disposaient des informations pour les personnes qui n'étaient pas encore venues voter.

C'était installé dans une salle séparée, avec un ordinateur, et comparait les listes de sympathisants ou de personnes supposées sympathisantes ; et quelques personnes avec des portables faisaient de la relance : c'est-à-dire qu'à 11 h du matin, on faisait le point pour savoir si telle et telle personne étaient venues voter, etc. Je posais donc la question suivante : Est-il possible de consulter, dans les registres, dans les bureaux de vote les personnes qui ont voté ou qui n'ont pas voté, et que cette information filtre à l'extérieur ?

Monsieur Serge MUCETTI

Il y a deux éléments, même trois.

Premièrement, si ce type de comportement apparaît, c'est de nature à être porté au procès-verbal.

Deuxièmement — c'est la deuxième partie de ma réponse —, la liste électorale fait partie des documents posés sur la table et qui peuvent être consultés par tous les électeurs. Néanmoins, personne ne peut se servir de la liste d'émargement et vérifier si telle ou telle personne a déjà voté pour l'appeler au téléphone. J'é mets de très vives réserves quant à l'utilisation de la liste d'émargement par les assesseurs eux-mêmes pour informer ou pas d'autres électeurs pour les inciter à voter.

Monsieur Pierre GIRAULT

Il m'a été répondu que ce cas précis n'était pas explicite.

Monsieur Serge MUCETTI

Il va être prévu.

Monsieur Robert Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, je crois qu'au début, vous avez informé sur la communication que vous avez faite pour amener les gens à s'inscrire avant le 31 décembre. Ma question porte sur ce qui va se passer après, c'est-à-dire : Pour inciter les gens à

voter, qu'avez-vous prévu ? Allez-vous adresser des courriers électroniques, par exemple, car cela ne coûte pas cher, aux gens en leur rappelant que l'élection a lieu tel jour, qu'ils peuvent voter dans tel bureau, etc. Est-ce envisageable ? Est-ce faisable ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Pourquoi pas ? Dans l'immédiat, nous avons concentré nos efforts sur l'organisation des élections et l'encouragement à l'inscription sur les listes. Je dirais qu'à chaque jour suffit sa peine et ce n'est pas fini puisque nous ne sommes pas encore arrivés au 31 décembre. Il se trouve qu'il y a un lien entre les deux : il faut commencer par être inscrit. Et il apparaît, comme je l'ai dit tout à l'heure, de manière tout à fait agréable d'ailleurs, que quand les gens s'inscrivent ils nous disent que le fait qu'il y ait des bureaux de vote décentralisés, qu'ils sachent qu'il existe un bureau de vote à 15 km de chez eux, fait que non seulement ils s'inscrivent, mais qu'ils viendront voter parce qu'ils s'aperçoivent qu'ils en ont envie, parce qu'ils pourront le faire plus facilement qu'auparavant. Nous avons donc déjà fait une partie de ce que vous dites.

Reste à faire l'autre : c'est-à-dire qu'effectivement, il faut que nous nous demandions quel matériel, quelles informations supplémentaires nous pouvons imaginer diffuser pour encourager encore les gens, une fois inscrits, à aller voter. Nous sommes bien conscients de cela.

Vous savez que ce n'est pas facile non plus ; ce n'est pas notre genre de beauté : nous sommes une direction administrative et réglementaire, et pas une direction de communication. Chacun son genre de beauté. Nous nous y mettons ; des spots passent sur TV5. Il y aura encore des articles.

J'aimerais bien organiser un événement qui serait médiatisé, et je pense que ce n'est pas non plus seulement au Directeur ou à la Direction des Français de l'étranger de penser à cela : ce n'est pas seulement à l'administration d'encourager les gens à voter ; c'est vraiment quelque chose de collectif. Et je pense que, vraiment aujourd'hui, compte tenu de notre état d'esprit, de notre culture, ce n'est pas tellement la lettre d'un fonctionnaire adressée aux électeurs qui les encouragera à voter ; ce sont plutôt des événements, la nature du débat, et éventuellement pour les Français de l'étranger les enjeux qui les intéressent : je pense que vous êtes au moins aussi bien placés que l'administration pour les connaître et pour les agiter.

Monsieur Jean PUJOL, membre désigné

Justement, pour réagir à ce que vous venez de dire, je crois que nous sommes tous concernés, nous élus, pour inciter les Français de l'étranger à voter, quelle que soit d'ailleurs la couleur de leur vote, et pour que justement ils aient un poids de plus en plus important dans la vie politique française.

Une des difficultés à laquelle nous nous heurtons actuellement, c'est que nous pourrions communiquer également avec les électeurs de nos circonscriptions, à un coût tout à fait minime, si nous pouvions avoir accès à leurs adresses électroniques. Or, apparemment — c'est la réponse qui m'a été faite au consulat d'Andorre —, il n'y a pas de place réservée dans le logiciel des consulats pour y incorporer les adresses électroniques, et l'on ne peut donc pas y accéder. Il faudrait donc peut-être travailler sur cette question.

Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

Nous travaillons sur cette question déjà depuis deux ans. Deux ans : à la fois d'un point de vue technique et informatique et d'un point de vue juridique. Une loi organique du 6 avril 2006 prévoit la présence de l'adresse électronique sur la liste électorale consulaire. Et nous allons basculer dans le nouveau système informatique RACINE fin janvier-début février. Nous vous ferons si vous le voulez une présentation de ce nouveau logiciel.

Celui-ci comporte naturellement les éléments les plus modernes pour pouvoir joindre des Français : il y aura non seulement leur adresse électronique, mais aussi les coordonnées GPS, etc.. Dans un certain nombre de pays, on pourra envoyer des messages directement depuis les ordinateurs en utilisant des adresses électroniques. Évidemment que ce sera possible. Aujourd'hui, cela ne l'est pas, et la réponse que vous a faite l'ambassade reste tout à fait juste : c'est vrai, cela n'existe pas encore.

Et puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais que vous incitiez le plus possible nos compatriotes à accéder au guichet d'administration électronique en ce moment et à enregistrer leur adresse électronique. Le Conseil constitutionnel et le ministère de l'Intérieur sont très intéressés par l'expérience qui va se produire l'année prochaine, c'est-à-dire de l'envoi de la propagande électorale aux électeurs qui auront enregistré leur adresse par télécommunications. Les autres recevront leur propagande électorale par courrier comme c'est l'habitude.

Je me suis fait le pari secret de considérer que l'opération serait réussie si nous pouvions disposer de 300 000 adresses électroniques ; sur un total d'électeurs qui devrait avoisiner les 750 000. On n'arrive pas tout à fait à la moitié, mais ce serait déjà un grand succès. Cela permettrait, en tout cas, d'avoir la garantie que la propagande électorale arrivera entre les mains des

électeurs avant le premier tour. Ce qui n'est pas du tout certain si on l'envoie par la voie postale, compte tenu des délais extrêmement réduits entre le moment où nous disposerons de cette propagande et le premier tour effectif.

Je voudrais que l'on évoque une question qui n'a pas encore été posée et qui est extrêmement importante : il s'agit de la façon dont les membres de l'AFE pourront présenter un candidat à l'élection du Président de la République.

Elle n'a pas encore été posée. J'en prends l'initiative.

Il se trouve que les délais sont extrêmement réduits, mais nous allons prendre un certain nombre de précautions pour que les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger puissent effectuer ce geste républicain dans de bonnes conditions. D'ici le 31 décembre, ils recevront, vous recevrez tous une lettre vous informant des grandes lignes de la procédure. Nous allons mettre en place dans les postes tous les formulaires libellés à votre nom, qui vous seront remis dès que le Conseil constitutionnel nous donnera le signal : nous allons déjà les prépositionner, en quelque sorte, pour ne pas perdre de temps.

Ce signal, quel est-il ? C'est la publication au *Journal officiel* du décret convoquant les candidats ; normalement, ce décret devrait intervenir entre les derniers jours de février et les premiers jours de mars. Tout sera donc en place — nous donnerons de toute façon le top de départ depuis d'administration centrale aux postes —, pour que vous puissiez être en mesure de faire cette présentation, que l'on vous remette le document.

Je vous demande de respecter les délais, car ils sont impératifs : le Conseil constitutionnel est draconien. Essayez, dans toute la mesure du possible, d'exercer votre droit de présentation si vous souhaitez le mettre en oeuvre le plus tôt possible et d'apporter votre formulaire de présentation au poste le plus tôt possible.

Vous aurez la possibilité d'adresser votre présentation de deux façons au Conseil constitutionnel :

- soit vous prenez l'initiative et la liberté de l'adresser par courrier : vous l'enverrez directement au Conseil constitutionnel et dans ce cas, nous ne nous occupons de rien ;
- soit vous apportez votre formulaire de présentation dans l'enveloppe ouverte au chef de poste pour que celui-ci l'enregistre — et cet enregistrement se fait de façon tout à fait officielle avec un procès-verbal —, et puisse nous informer par télégramme immédiat, avec le nom du candidat que vous présenterez, de telle sorte que nous nous puissions informer le Conseil constitutionnel.

Ce que je viens de vous dire a d'ailleurs été validé hier par le Conseil constitutionnel, et la circulaire est arrivée sur le bureau du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France.

Je vous demande donc de façon instante d'exercer votre droit de présentation, si vous souhaitez le faire naturellement, le plus tôt possible, pour éviter que, par le jeu un peu malencontreux des délais et des envois, votre présentation ne puisse pas être prise en compte.

C'est le 16 mars. On va mettre en ligne sur le serveur de l'AFE dès lundi une petite fiche extrêmement simple, qui vous donnera la synthèse de ce que je viens de vous expliquer.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève

Sur ce point, puisque vous nous dites que le délai est très court, que ce sera le 16 mars et que le 16 mars, nous serons théoriquement là pour la plénière de mars, serait-il possible que ces formulaires soient également à disposition ici pour nous, et surtout pour tous mes collègues qui n'auront pas l'occasion de le retourner, puisque nous serons convoqués à Paris ?

Monsieur Serge MUCETTI

Je vais faire une réponse nuancée. Les formulaires vous seront remis par les ambassadeurs parce que c'est ainsi que cela se passe ; c'est la procédure et on ne peut pas faire autrement. En revanche, il y aura une boîte aux lettres, si vous voulez, dans laquelle vous pourrez insérer vos enveloppes, et nous la communiquerons au Conseil constitutionnel : nous n'interviendrons pas autrement que comme la poste locale ; mais nous ne pourrons pas établir de procès-verbal parce que ce n'est pas prévu : c'est le chef de poste qui établit ce procès-verbal de remise. Néanmoins, nous vous donnerons naturellement un quitus pour vous assurer que nous avons bien pris en compte votre présentation ; si le Directeur est d'accord, nous pouvons le faire : nous vous délivrerons un reçu. Mais ne spéculiez pas trop là-dessus : si vous pouvez exercer votre droit de présentation le plus tôt possible, faites-le !

Monsieur Claude GIRAULT

835 000 électeurs inscrits vont pouvoir voter le samedi, ce qui est fort bien. Je voudrais savoir quand les résultats seront rendus publics. Pour ceux qui résident dans l'hémisphère Ouest bien sûr

Monsieur Serge MUCETTI

On ne votera pas le samedi partout.

Monsieur Claude GIRAULT

Mais on vote aussi si j'ai bien compris dans les Caraïbes, à Tahiti, le samedi.

Monsieur Serge MUCETTI

Moi je vous parle de l'étranger : la Polynésie, ce n'est pas l'étranger.

Monsieur Claude GIRAULT

On reste dans le simple cadre des Amériques : Quand saurons-nous les résultats ? Quand seront-ils rendus publics ?

Monsieur Serge MUCETTI

Il y a deux choses :

- d'une part, la publication des résultats par le bureau de vote, et
- d'autre part, la publication des résultats de chacun des deux tours.

La loi est très claire : lorsque le dépouillement a été effectué dans un bureau de vote, les résultats sont proclamés dans ce bureau de vote. Et tous les postes d'Amérique informeront l'administration centrale, et nous aurons les résultats dans la matinée du dimanche. Mais il n'y a pas de publication officielle des résultats du vote du samedi.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Je pense que mon collègue et ami GIRAULT voulait plutôt demander, je suppose, si le dépouillement aurait lieu immédiatement après dans les bureaux de vote à l'étranger ? Je crois que c'est cela qu'il voulait dire.

Monsieur Serge MUCETTI

Là encore, il faut toujours se reporter à la loi. La loi est très claire : on commence le dépouillement des votes dès que le bureau de vote est fermé. Donc, quand le bureau de vote est fermé, on dépouille les votes, et ensuite on a les résultats. Il se trouve que, pour les bureaux de vote du continent américain, les résultats seront connus avant l'ouverture des bureaux de vote sur le territoire national ; mais cela, c'est la contrainte que nous connaissons.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Il vaut mieux cela que l'inverse, comme c'était avant ; c'est pour cela que nous l'avons changé.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est précisément pour éviter qu'un certain nombre d'électeurs aient le sentiment de voter pour rien, puisque les résultats sont habituellement déjà publiés sous forme de sondages par les grandes sociétés de télévision dès la fermeture des bureaux de vote. Lorsqu'il est 20 h à Paris, on continue encore à voter au Canada, et l'on n'a peut-être pas encore commencé à voter à San Francisco et dans le Pacifique.

C'est pour éviter justement la démobilisation des électeurs et pour qu'ils n'aient pas l'impression de finalement faire un geste inutile, parce que les jeux sont déjà faits, que le Gouvernement a pris l'initiative d'abord de modifier la Constitution pour rendre possible le vote le samedi, et pour l'organiser véritablement. C'est la deuxième fois que cela se produit : cela s'était également fait pour le dernier référendum, si vous vous en souvenez.

Monsieur Robert LABRO, membre élu de la circonscription de Rome

Monsieur le Président, bonjour. Je voulais revenir une seconde sur Internet. Les communications que nous pourrons faire avec les listes Internet qui nous seront communiquées, qui feront donc à peu près 50 % de nos inscrits, sont-elles encadrées ? Peut-on écrire ce que l'on veut, soit en tant que conseiller de l'AFE à ses électeurs, soit pour la campagne électorale ? Y a-t-il un encadrement de ces communications ? Cela va-t-il être réglementé ? La CNIL va-t-elle avoir le droit de nous dire ce que nous pouvons faire ou ne pas faire ? Car j'ai entendu dire que nous dépendions de la loi des pays dans lesquels nous résidions. Que va-t-on donc pouvoir faire avec ces adresses Internet, et comment va-t-on pouvoir communiquer, de quelle manière ?

Monsieur Serge MUCETTI

C'est très simple : vous, rien ; vous ne pourrez rien faire. Ce n'est pas vous qui serez impliqués par l'élection du Président de la République : ce sont les candidats. Ce sont donc les candidats qui assumeront la responsabilité de l'utilisation d'Internet. Ce sera placé sous l'autorité du Conseil constitutionnel et de la Commission nationale des sondages. Parce qu'en fait, l'utilisation d'Internet ne gêne pas la campagne : elle gêne surtout par la publication de sondages et c'est la Commission nationale des sondages qui sera vigilante à cet égard.

Si d'aventure un membre de l'Assemblée des Français de l'étranger appelait à voter pour un candidat par Internet et vous avez bien fait de souligner qu'il existait deux catégories de pays : ceux dans lesquels la propagande électorale est autorisée, et il en est de même pour l'élection du Président de la République et pour l'AFE — je parle là sous le contrôle du Sénateur COINTAT. Il y a donc

- . d'une part, les pays de l'Union européenne et parties à la Convention européenne des droits de l'homme, où la propagande est autorisée dans les limites admises par le droit local, et

- . d'autre part, les autres pays où l'on ne peut rigoureusement rien faire.

Et là encore, tous les actes qui seront faits par Internet sous l'autorité ou sous le couvert d'un candidat seront de la responsabilité du candidat ; et le Conseil constitutionnel fera remonter cette responsabilité au candidat.

Monsieur François NICOULLAUD

Pour revenir brièvement sur le débat lancé par le Sénateur DEL PICCHIA sur la mobilisation des Français de l'étranger à l'occasion de cette élection, je voudrais vous demander, au nom des deux associations ici représentées, de recevoir en temps réel l'information que vous diffusez aux élus, parce que nous avons nos propres sections, nos propres groupes, qui sont prêts vraiment à mobiliser les Français autour d'eux. Je vous demande de ne pas les oublier parce que nous l'avons déjà demandé au moment des élections à l'Assemblée. Cela avait été plus ou moins suivi ; vous avez su nous trouver, et nous l'avons fait avec plaisir, au moment de votre conférence de presse pour lancer un appel à l'inscription sur les listes. Soyez assez aimables, si vous le voulez bien, pour servir en temps réel les sièges des associations de l'information que vous diffusez.

Merci beaucoup.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je propose que les deux associations désignent chacune un délégué qui serait auprès de la DFAE pendant toute la période qui commence, et qui représenterait un peu une sorte de responsable de liaison ; comme cela, la question serait réglée.

Madame Marie-Hélène BEYE

J'ai une question pratique : le guichet électronique auquel on doit accéder en cliquant sur Electis fonctionne-t-il réellement ? Je demande cela parce que j'essaie désespérément et je n'y arrive pas, et je crois ne pas être la seule. Que faut-il faire ? Cliquer une fois, deux fois, à droite, à gauche ? Je ne sais pas.

Monsieur Serge MUCETTI

Et pourtant il fonctionne. Ce qui serait intéressant, puisque nous allons parler cet après-midi du guichet d'administration électronique, c'est de nous indiquer extrêmement brièvement la nature de l'incident auquel vous vous heurtez et la difficulté de connexion, pour que nous puissions vous indiquer la marche à suivre. Car la plupart des difficultés de connexion qui nous ont été rapportées ont jusqu'à présent trouvé une solution : on doit donc pouvoir trouver quelque chose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Sur ce point, effectivement, j'avais essayé moi aussi et j'ai connu quelques déboires, tout simplement parce que j'avais cru que le code était bien celui que l'on avait indiqué dans la lettre envoyée par le poste, la date de naissance. Mais malheureusement, ce code spécial ne fonctionnait que pendant quelque temps : il faut donc ne pas hésiter à demander un code, et cela fonctionne très bien.

J'ai souvent critiqué l'administration pour sa trop grande complexité. Mais pour une fois je tiens à lui rendre hommage : c'est simple, cela fonctionne et cela rend des services. Mais réessayez, Chère Collègue, vous verrez. Vous allez sur Electis : on va vous demander un code. Mais c'est facile : vous avez juste à cliquer pour demander un code, et il va arriver instantanément sur votre messagerie électronique. Il faudra donc que vous alliez dans votre messagerie électronique, que vous recopiez ce code

(dans votre tête ; il n'est pas très compliqué) ; vous revenez ensuite dans Electis, vous l'introduisez et cela fonctionne : vous avez toute votre situation électorale.

Madame Marie-Hélène BEYE

(Hors micro.) Cela ne s'ouvre pas.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Si cela ne l'ouvre pas, c'est peut-être votre ordinateur qui...

Monsieur Serge MUCETTI

Nous n'allons pas chacun évoquer nos mésaventures. Nous allons rédiger une toute petite fiche ultra simple - ultra simple, je vous le promets - que nous allons vous envoyer à tous et que nous mettrons sur le site de l'AFE.

Madame Françoise TÊTU de LABSADE, membre élu de la circonscription de Montréal

Justement concernant ce dont on vient de parler, sur les Macintosh, on n'arrive pas à ouvrir le système.

Quand on fait de l'édition, on travaille sur Macintosh.

Monsieur Serge MUCETTI

Nous en parlerons cet après-midi.

Madame Marie-Claude BAKHTRI, membre élu de circonscription de Tunis

A Tunis, nous avons reçu un courrier avec notre NUMIC, et c'est avec ce NUMIC que l'on peut entrer sur le serveur Electis. Je dois dire que ce n'est pas si facile que cela : j'y ai passé plus d'une heure parce que d'abord, il faut savoir que, pour les femmes, c'est sous le nom de jeune fille, qu'il faut saisir en majuscules. Quand on a franchi cette première étape, on vous dit qu'en fin de compte, le service sera opérationnel à partir de l'automne 2006. Écoutez, nous sommes quand même au mois de décembre. Je ne suis donc pas arrivée jusqu'au bout.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Ne serait-il pas possible d'installer un logiciel antispam sur le site de l'AFE parce que, franchement, nous sommes vraiment inondés de spams et ce n'est pas toujours très agréable. Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le secrétaire général, voulez-vous répondre ? Non, ce n'est pas la peine ; c'est hors sujet.

Je voudrais m'adresser à Monsieur VILLARD qui a soulevé tout à l'heure un point d'ordre. Nous sommes ici réunis en bureau, j'ai constaté que tout le monde était présent, sauf un membre du groupe UFE.

Nous suspendons donc nos travaux. Ils reprendront cet après-midi à 14 h 30.

Monsieur Christophe FRASSA

Monsieur le Président, auriez-vous l'amabilité de rappeler l'ordre du jour qui a été modifié, pour ceux qui ne suivent pas, et l'heure ? ...

Monsieur le Président, pourriez-vous rappeler par quoi on commence, puisque l'ordre du jour a été modifié ?

Monsieur le Président

Non ; il n'a pas été modifié. Nous avons avancé un point. On continue.

Monsieur Christophe FRASSA

Dans l'ordre ?

Monsieur le Président

Dans l'ordre.

La séance est levée à 12 h 45.

La séance reprend à 14 h 55.

Sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, Vice-Présidente de l'AFE

Madame la Présidente demande aux conseillers de bien vouloir prendre place et elle indique que l'on va reprendre le cours des travaux. Elle donne la parole à Madame Monique MORALES, présidente du groupe ADFE-FdM.

Madame Monique MORALES, Présidente du groupe ADFE-FdM

Au nom du groupe ADFE, je demande une modification de l'ordre du jour. Je souhaiterais que la question qui devait être débattue à partir de 16 h 15, la formation des commissions temporaires, soit reportée à l'étude demain matin.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Président du groupe UFE

Au nom du groupe UFE, je pense que la proposition qui est faite par Madame MORALES mérite notre intérêt et qu'il serait normal qu'un peu de réflexion soit encore possible, et que nous abordions demain matin ce sujet, qui est un sujet important ; mais en sachant fort bien que ces commissions temporaires ne seront réglées qu'au mois de mars prochain et qu'une réflexion de quelques heures me paraît donc tout à fait envisageable.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Sénateur. Nous passons donc au premier point de l'ordre du jour de cet après-midi qui est la présentation du "guichet de l'administration électronique".

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Serge MUCETTI.

I. PRESENTATION DU "GUICHET DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE"

Monsieur Serge MUCETTI

Je ferai deux remarques en préambule. Avec votre permission, Madame la Présidente, j'ai tenu à ce qu'une partie de l'équipe qui travaille avec moi sur l'élection du Président de la République et la modernisation du service public consulaire à l'étranger soit à mes côtés cet après-midi pour que vous puissiez, quand on parle d'équipe, mettre des visages en tout cas sur des personnages.

La deuxième observation d'ordre général que je ferai est la suivante : j'avais évoqué, lors de la session du mois de septembre, le guichet d'administration électronique, et j'avais pris alors l'engagement de vous présenter cette maquette cet après-midi devant vous, ce que je vais faire, étant entendu qu'il s'agit encore d'une maquette ; mon objectif est simplement de vous montrer tout ce qui pourra être réalisé à l'aide du guichet d'administration électronique.

Il ne s'agit pas, et là je voudrais rappeler quelques principes, de passer subitement de l'administration classique à une administration complètement informatisée mais il s'agit tout simplement de profiter au maximum de toutes les performances que permet l'informatique et d'offrir la possibilité à tous ceux qui possèdent un ordinateur ou ont des connexions à Internet de pouvoir obtenir facilement des services de leur poste consulaire sans avoir à se déplacer.

Je crois que c'est une facilité nouvelle qui leur sera proposée, et nous ne devons pas passer à côté de cette chance. Quand je dis : pouvoir obtenir à distance un certain nombre de services, il s'agit bien évidemment d'obtenir des services de chez soi, de son lieu de travail, mais également en déplacement hors des frontières du pays où l'on réside.

C'est donc là une facilité, qui nous conduit insensiblement à modifier notre philosophie. Nous sommes aujourd'hui, dans l'administration française, fondée sur le bon vieux principe de la compétence territoriale, c'est-à-dire que nous devons nous adresser à l'autorité administrative qui est le plus souvent compétente en raison de notre lieu de résidence.

Avec le guichet d'administration électronique, on gomme un petit peu — sans le faire disparaître — ce critère de compétence territoriale, pour assimiler peu à peu tout Français établi hors de France, c'est-à-dire inscrit au Registre des Français établis hors de France, à n'importe quel Français inscrit dans n'importe quel consulat ; et peu à peu, les services que nous allons offrir par l'intermédiaire du guichet d'administration électronique vont se développer.

Il y a donc là un aspect de simplification de la relation avec l'administration, et un aspect de facilité donnée à l'accomplissement de certaines formalités.

Mais cet aspect qu'il faut souligner a également un corollaire : c'est que cela allège la tâche des consulats ; cela permet désormais d'éviter de se déplacer pour accomplir des formalités simples, ce qui permet à l'agent consulaire de consacrer davantage de temps — les salles d'attente étant un peu moins fournies en personnes qui viennent simplement demander un renseignement ou accomplir une formalité simple (une attestation par exemple) — à ceux qui en ont le plus besoin, notamment dans le domaine social, ou de régler des dossiers complexes en y consacrant tout le temps nécessaire.

Il ne faut donc pas voir dans le guichet d'administration électronique une façon d'alléger le poste consulaire pour le faire disparaître : il s'agit d'une nouvelle philosophie du service public consulaire à l'étranger.

Je vous propose de vous montrer ce qui sera au début du mois de mars ce que nous avons appelé le guichet d'administration électronique.

Je ne vais pas m'appesantir sur les connexions, et notamment sur les difficultés que nous avons vues ce matin, puisque nous allons essayer de les résoudre par une petite fiche d'information, mais vous montrer ce que l'on va trouver sur le guichet d'administration électronique.

On verra d'abord une page d'accueil qui donnera un certain nombre d'informations et de définitions aux Français. Et nous ne perdons pas notre temps à faire de la pédagogie parce que les expressions "Français établis hors de France", "Inscription au Registre des Français établis hors de France" n'ont pas encore détrôné "Français de l'étranger" ou "Immatriculation consulaire".

Une fois que le Français se sera connecté, donc qu'il aura franchi la page d'authentification, il arrivera sur une page de menus, qui lui donnera deux types d'informations :

- à gauche, les différentes séquences, les différents services qu'il pourra obtenir par voie électronique ; et
- à droite s'afficheront immédiatement sur l'écran les données essentielles qui le concernent.

Naturellement, les données personnelles seront complétées par les onglets que nous allons voir ; par exemple l'onglet Adresse. S'affichera également l'adresse telle qu'il l'a fournie, telle qu'elle est enregistrée dans le Registre des Français établis hors de France, et il pourra en demander la modification.

Vous voyez au bas de l'écran figuré un cadre Adresse postale. Nous sommes en train de vérifier la possibilité avec notre service informatique de pouvoir remplir ce cadre à l'aide du clavier de l'ordinateur, mais dans les caractères de l'écriture locale : c'est-à-dire que le système pourra enregistrer l'adresse en caractères chinois, japonais, cyrilliques ou dans les alphabets non latins...

De la salle

(Hors micro : question concernant la possibilité des caractères arabes.)

Monsieur Serge MUCETTI

L'arabe, l'hindi, tout ce que vous voulez. C'est une performance nouvelle parce que, aujourd'hui, quand un poste veut adresser du courrier à des Français, par exemple lorsque notre ambassade à Pékin veut le faire, elle ne peut pas réaliser un publipostage à partir du Registre des Français établis hors de France : elle est obligée d'utiliser une application intermédiaire.

Le Français pourra faire également apparaître ses données professionnelles ; et s'il a changé de profession et a un nouveau numéro de téléphone professionnel, il pourra également en demander la modification.

Monsieur Pierre GIRAULT

Pardonnez-moi de vous interrompre, mais concernant la modification de l'adresse, c'est le compatriote qui va effectuer lui-même le changement ? Mais alors, comment se fait-il que pour pouvoir faire un changement d'adresse, par exemple au Grand Duché de Luxembourg, on exige la déclaration de police des étrangers ?

Monsieur Serge MUCETTI

Il s'agit là de l'adresse postale, pas de l'adresse de la résidence. On ne peut pas autoriser la modification de toutes les données qui sont enregistrées dans la mémoire de l'ordinateur.

Monsieur Pierre GIRAULT

Ce n'est donc que l'adresse postale ?

Monsieur Serge MUCETTI

Pour l'instant, en l'état de nos réflexions, ce ne sera que l'adresse postale.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci de cette précision.

Monsieur Serge MUCETTI

Donc, si la personne a changé d'employeur ou si ses coordonnées professionnelles ont été modifiées, elle pourra les changer. Mais il ne s'agit là, en ce qui concerne les données professionnelles, que d'informations à caractère facultatif.

En revanche, deux données qui vont apparaître à l'écran revêtent un caractère beaucoup plus important : les Français ne prennent pas ou n'ont pas toujours l'habitude de nous indiquer les personnes à prévenir en cas d'urgence ou alors, lorsqu'ils nous ont désigné des personnes à prévenir en cas d'urgence, ils ne nous informent pas sur les changements pouvant intervenir, les changements d'adresse, de numéro de téléphone, et c'est particulièrement important.

Donc, pour éviter — et c'est là que le guichet d'administration électronique trouve toute sa force — que le Français ait à se déplacer pour accomplir cette formalité ultra simple, mais qui peut être très importante, il pourra l'accomplir à distance et nous donner ces informations.

Le deuxième écran qui va apparaître derrière, qui est encore à l'état d'ébauche, concerne les coordonnées du chef d'îlot, l'indication de l'îlot, bref les indications fondamentales de sécurité. Aujourd'hui, si un Français veut avoir accès à ces données, il ne peut pas le faire directement : il doit le faire par l'intermédiaire du poste.

Désormais, tant qu'il y aura de l'électricité dans un poste en crise et qu'Internet fonctionnera, il pourra obtenir ce service par le guichet d'administration électronique. Mais comme c'est une donnée extrêmement sensible, cette page ne sera activée que par les postes qui le souhaitent, pas par tous les postes du monde ; car il ne faut pas non plus, en faisant apparaître une page sur la sécurité et les indications sur l'îlot de sécurité et le chef d'îlot, créer plus de troubles finalement que l'on apaiserait d'inquiétudes par ailleurs.

Les éléments suivants concernent le droit électoral. Évidemment, toutes les séquences concernant le droit électoral sont beaucoup plus fournies, beaucoup plus développées, beaucoup plus importantes. Pourquoi cela ? C'est parce que le guichet d'administration électronique est le fils du serveur Electis, puisque l'objectif que nous visions à l'origine, c'est ce que nous avons annoncé au Sénat : lorsque je me souviens que le Sénateur YUNG nous avait interrogés sur la possibilité de distribuer à l'étranger une carte électorale, nous avons indiqué (je crois que c'était Madame GIRARDIN qui lui avait fait la réponse) que finalement, la carte électorale se présenterait d'une autre façon. Et elle serait non seulement présentée sous un autre format, mais également dynamique, en ce sens que c'est plus qu'une carte électorale : c'est un outil qui donnera au Français également des indications sur le bureau de vote auquel il doit se rendre pour pouvoir voter et qui permettra également, si d'aventure il a donné un mandat électoral à une personne pour voter à sa place et qu'il a oublié qu'il l'a fait (cela peut arriver), de retrouver les indications sur l'écran.

Nous n'allons peut-être pas passer en revue tous les écrans. Ce qu'il est intéressant de voir en tout cas, c'est que si le Français n'est pas inscrit sur la liste électorale, par exemple parce qu'il n'a pas atteint 18 ans, il aura la possibilité de demander son inscription en ligne. A ce moment-là, on lui posera les questions basiques en ce qui le concerne, pour savoir d'abord s'il est inscrit sur la liste électorale d'une commune de France, et il en résultera un certain nombre de conséquences sur sa situation au regard de l'élection du Président de la République et du référendum. Et on lui demandera, à cette occasion, s'il souhaite voter personnellement ou par correspondance à l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Deuxième cas : le Français, qui voit toujours apparaître en premier lieu la page concernant ses données générales en matière électorale, pourra avoir dépassé l'âge de 18 ans et ne pas être inscrit sur les listes électorales ; le système le lui indiquera alors et lui donnera la possibilité, comme pour le jeune de 18 ans, de demander son inscription en ligne.

Troisième cas : le Français, qui voit toujours apparaître en première page ses données électorales générales, verra apparaître cette fois-ci la page concernant sa situation. Et vous voyez en ce moment sur l'écran la situation électorale d'un Français qui n'est inscrit qu'à l'étranger. Je vous propose d'entrer un peu plus dans le détail.

Le système lui indique : qu'il est inscrit sur la liste électorale consulaire de Tananarive (c'est donc son poste de rattachement) ; qu'il n'est pas inscrit sur une liste électorale en France, et lui présente donc les conséquences : il vote uniquement à l'étranger pour l'Assemblée des Français de l'étranger ; il a choisi le vote personnel. On lui indiquera l'adresse de son bureau de vote. On lui rappelle les documents qu'il doit présenter pour justifier son identité. Et on lui indique quelle est sa situation au regard de l'élection du Président de la République et du référendum. Cet électeur, dans l'exemple qui nous est présenté, a choisi de voter par procuration ; on lui donne le nom de son mandataire, et on lui indique également le bureau de vote auquel celui-ci devra se rendre pour l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Naturellement, cet électeur peut souhaiter modifier sa situation électorale. J'ouvre une parenthèse, parce que nous avons reçu un certain nombre de questions sur le guichet d'administration électronique : un certain nombre de Français se sont

approchés de nous, s'étonnant de ne pas voir à l'écran qu'ils étaient effectivement inscrits sur les listes électorales alors que, dans le courant de l'année 2006, ils avaient rempli les documents nécessaires pour l'être.

Or, il faut savoir que la période d'inscription sur les listes électorales s'achève le dernier jour ouvrable de l'année, et que c'est la commission administrative locale, d'une part, et la commission nationale électorale, d'autre part, qui valident les listes électorales. Donc, tant que ce processus n'est pas totalement achevé, l'électeur, même s'il a effectué toutes les formalités administratives pour demander son inscription sur la liste électorale, n'y figure pas encore ; la preuve en est que si une élection avait lieu avant le 10 mars de l'année suivante, et s'il n'avait pas été inscrit sur la liste électorale de l'année précédente, il ne pourrait pas voter. On ne peut donc voir à l'écran que les données relatives à la liste électorale en vigueur, c'est-à-dire en ce moment la liste de 2006 ; et ce n'est qu'à partir du 10 mars 2007 que l'électeur qui a demandé son inscription sur les listes électorales en 2006 y figurera. Et je crois qu'il y a là beaucoup d'ambiguïté dans l'esprit des personnes qui considèrent qu'en demandant leur inscription, celle-ci devient immédiate. En fait, elle est à effet différé. Vous le savez, puisque c'est une procédure relativement complexe.

Nous allons passer rapidement à la situation de l'électeur inscrit sur une liste électorale en France mais qui a fait le choix de voter à l'étranger, c'est-à-dire en code la situation PR2 ; et de même, l'électeur peut la modifier.

Et nous allons voir apparaître la troisième des situations : celle du Français qui est inscrit sur la liste électorale consulaire à l'étranger mais qui ne vote à l'étranger que pour l'Assemblée des Français de l'étranger et qui vote en France pour toutes les autres élections, et notamment celle du Président de la République et le référendum.

Nous sortons du domaine électoral, et là encore, ce sont des performances nouvelles qui seront offertes par le guichet d'administration électronique : c'est la demande de documents. On pourra demander en ligne des documents qui aujourd'hui impliquent un déplacement au poste. Le premier de ces documents, simple au demeurant, c'est l'attestation d'inscription au Registre des Français établis hors de France et de résidence : le Français pourra donc imprimer ce document sur son imprimante elle-même.

Il pourra aussi demander une attestation de radiation du Registre : ce sera possible. Il pourra demander à distance sa carte d'inscription au Registre des Français établis hors de France, mais dans ce cas, il s'agira d'une demande à distance : il ne pourra pas l'imprimer sur l'imprimante de son ordinateur.

Et nous étudions également la possibilité de demander son passeport à distance ; mais ce ne sera possible que pour les Français dont la photo d'identité aura été numérisée et enregistrée dans le Registre des Français établis hors de France ; sinon, ce sera tout à fait possible à distance. Et, lorsqu'il aura demandé un passeport, il pourra suivre, "tracer" comme on dit aujourd'hui, les différentes étapes de la fabrication du passeport et, sans avoir à téléphoner au poste tous les matins, il saura très exactement où en est la fabrication de son passeport.

Ce sont là des services que nous estimons être basiques, qui vont ensuite se développer pour permettre d'offrir une gamme de services, non seulement de services qui sont aujourd'hui fournis par des postes consulaires, mais également pourquoi pas ? des services que l'on pourrait obtenir également d'administrations ou de services publics situés sur le territoire national.

Voilà ; j'ai terminé la présentation.

Madame la Présidente remercie Monsieur MUCETTI de toutes ces informations et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je voudrais d'abord vous remercier pour ce travail excellent, qui va vraiment nous être utile. Mais il doit certainement exister une raison pour laquelle on n'a pas tenu compte d'une remarque concernant l'adresse : il avait été demandé, tout au moins je m'étais exprimé l'année dernière à ce sujet, que l'on puisse trier parce que l'on aura certainement accès à ces listes dans les consulats. Cela nous sera fourni, je suppose, sur un CD-ROM ; et en général, l'utilité de ces listes réside surtout dans l'obtention d'adresses, et en particulier également pour les îlots.

Or j'avais demandé s'il était possible — mais c'est en fonction de certains pays — d'indiquer deux champs dans l'adresse, de telle façon que l'on fasse apparaître d'un côté par exemple "3, place", et dans l'autre cellule "3, place Danton" ; ensuite, "4, rue Clichy", et que l'on puisse faire un tri par le nom de la rue, ce qui serait très facile pour localiser ces personnes par quartier, par district ; c'est-à-dire, en fin de compte, de dissocier tout ce qui n'intéresse pas le nom proprement dit de la rue, de telle façon que l'on puisse les trier d'une façon beaucoup plus intelligente.

Je vous remercie.

Monsieur Serge MUCETTI

Votre question en contient plusieurs. Elle peut s'appliquer aussi bien à la liste électorale qu'à d'autres types de listes. D'abord, je signale que les listes qui ne sont pas électorales ne sont pas communiquées sous forme électronique mais sous forme papier : seule la liste électorale, et cela dans certains cas, peut être proposée sous forme électronique.

Vous avez raison dans l'absolu. Or, il est très difficile de bâtir un système informatique qui tienne compte de la présentation des adresses dans tous les pays du monde. Je ne vous dis pas que nous n'y parviendrons pas pour le mois de mars, mais c'est une question d'ordre des paramètres que le poste doit définir.

En effet, dans un certain nombre de pays, le numéro de la rue ne figure pas en tête, mais à la fin ; le code postal peut précéder ou suivre le nom de la localité. Dans d'autres pays, l'adresse incorpore l'initiale du pays suivie d'un trait d'union devant ou derrière le code postal.

Je ne vous promets rien mais nous sommes en train d'étudier cette possibilité d'avoir un système standard d'adresse et de laisser aux postes, en fonction d'un certain nombre de paramètres que nous aurons établis (le numéro, le nom de rue, le code postal, le nom de la ville) la possibilité de choisir l'ordre de ces éléments.

Monsieur Guy SAVERY

(Hors micro.) Cela ne suffira pas.

Monsieur Serge MUCETTI

Cela ne suffira pas ; mais vous savez, si on peut demander beaucoup de choses à l'informatique, on ne peut pas lui demander l'impossible !

Monsieur Guy SAVERY

(Hors micro.) Au point de vue informatique, c'est très simple : on peut faire autant de cellules que l'on veut.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui ; j'ai bien compris : une cellule numéro, une cellule nom de la rue, une cellule code postal ; cela existera. Honnêtement, je ne peux pas vous répondre là dessus ; j'ignore si nous en avons la possibilité.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Bravo pour cet outil qui semble très prometteur et sur lequel, j'en suis certain, on trouvera encore de nombreuses applications.

Je voudrais revenir au vote et à un choix particulier qui a attiré mon attention, celui du vote par procuration. Vous indiquez dans le tableau que quelqu'un qui a choisi le vote par procuration pouvait modifier cette façon de faire tout simplement en votant avant son mandant.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, non, non ; ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur Marc VILLARD

C'est ce que j'ai cru lire.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, non ; il existe des modifications que l'on peut faire en ligne, et d'autres que l'on ne peut pas faire en ligne.

Monsieur Marc VILLARD

Je me suis mal exprimé. Je ne dis pas que vous aviez indiqué en ligne. Quelqu'un qui a inscrit par procuration peut modifier cette façon de voter en votant le jour de l'élection avant son mandant.

Monsieur Serge MUCETTI

Tout à fait.

Monsieur Marc VILLARD

Nous sommes bien d'accord : c'est bien ce que j'ai lu. Mais comment concrètement cela peut-il fonctionner ? Imaginez que j'aie choisi de voter par procuration... Ah oui, mais c'est une procuration au consulat et pas une procuration dans sa commune de rattachement en France.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est exactement la même chose. Vous êtes électeur, Monsieur A ; vous donnez une procuration à Monsieur B et vous votez tous les deux à l'étranger. Vous vous rendrez donc au consulat ou vous irez voir le consul honoraire le plus proche de votre domicile, et vous ferez établir une procuration au nom de Monsieur B. Puis, le jour du vote, de deux choses l'une :

- . soit vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote, et c'est Monsieur B qui votera à votre place ;
- . soit vous vous ravisez, vous voulez finalement voter vous-même, vous essayez de joindre Monsieur B au téléphone pour le prévenir et lui dire de ne pas se déplacer et de voter à votre place mais vous n'y arrivez pas, et vous décidez d'aller voter.

De deux choses l'une :

- . soit Monsieur B a voté avant Monsieur A, et Monsieur A ne peut plus voter puisque c'est son mandataire qui a voté à sa place ;
- . soit Monsieur A devance Monsieur B, et à ce moment-là, il n'est pas du tout dépossédé de son droit de vote : il vote, et lorsque Monsieur B son mandataire se présentera, le président du bureau de vote lui fera remarquer qu'il ne peut pas voter en qualité de mandataire de Monsieur A puisque celui-ci a déjà voté.

Est-ce clair ?

Monsieur Marc VILLARD

Jusque-là, je vous suis, mais ce n'était pas ma question...

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas encore la question. Alors allez-y !

Monsieur Marc VILLARD

Ce n'est pas encore tout à fait la question. Je peux être inscrit sur une liste de rattachement à une commune en France. Imaginons donc que je donne une procuration à mon père à Perpignan.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui.

Monsieur Marc VILLARD

Et moi le matin, je vais voter à Saïgon...

De la salle

(Réactions.)

Monsieur Serge MUCETTI

Mais non, ce n'est pas possible !

Monsieur Marc VILLARD

Dans ce cas, je ne peux pas ? Si j'ai donné une procuration...

Monsieur Serge MUCETTI

Attendez, on n'est pas inscrit sur une liste générale électorale qui concerne tous les Français de France et de Navarre. Vous ne pouvez voter comme mandataire que pour l'élection que vous avez indiquée et dans le bureau de vote qui est le vôtre.

Je vais prendre un exemple un peu plus compliqué.

Monsieur Marc VILLARD

Je vais vous poser une autre question ensuite : autant que j'aïlle au bout. Pour les législatives, on peut être inscrit à deux endroits à la fois.

Monsieur Serge MUCETTI

Justement, j'allais y venir.

Je reprends mon exemple : Monsieur A peut très bien être inscrit sur une liste électorale à Saïgon, comme vous l'avez dit tout à l'heure, à Ho-Chi-Minh-Ville, mais être inscrit sur la liste électorale de Châtillon-sur-Chalaronne pour toutes les autres élections. Et Monsieur A peut très bien donner une procuration à quelqu'un pour voter à Saïgon à sa place pour l'élection du Président de la République, et à une autre personne à Châtillon-sur-Chalaronne pour voter à sa place pour les élections législatives. Est-ce clair ?

Monsieur Marc VILLARD

Merci beaucoup.

Monsieur Serge MUCETTI

Donc une procuration correspond à un électeur et à une liste électorale, c'est-à-dire à un bureau de vote.

Madame Françoise LINDEMANN

Je voulais vous demander quelque chose : sur ces listes électorales dont nous avons besoin, nous, les conseillers pour d'autres élections également, les femmes seront-elles inscrites sous leur nom de jeune fille ou sous leur nom de femme mariée ? C'est parce que, quand nous écrivons, nous essayons de procéder à des regroupements étant donné que nous disposons de budgets assez faibles et il est souvent impossible de retrouver la femme parce qu'elle porte un nom de jeune fille que nous ne connaissons pas du tout et que l'on ne peut pas chercher dans toute notre liste.

Monsieur Serge MUCETTI

Ce n'est pas moi qui vais vous donner la réponse : c'est la loi. Que dit cette loi ? Elle indique que l'on doit figurer sous son nom de famille, que l'on appelait autrefois le nom patronymique, suivi du nom d'usage ; le nom d'usage, ce n'est pas nécessairement le nom d'une épouse mariée : cela peut être autre chose, le nom que l'on a choisi dans la vie courante pour se faire connaître de son administration ou de son entourage. C'est donc le nom de famille plus le nom d'usage : ce que l'on appelait le nom de jeune fille, dans le temps, ou le nom de naissance et le nom que l'on porte dans la vie courante.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis André HUSS.

Monsieur Francis André HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

J'ai très bien suivi votre explication sur les différents types d'adresses en fonction des pays. Mais un élément est commun à la plupart des pays, je pense. C'est le code postal et je voudrais attirer votre attention sur le fait que les tris dont parlait notre ami SAVERY peuvent être faits sur le code postal qui devrait toujours figurer au même endroit, c'est-à-dire dans la même colonne.

Or, ce n'est pas le cas actuellement, puisque vous savez que 12 ou 15 % des lettres sont revenues, très souvent parce que l'on avait mal enregistré l'adresse, et que l'on a écrit l'étage à la place du code postal ; et quand les lettres reviennent dans les consulats, on ne corrige pas. Je crois donc qu'il est très important d'attirer votre attention sur l'importance du code postal bien tenu. Merci.

Monsieur Serge MUCETTI

Monsieur HUSS, vous avez votre réponse : vous voyez à l'écran que le code postal est bien individualisé dans une case.

Monsieur Francis André HUSS

(Hors micro) Mais dans le passé aussi il était bien identifié dans une colonne.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, parce que le poste ne pouvait pas faire de tris spéciaux ; lorsqu'il voulait faire des tris sur le code postal, il était obligé de s'adresser à la direction des services d'information du Ministère : il n'avait pas la possibilité de le faire lui-même. En ce qui concerne le nombre de caractères, celui-ci sera paramétré par les postes, en fonction des usages locaux.

Madame la Présidente demande à Madame Marie-Françoise DE TASSIGNY si sa question était la même que celle de Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Marie-Françoise DE TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Genève.

Ma question était la même que celle de Madame LINDEMANN, mais je n'ai pas la réponse concrète. La seule chose, c'est que dans notre pays, l'usage du nom de jeune fille n'est pas du tout pratiqué, ce qui fait que nous avons perdu énormément de courriers en Suisse à cause du nom de jeune fille. Moi, par exemple, qui ai un nom un tout petit peu à rallonge du fait de mon mariage, je n'inscris pas encore mon nom de jeune fille parce que ce serait vraiment trop long. On ne me connaît donc pas sous mon nom de jeune fille. Je sais qu'il y a eu beaucoup de pratiques de ce type dans les courriers qui ont été envoyés par les consulats.

Monsieur Serge MUCETTI

Nous avons fait un choix. Il est clair que si l'on fait le choix d'un seul nom, le nom de famille, c'est-à-dire le nom de naissance si vous préférez, ou le nom d'usage, on n'atteindra pas tous les Français parce qu'il est bien évident que la femme mariée qui n'est connue que sous son nom de femme mariée et non pas sous son nom de jeune fille ne recevra pas le courrier ; et inversement. Tandis que, si nous faisons apparaître les deux noms dans l'adresse, je crois que nous réunissons un maximum de chances, finalement, pour que l'intéressé reçoive bien le courrier qu'on lui adresse. On portera les deux et l'habitude sera, avec les nouvelles applications, d'indiquer les deux systématiquement.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Je voudrais faire une intervention sur la question du vote par correspondance. Il me semble que le formulaire tel qu'il apparaît induit en erreur le citoyen, le futur votant, dans la mesure où il lui demande de choisir entre le vote par correspondance et le vote en personne.

De fait, les choses ne sont pas aussi tranchées, puisque quelqu'un qui ne s'est pas inscrit par correspondance, nous le savons, peut pratiquement jusqu'au dernier moment, s'il s'aperçoit le jour du vote qu'il ne pourra pas finalement, comme il l'avait imaginé, se déplacer en personne, voter par correspondance.

C'est donc plus dur que la réalité ; vous tracez une césure entre les deux, et cela donne l'impression à quelqu'un qui s'est inscrit par correspondance qu'il ne pourra pas aller voter en personne, et à quelqu'un qui s'est inscrit en personne qu'il ne pourra pas voter par correspondance, ce qui n'est pas la réalité, nous le savons. Cela demanderait donc d'être rectifié.

Cela m'amène d'ailleurs à faire une deuxième réflexion. Finalement, devant cette complexité du vote par correspondance, nous en étions arrivés à la commission des Lois — certes, il reste du chemin à faire — à partir du principe que le vote par correspondance deviendrait en fait le vote de droit, chaque personne restant libre, si elle le souhaite, d'aller également voter en personne. Et je me demande si l'on ne pourrait peut-être pas assez rapidement intégrer ce nouveau pas dans le dispositif.

Merci beaucoup.

Monsieur Serge MUCETTI

Pour répondre à votre première question, je dirai que vous avez raison : nous allons modifier l'écran pour faire apparaître effectivement la possibilité qui est offerte par la loi à une personne qui a choisi de voter par correspondance éventuellement de se déplacer pour voter personnellement, et inversement ; c'est une bonne remarque.

Je n'ouvrirai naturellement pas, ici et maintenant, le débat sur les évolutions du vote de l'élection de l'assemblée des Français l'étranger, mais nous avons été obligés d'apporter par anticipation un début de réponse à votre question.

Pourquoi cela ? Pour les jeunes français par exemple, ces jeunes majeurs dont nous avons parlé ce matin, la loi indique que, sauf objection de leur part, ils sont inscrits sur la liste électorale consulaire. Bien. Mais c'est l'inscription sur la liste électorale consulaire pour voter pour l'élection du Président de la République ; mais *quid* de l'AFE ? Ils sont effectivement inscrits sur la liste électorale pour voter pour l'AFE. Mais comment ? Par correspondance ou personnellement ?

La décision que nous avons prise a donc été celle de les inscrire par défaut au vote par correspondance ; il a fallu que nous nous mettions d'accord avec le ministère de l'Intérieur là-dessus pour connaître la décision par défaut.

De la même façon, quand un Français demandera au juge son inscription sur la liste électorale consulaire — il y aura sans doute un certain nombre de cas pour la prochaine élection du Président de la République —, il la demandera dans son esprit pour voter pour l'élection du Président de la République ; mais *quid* de l'AFE ?

Or, on ne peut pas couper son inscription sur la liste électorale consulaire entre AFE et élection du Président de la République ; il faut donc l'inscrire, et par défaut, il sera également inscrit pour voter par correspondance. C'est la formule, je pense, la plus commode et qui sert le mieux son intérêt et son droit.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Merci beaucoup de cette réponse. Une dernière chose — excusez-moi d'avoir l'esprit de l'escalier : je me réjouis à vrai dire de n'avoir pas vu dans le formulaire la possibilité de renoncer à voter aux élections de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui figurait dans les formulaires traditionnels. C'est bien le cas parce que, en effet, c'est un point délicat, beaucoup de gens ayant renoncé, et finalement ne le savent plus et le regrettent le jour où le vote arrive. Je vois donc bien que cette renonciation n'apparaît plus désormais, et je m'en réjouis beaucoup.

Merci beaucoup.

Monsieur Serge MUCETTI

Il y a deux choses qui n'apparaissent pas : d'une part, ce que vous venez de dire ; et d'autre part, le fait que l'on ne pourra jamais demander sa radiation de la liste électorale en ligne. Nous considérons que, dans un cas comme dans l'autre, ce sont deux décisions lourdes de conséquences qu'il ne faut pas prendre à la légère en cliquant simplement sur un écran d'ordinateur ; et il faut écrire au poste avec sa signature pour bien être sûr que l'intéressé n'a pas pris sa décision sur un coup de tête.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Une précision : dans la mesure où sur l'écran apparaît la possibilité de voter par correspondance et par procuration...

Monsieur Serge MUCETTI

Non : on vote par correspondance pour l'élection AFE, mais on peut voter par procuration uniquement pour l'élection du Président de la République et le référendum.

Monsieur Guy SAVERY

Et si l'on veut voter à l'étranger, ce n'est plus possible ? En France par exemple.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, non ; nous, nous vous présentons le système à l'étranger. Le système d'inscription sur les listes électorales en France est beaucoup moins informatisé que le nôtre. La France compte 34 000 et quelques communes : cela veut dire 34 000 listes électorales. Nous en avons déjà 200, et cela suffit bien à notre peine.

Monsieur Guy SAVERY

Comme tout à l'heure vous avez parlé de la possibilité d'aller dans une autre administration en France, j'ai donc fait cette relation.

Monsieur Serge MUCETTI

Non, je n'ai pas dit ça. J'ai dit : possibilité que nous sommes en train d'étudier de demander certains services par voie électronique qui sont fournis par des administrations en France, tout simplement en mettant en relation le guichet d'administration électronique avec le serveur service public, ce qui n'est pas le cas. Il existe déjà la possibilité d'accomplir un certain nombre de formalités par l'intermédiaire du serveur service public en France.

Monsieur Guy SAVERY

Je vous remercie.

Madame la Présidente, après s'être enquis d'éventuelles autres demandes de parole, remercie Monsieur Serge MUCETTI pour son excellente présentation et la clarté de ses réponses.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente

Je vous propose une petite modification d'ordre du jour. Encore une ! allez-vous dire : après la pause qui est prévue, je propose que Monsieur ROBION nous fasse le point sur la formation des membres de l'Assemblée, point qui était prévu pour demain, puisque nous n'avons pas aujourd'hui le point sur la constitution des commissions temporaires. Cela nous permettra de dégager un peu de temps pour demain. Et si le Sénateur DEL PICCHIA est dans les parages, il pourrait peut-être aussi nous faire le point sur le Livre vert sur la protection diplomatique et consulaire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis André HUSS.

Monsieur Francis André HUSS

Quand connaissons-nous la composition des commissions temporaires ?

Madame la Présidente

Demain matin.

Si vous en êtes d'accord, nous faisons maintenant une courte pause. Puis viendra le point sur la formation des membres de l'assemblée ; ensuite, éventuellement le point sur le livre vert ; et enfin le compte rendu de l'exécution du budget 2006 de l'AFE.

Nous reprendrons nos travaux à 16 h 00.

La séance est suspendue à 15 h 30.

La séance reprend à 16 h 00.

Sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, Vice-Présidente de l'AFE.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre ROBION pour faire le point sur la formation des élus.

II. POINT SUR LA FORMATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Pierre ROBION

Il a été souhaité que l'on fasse un point sur la formation des élus, ce qui n'avait pas été fait depuis un certain temps. Ce thème est mentionné dans la loi du 7 juin 1982, qui dispose, dans son article 1.5, que :

Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ont droit de recevoir une formation dans les domaines de compétence de l'Assemblée.

L'Assemblée délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Elle fixe les orientations de cette formation.

Les membres de l'Assemblée peuvent notamment participer aux actions de formation destinées au personnel

diplomatique ou consulaire.

Un tableau récapitulant ces actions de formation financées par l'État est présenté à l'Assemblée ; il donne lieu à un débat annuel.

Je crois que le bilan des formations sera vite fait puisqu'il n'y en a eu qu'extrêmement rarement. Je me souviens, du temps où j'étais responsable du département de la Formation du Ministère, avoir organisé une formation pour un élu ; et depuis, je ne crois pas qu'il y en ait eu beaucoup plus. C'est donc un domaine dont on peut dire qu'il reste largement à découvrir.

La loi fait effectivement référence aux actions de formation organisées par le ministère des Affaires étrangères, en précisant que les élus peuvent participer à ces actions de formation. Il existe un catalogue de la formation - des formations - du ministère des Affaires étrangères ; il faut bien admettre que ces formations sont soit très ciblées, soit assez éloignées des préoccupations des élus.

Pour vous donner une petite idée - voici le sommaire, mais on pourrait faire circuler le catalogue dans son entier. Il contient, bien sûr, tout un chapitre sur les formations qui concernent la coopération et l'action culturelle ; un certain nombre de formations sur les questions européennes ; un grand nombre sur l'informatique et la bureautique, bien sûr, y compris de nombreuses formations destinées exclusivement au personnel spécialisé du Ministère ; et puis tout un volet très important sur la préparation à la prise de fonctions et au perfectionnement général, qui concerne en gros ce que l'on appelle les formations « métiers » du Ministère, par exemple, sur les finances publiques, la comptabilité, la gestion, et, bien sûr, l'administration consulaire et les techniques administratives en général — et je ne parle pas des préparations aux concours et examens professionnels qui occupent également une large place. Et puis, un autre volet concerne les stages linguistiques et les formations en langues. Voilà donc schématiquement le panorama ; on pourrait entrer, bien sûr, davantage dans le détail.

Je crois que la réflexion et les quelques remontées de demandes qui ont pu se faire jour sur ces thèmes, portent sur des préoccupations très particulières des membres de l'Assemblée. Récemment, j'ai eu quelques demandes de nouveaux membres de l'Assemblée qui semblent ressentir un besoin de formations qui me paraissent davantage relever d'une formation interne de l'Assemblée, notamment sur le mode de fonctionnement de l'Assemblée, sur la façon dont on y travaille.

On pourrait donc réfléchir à ce thème et examiner comment organiser une formation interne propre à l'Assemblée ; cela pourrait intéresser notamment les nouveaux élus, et c'est un thème tout à fait actuel après un renouvellement important de l'Assemblée.

Il avait été également demandé au ministère de l'Intérieur quelles étaient les formations qu'il organisait, et elles sont nombreuses. Malheureusement, nous n'avons pas reçu de réponse. Nous allons donc approcher à nouveau le ministère de l'Intérieur pour essayer d'obtenir des précisions sur les formations qu'il organise.

Il y a aussi une autre direction dans laquelle nous pourrions prospecter, en direction des multiples centres de formation pour les élus territoriaux. Ces centres dispensent, peut-être, des formations qui s'approcheraient plus des préoccupations des élus.

Voilà donc les réflexions que l'on peut engager aujourd'hui à ce sujet puisque, à défaut de bilan, on doit se tourner vers l'avenir. Voilà, pour ma part, quelles sont les orientations que je proposerais, en tout cas les pistes que nous pourrions essayer d'explorer dans les mois qui viennent.

Je souhaite inviter les membres de l'Assemblée à réfléchir sur les besoins spécifiques de formation qui pourraient être les leurs et à les préciser.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Secrétaire général. J'ai tout de suite une question : Où peut-on consulter ce catalogue ? Et si l'on est intéressé par une formation, quand et comment s'inscrire ?

Monsieur Pierre ROBION

Justement, le problème, c'est qu'il est bien consultable en ligne, mais uniquement sur diplomonet : il n'est donc pas accessible à l'extérieur de l'intranet du Ministère. En revanche, nous pourrions essayer d'en obtenir une copie.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO, membre élu de la circonscription de Rome

Monsieur le Secrétaire général, du temps où Monsieur GARCIA était Directeur des Français de l'étranger (*sifflement*) — c'est loin, je sais ; mais pas très loin tout de même —, nous avons eu une grande discussion sur la possibilité que le secrétariat général, plus que de former les nouveaux élus, réponde à leurs questions. Celles-ci sont souvent des questions pointues et dans lesquelles ils peuvent très bien nager.

e ne me souviens plus très bien de ce qui s'est fait et de ce qui se fait aujourd'hui. N'est-ce pas une solution que nous puissions vous interroger, par le net ou par n'importe quel autre canal, pour obtenir des réponses à des questions que, sur place, nous ne savons pas résoudre ?

Monsieur Pierre ROBION

Je vous rassure : cela se fait quand même assez fréquemment, et je reçois de nombreux courriers électroniques ou des lettres posant des questions très précises, auxquels nous répondons ou auxquels nous nous efforçons de répondre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Madame la Présidente, chers collègues, la formation est quelque chose d'extrêmement important, notamment pour les nouveaux élus ; je crois que tout le monde en est bien conscient. Mais elle se situe en fait à deux niveaux, comme vous l'avez laissé entendre dans votre exposé. D'abord à un niveau spécifique : Comment fonctionne notre assemblée ? Mais également à un niveau plus général : Comment se comporte un élu de la République, à quelque niveau que ce soit ? Et je crois qu'il faut, dans la formation, tenir compte de ces deux volets.

L'expérience m'a démontré en matière de formation que celle-ci, quand ce n'était pas dans le cadre de son travail quotidien, ne s'effectuait pas naturellement, que l'on avait besoin d'accompagnement. Et là aussi l'expérience nous démontre que beaucoup d'élus qui auraient besoin de formation ou en seraient demandeurs, n'en suivent pas faute de savoir comment faire et où s'adresser.

Il faudrait donc leur mâcher le travail, si vous me pardonnez l'expression, et que nous ayons véritablement une cellule formation des élus qui permette à ceux qui le souhaitent de pouvoir suivre pendant deux ou trois jours — parce qu'il ne faut pas qu'elle soit trop longue, compte tenue des obligations des uns et des autres — cette formation indispensable. Nous ne deviendrons une assemblée véritablement composée d'élus "locaux" au sens où l'entend la République française que le jour où tous, nous bénéficierons de cette formation d'élus. Et je crois que c'est fondamental.

Et puis il y a un deuxième volet que l'on n'a pas évoqué parce qu'il ne relève pas, théoriquement, de cette discussion ; et pourtant il lui est étroitement lié. C'est la formation au contact avec les élus de nos consuls et consuls généraux. En effet, il serait temps, je crois, vu l'évolution de l'Assemblée, des conseillers et de la place qu'elle prend dans le fonctionnement des différents postes, que les consuls et consuls généraux, au même titre que les préfets et sous-préfets, puissent suivre les formations de relations avec les représentants du peuple. Cela serait dans leur intérêt ; cela serait dans notre intérêt, c'est-à-dire que ce serait véritablement dans l'intérêt des Français expatriés.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Après la déclaration de Monsieur COINTAT, il n'y a rien à ajouter.

De la salle

Bravo.

Monsieur Pierre ROBION

Je voudrais juste dire un mot en réponse au Sénateur COINTAT sur le deuxième volet de la formation. Et je dois me couvrir de honte, puisqu'en principe, très souvent, c'est moi qui assure cet embryon de formation auprès des fonctionnaires des Affaires étrangères, étant donné que, lors des stages que l'on organise, en tout cas en ce moment, c'est moi qui présente ce qu'est l'AFE, comment doivent s'organiser les relations entre les fonctionnaires sur place et les représentants de l'Assemblée : j'en conclus donc que c'est vraiment très mal fait.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Non ; je crois, Monsieur le Secrétaire général, que vous n'avez pas à rougir de honte, parce que vous faites très bien votre travail d'information.

Moi, je parle bien de formation, et cela demande une expertise : il faut que ce soient des spécialistes ; des spécialistes en relations. En relation avec les représentants de la nation. Vous avez ce contact, mais je crois que, quelle que soit votre expérience, votre responsabilité, vous êtes l'intermédiaire, mais ne pouvez pas être véritablement le formateur.

Ce que vous faites, vous le faites bien. Mais il faut aller à une vitesse supérieure. Il faut aller au-delà pour tous les mécanismes : savoir jusqu'où l'on peut aller trop loin, comment on doit considérer un élu, ce qu'il représente, ce qu'attendent les citoyens qui l'ont élu, etc. C'est une mécanique qui ne vient pas comme cela.

En ce qui me concerne, je reconnais avoir eu droit à une formation remarquable puisque j'ai été pendant 31 ans fonctionnaire parlementaire au Parlement européen, et cela a été une découverte de chaque jour pendant ces 31 années : tous les jours, j'ai appris quelque chose au contact des réalités.

Il faut évidemment que ceux qui n'ont pas cette habitude, ce contact, puissent l'acquérir par des personnes spécialisées. Voilà pourquoi, soyez tout à fait rassuré, vous n'êtes pas en cause ; mais il faut là des spécialistes. Bien sûr, il ne faut rien imposer du tout ; mais je suis persuadé que si une cellule de formation un petit peu plus poussée dans les relations avec les élus existait, cela commencerait par intéresser les uns et les autres, cela se répandrait par le bouche-à-oreille, et ceux qui auraient mieux compris comment traiter avec les élus de nos circonscriptions, je suis sûr que beaucoup voudraient ensuite suivre ce cours de formation pour mener au moins une vie plus paisible.

Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription de Bruxelles

J'adhère totalement aux propos du Sénateur COINTAT. Il m'a coupé l'herbe sous le pied ; je n'ai jamais assisté à vos formations, Monsieur le Secrétaire général, puisque je suis nouvelle, mais il me semble aller de soi qu'une formation doive être faite de manière très pratique. L'information théorique, nous l'avons lue car nous savons tous lire ; mais maintenant, il nous faut la pratique. C'est comme quand on est avocat : on a des cours pratiques de plaidoirie, qui sont donnés par des avocats. Je verrais donc très bien un Sénateur nous dispenser cette formation pratique, sur la manière de réagir concrètement, que ce soit ici en interne ou sur le terrain avec nos consuls généraux, etc. Personnellement, je l'attends en tout cas vraiment.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LE BIHAN.

Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger

C'est juste une petite précision parce que vous parlez là, Madame, de votre formation ; or, Monsieur COINTAT parlait de la formation des consuls et consuls généraux au contact avec les élus. C'est donc dans ce cadre-là que Monsieur ROBION donne un module...

Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger

Non, non ; ce n'est pas du tout cela. C'est donc dans le cadre de la formation des consuls et consuls généraux qu'existe un module sur les relations avec les élus, ceux de l'AFE. Et c'est dans ce cadre-là que Monsieur ROBION est la personne qui assure cette petite formation, qui est probablement insuffisante.

Madame la Présidente remercie pour ces précisions et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Je partage effectivement aussi tout ce que vient de dire notre ami COINTAT ; il parle soit de la formation des élus que nous sommes, soit de la formation de l'administration vis-à-vis des élus, et je partage tout à fait ce qu'il vient de dire. Mais je crois que nous-mêmes, nous sommes ingénieurs, juristes, enseignants, commerciaux, et nous sommes nous-mêmes limités par notre expérience, par notre formation dans un certain nombre de domaines. Et je crois que nous pourrions être intéressés, si nous savions où, quand, comment participer à ces cours, par des cours de bureautique, par des cours linguistiques pourquoi pas ? Par des cours plus techniques, si vous voulez.

Mais actuellement, nous ne formulons pas ces vœux ne sachant pas très bien à qui nous adresser, quand cela pourrait être donné, ce qui existe, etc. Je crois donc que, s'il existe déjà quelque chose — et d'après ce que vient de nous dire Monsieur le Secrétaire général, c'est le cas : vous vous êtes proposé de nous faire circuler une petite liste de ce qui existe —, nous pourrions être intéressés.

Il faudrait aussi savoir comment nous pourrions le faire parce que si tout se passe par exemple à Paris, par exemple, je ne suis pas certain que nos collègues qui sont à Buenos Aires ou à Tokyo soient vraiment intéressés par des cours alors qu'il existe peut-être des possibilités de formation plus basique, je dirais, à proximité de nos endroits de résidence.

Merci.

Monsieur Pierre ROBION

Sur ce point, pour répondre directement à Monsieur RATEAU, effectivement, une des difficultés de l'accès à ces formations du ministère des Affaires étrangères, c'est qu'elles se passent à Paris ou à Nantes. Très peu de formations se déroulent à l'étranger et, quand c'est le cas, ce sont vraiment des formations très techniques sur des aspects très particuliers du fonctionnement de l'administration consulaire.

C'est une des difficultés pratiques, je crois sérieuse, d'accès à ces formations, parce qu'effectivement, qui aura le loisir de venir passer une semaine ou trois jours, le temps que requièrent ces formations à Paris en dehors des sessions ?

Je signale cet écueil pratique qui n'est pas négligeable.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Puisque l'on évoque les consuls généraux, j'aimerais revenir sur ce qui s'est passé au mois de septembre : nous en avons discuté ici, et j'avais justement émis des réserves.

Il s'est tenu une première réunion des consuls généraux ; on nous a dit qu'il était fabuleux de la programmer en même temps que la nôtre, que nous n'en aurions que des retombées positives. En ce qui me concerne, jusqu'à aujourd'hui, je ne sais pas ce qui s'est passé lors de cette réunion des consuls généraux. Je ne sais pas si mes collègues ont eu des échos, mais on ne nous a informés de rien du tout. Cela devait être tout bénéfique, et pour les consuls généraux et pour nous ; je ne sais pas pour eux, mais pour nous, à moins que je n'aie pas lu mes courriers électroniques correctement, je n'ai toujours reçu aucun compte rendu, aucun résumé, aucune conclusion de cette réunion.

Madame Françoise LE BIHAN

Je peux tenter de répondre sur cet aspect des choses. Effectivement, il y a été fait un compte rendu qui n'était pas destiné à faire l'objet d'une diffusion totale. L'intérêt de l'adosser à votre assemblée plénière consistait à se réserver des moments de contact et d'avoir des sessions plénières ensemble : cela s'est donc passé. Dans cette même salle, un cocktail a d'ailleurs été offert par le Directeur où vous vous êtes rencontrés, où vous avez pu parler, etc. C'était cela, les intérêts immédiats.

Madame Martine SCHOEPPNER

Justement à ce sujet, le cocktail était très sympathique ; sauf si je me souviens bien qu'il y manquait les trois quarts des élus, tout simplement parce que nous étions encore en commission : nous ne pouvions donc pas participer au cocktail — pour ceux qui y ont participé, c'est très bien.

D'un autre côté, c'est très sympathique de rencontrer les consuls généraux, mais dans notre circonscription, quand nous nous donnons la peine de les voir, il n'y a aucun problème pour les rencontrer ; quant à l'intérêt direct de rencontrer, pour moi qui suis en Allemagne, le consul général de Tokyo ou de Kinshasa, c'est très gentil de faire sa connaissance, j'en suis ravie ; mais cela n'apporte pas grand-chose pour le travail. Et je pense que, pour lui, me connaître ou non ne doit pas lui apporter grand-chose.

Madame Françoise LE BIHAN

Ce que vous dites est un peu limitatif parce qu'en fait l'intérêt était mutuel : il s'agissait aussi pour les consuls généraux de vous voir dans l'exercice de l'assemblée, etc. C'était donc...

Madame Martine SCHOEPPNER

(Hors micro) Ils étaient dans la salle d'à côté : ils ne nous ont pas vus travailler.

Madame Françoise LE BIHAN

Si, parce qu'ils ont assisté à certaines plénières : il y a eu deux séances en commun. Je pense que c'est quand même plutôt positif.

Madame Martine SCHOEPPNER

Nous n'avons pas eu deux séances en commun : il y a eu une fois.

Madame Françoise LE BIHAN

Il y a eu l'ouverture avec le Ministre ; les consuls étaient présents.

(Murmures de désapprobation dans la salle.)

Madame Françoise LE BIHAN

Écoutez, il est quand même intéressant d'entendre le discours du Ministre à cette occasion.

(Réactions et commentaires dans la salle.)

Monsieur Paul CLAVE

Juste sur ce point et en quelques secondes, je dirai que, personnellement, j'ai trouvé cela sympathique. J'ai rencontré un consul général qui s'appelle Monsieur DE GOUVELLO, je le nomme. C'est le consul général à Lagos ; je suis allé à Lagos la semaine dernière, et j'y ai été merveilleusement bien reçu, avec ma collègue Claire DURAND : cela sert donc parfois de les rencontrer.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur Paul CLAVE et donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Je reviens simplement sur la formation dont nous parlions tout à l'heure. Il faudrait peut-être faire coïncider les temps de cette formation, si toutefois nous pouvions établir un calendrier bien précis en concordance avec le calendrier de nos réunions à Paris, quelques jours avant ou quelques jours après ceux-ci. Je crois que cela serait tout à fait pratique et certains pourraient, en le sachant longtemps à l'avance, s'y inscrire. Je pense que ce serait déjà un grand pas de fait.

Quant à la formation des consuls et ambassadeurs, je crois qu'avant de parler de formation, on pourrait déjà avoir — je ne sais pas si c'est déjà fait, je m'avance et vous m'arrêtez éventuellement — l'idée de pouvoir leur envoyer au moins une petite présentation des prérogatives d'un Conseiller de l'AFE...

De la salle

(Hors micro) Ils les ont.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Ils devraient l'avoir, mais je dois vous avouer que, sur le terrain quelquefois, malheureusement, la réalité est tout autre ; et l'on se rend compte vraiment que certains diplomates ne connaissent pas les réelles responsabilités des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger. Merci.

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription de Monaco

Madame la Présidente, il paraît que vous devriez dire : "Je donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA, Président de la commission des Lois et règlements !"

Madame la Présidente

Je le ferai la prochaine fois.

Monsieur Christophe FRASSA

C'est ce que l'on me dit. Parce que sinon, on ne sait pas qui parle dans le verbatim. Mais je pense que avec ce que je vais dire, on va me reconnaître.

Madame la Présidente, Madame LE BIHAN, il est une question que je pose systématiquement quand on parle de la formation des élus. Je l'ai posée une fois : on m'a dit que c'était possible. Je l'ai posée une deuxième fois : on m'a dit que c'était possible. Monsieur ROBION regarde en l'air parce qu'il sait de quoi je vais parler !

On m'a juré que, techniquement, il n'y avait aucun problème pour faire une version miroir — et je cite bêtement parce que je ne sais même pas ce que cela veut dire — du catalogue des formations de diplomate sur le site de l'AFE.

J'aimerais avoir une bonne fois pour toute une réponse, qui ne doit pas être très compliquée, de la part de l'administration : Est-ce que c'est possible ou est-ce que ce n'est pas possible ? Et, si c'est possible, elle devrait y figurer depuis un bout de temps. Nous avons eu l'engagement en assemblée plénière, par la personne responsable des formations au Département, que rien ne s'opposait à ce qu'il existe une version miroir sur le site du CSFE à l'époque — c'est vous dire si c'était hier matin.

Donc, que l'on me réponde. Je ne pense pas que ma demande soit exorbitante ; mais si la réponse est oui, que ce soit fait immédiatement. Merci.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur FRASSA. Le collège des Vice-Présidents peut se saisir de votre demande et faire une demande en ce sens.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

J'aime bien essayer de concilier l'inconciliable. On parlait de la réunion avec les consuls généraux. Par exemple, il aurait peut-être été facile de nous admettre aux séances de formation des consuls ; vous avez eu, je crois, des conférences sur les dangers de falsification des documents officiels et des sujets de ce type. Peut-être que, si vous pouviez y admettre les membres de l'Assemblée... Et nous finissons tous ensuite par un cocktail ; cela est très bien. C'est, je pense, le genre de choses qui nous feraient comprendre les lois qui sont prises ou les difficultés de nos demandes. Merci.

Madame Françoise LE BIHAN

Je vois bien la session à laquelle vous faites allusion : elle était commune à des représentants des préfectures et à des personnes du ministère de l'Intérieur. Elle était extrêmement technique et professionnelle. Je ne pense pas que justement ce type de séance aurait pu être ouvert ; cela aurait été très difficile. C'était vraiment pour des professionnels du "guichet" (on a utilisé cette expression ce matin), ces personnes, ces agents qui ont à traiter des actes administratifs, des passeports, des actes de naissance, de l'état civil ; c'était extrêmement technique.

Et c'est pour cela que nous avons associé, dans une grande vision de l'immigration, à la fois nos consuls qui sont sur le terrain et des fonctionnaires des préfectures et aussi du ministère de l'Intérieur. Il s'agissait de séances de travail très denses, qui n'étaient pas générales : le sujet ne se prêtait pas à des généralités.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

(Hors micro.)

Madame Françoise LE BIHAN

Oui, mais cela aurait perdu de son efficacité ; il y avait déjà énormément de monde, les gens s'étaient plaints qu'il y en avait presque trop, et en l'occurrence, ça aurait été extrêmement difficile.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CAVASINO.

Monsieur Claude CAVASINO, membre élu de la circonscription de Tunis

Je voudrais revenir sur la question des modules de formation en direction des consuls généraux, des consuls adjoints, des vice-consuls, etc., et concernant bien sûr la relation qu'il pourrait y avoir avec les élus de l'AFE en matière de contacts, d'informations, etc.

Pourrions-nous connaître la teneur de ce module, de la formation dispensée aux consuls généraux, de façon à ce que nous-mêmes puissions juger si ce consul a bien compris quelque chose ou pas. Parce que souvent, nous avons vraiment des problèmes de relations.

Merci.

Madame Françoise LE BIHAN

Je crois que des modules de formation ciblés, destinés à un certain nombre de personnes, par exemple le séminaire pour les ambassadeurs, le séminaire pour les consuls généraux, sont destinés aux ambassadeurs et aux consuls généraux. On ne va pas... Non, ils ne sont pas communicables à des tiers : ils s'appliquent aux personnes qui suivent la formation.

Madame la Présidente remercie Madame Françoise LE BIHAN et donne la parole à Madame Marie-Claude BAKHTRI.

Madame Marie-Claude BAKHTRI

L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés sur le terrain est celui de la nationalité, qui est récurrent. C'est un problème très complexe, très sensible, et nous savons que le service de la nationalité des Français établis hors de France auprès du tribunal de la rue des Rentiers est débordé. Les services de nationalité sont aussi débordés dans certains consulats.

Nous recevons beaucoup de clients qui viennent nous voir pour essayer d'obtenir des explications, pour savoir comment constituer un dossier. Un dossier de demande de certificat de nationalité française est quelque chose d'extrêmement complexe. Or nous savons qu'il existe des formations au traitement de ces documents qui pourraient nous être utiles. Il serait peut-être sage de nous donner accès à ces formations.

Merci.

Madame Françoise Le BIHAN

On peut en prendre note ; mais c'est très délicat.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA

Madame la Présidente, puisque le collège des Vice-Présidents a envie de prendre à bras-le-corps de nombreux sujets, je crois qu'il y a une chose que nous n'avons pas évoquée et qui me semble intéressante ; et, là aussi, je regrette que le ministère en question ne réponde jamais.

Il existe des formations qui ont été conçues spécifiquement pour les élus locaux : ce sont celles du ministère de l'Intérieur. Le secrétariat général l'a saisi officiellement ; c'était Monsieur BRÉJON à l'époque, donc en 2003. Nous voilà arrivés trois ans plus tard. Il n'y a même pas eu d'accusé poli de réception ; il n'y a rien.

Nous avons adressé une demande pour obtenir, d'une part, le catalogue des formations offertes aux élus locaux par le ministère de l'Intérieur et, d'autre part, que quelqu'un en charge de ces formations vienne en parler devant l'Assemblée. Nous n'avons obtenu aucune réponse.

Alors peut-être le collège des Vice-Présidents pourrait-il donc solliciter le Ministre, qui est à la fois Ministre et Président de l'Assemblée, pour qu'il demande à son collègue de faire droit à cette demande qui n'est pas non plus exorbitante.

Voilà. J'en ai terminé, je crois, définitivement.

Madame la Présidente

La question sera évoquée demain matin au cours de la réunion du collège des Vice-Présidents élargi.

Madame la Présidente s'enquiert d'éventuelles autres demandes de prise de parole sur cette question et donne la parole à Monsieur Bernard CARIOT.

Monsieur Bernard CARIOT, membre élu de la circonscription de Munich

Monsieur ROBION, je voulais simplement savoir si nous avions accès aux stages de l'IFAC.

Monsieur Pierre ROBION

Non.

Monsieur Bernard CARIOT

Comment se fait-il que certains chefs d'entreprise y aient accès ?

Monsieur Pierre ROBION

Aujourd'hui, la réponse est non ...

Monsieur Bernard CARIOT

Je ne comprends pas pourquoi, dans ce cas-là, certains chefs d'entreprise y participent.

Madame Françoise LE BIHAN

Il n'y a pas de chefs d'entreprises qui y participent : comme formateurs, mais pas comme formés. Des chefs d'entreprise qui suivent le stage IFAC ?

Monsieur Bernard CARIOT

Oui.

Madame Françoise LE BIHAN

Non ; il est exclusivement réservé aux chefs de chancellerie, consuls, consuls adjoints et agents de consulats.

(Remous dans la salle.)

Monsieur Bernard CARIOT

Votre réponse m'étonne.

III. COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DU BUDGET 2006 DE L'AFE ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2007

Monsieur Pierre ROBION

Je vais faire le compte rendu de l'exécution budgétaire de l'année 2006, donc de l'année écoulée. Nous avons eu en septembre un point sur l'exécution du budget ; nous avons donc maintenant une vue plus complète sur l'ensemble de l'exercice.

En *loi de finances initiale*, le montant des crédits alloués en 2006 à l'Assemblée des Français de l'étranger s'élevait à 2 448 000 euros.

Madame la Présidente appelle à un peu de silence.

Monsieur Pierre ROBION

Les *principaux postes de dépenses* ont été :

- Les *indemnités forfaitaires semestrielles*, qui s'élèvent à 1 291 000 euros. Je passe sur certaines explications qui vous sont données par ailleurs, puisque vous avez en main une note un peu plus complète. Il faut simplement noter que les minorations appliquées pour cause d'absence aux sessions de l'Assemblée se sont élevées à 27 999 euros et les titres de reversement, qui sont appliqués notamment à la suite des élections et du renouvellement de l'Assemblée aux personnes qui n'ont pas été réélues, se sont élevés à un petit peu moins de 1 000 euros.

- Une nouveauté bien sûr en 2006 : un poste important, les *indemnités mensuelles versées semestriellement*, d'un montant de 800 euros mensuels, qui ont été versés à compter du 1er juillet 2006. Le montant total de cette indemnité s'est élevé à 734 000 euros.

- Un autre poste important et particulier dans cette année 2006 a été le *remboursement des frais de campagne électorale*. En prévision, au début de l'année, 165 000 euros avaient été réservés pour cet usage ; les remboursements effectifs ont atteint un montant de 162 148 euros : c'était donc bien calculé. En 2006, depuis la mise en place de la LOLF, les modalités de remboursement ont changé. Ces remboursements s'effectuent d'habitude sous forme de délégations de crédits faites aux postes, à charge pour eux de rembourser les frais de campagne directement aux candidats. Jusqu'à présent, c'était le secrétariat général de l'Assemblée qui procédait directement à ces délégations de crédits. Aujourd'hui, ce n'est plus possible dans l'architecture de la LOLF : il faut donc procéder à une remontée de crédits et c'est donc la Direction des Français de l'étranger et des étrangers

en France qui a procédé à ces délégations de crédits. Les 165 000 euros avaient donc été remis à disposition de la DFAE à cet usage.

- Le *coût des réunions de l'Assemblée* s'est élevé à un peu moins de 130 000 euros (129 780 euros), avec là aussi un certain nombre de nouveautés. Vous constatez donc que ce montant est plus élevé que d'habitude ; la raison en est que - c'est toujours une des conséquences de la nouvelle organisation budgétaire - un certain nombre de prestations qui auparavant étaient fournies "gratuitement" à l'Assemblée sont désormais imputées au secrétariat général de l'Assemblée, notamment

- . la sonorisation de cette salle,
- . les frais de déménagement.

Ces postes sont relativement importants, comme vous pouvez le voir dans le détail.

Concernant les principaux postes de dépenses dans la rubrique « coûts de réunions de l'Assemblée », c'est-à-dire :

- . sténotypie,
- . rafraîchissements et
- . engagement de personnel temporaire (hôtesses et secrétaires),

trois marchés ont été passés, après bien sûr mise en concurrence d'entreprises.

Il se trouve que ce sont les mêmes que précédemment qui ont remporté le marché. Mais tout cela s'est passé de manière fort régulière et dans la transparence la plus totale. Nous avons regroupé comme d'habitude sous la rubrique *Dépenses de fonctionnement* un certain nombre de dépenses qui se rapportent plus particulièrement au fonctionnement du secrétariat général de l'Assemblée en dehors des sessions.

- Pour le *site Internet*, vous vous souvenez qu'il y avait eu un investissement un peu plus important en 2005, lors de la "re-création", disons, de ce site. En 2006, il y a eu un certain nombre d'adaptations, ce qui a entraîné des dépenses pour un petit peu plus de 16 000 euros. Normalement en régime de croisière, les dépenses devraient être nettement moins importantes.

- Autre poste incontournable de dépenses : *l'assurance des membres de l'Assemblée* lorsqu'ils se déplacent pour venir à des sessions auxquelles ils sont convoqués ; le montant est strictement identique à celui des années précédentes.

- Les *publications* : répertoire, rapports, dépliants, etc.
- Divers *frais de fonctionnement* : petit matériel, etc.

Je reviens simplement sur le poste de *secrétaire d'appui pour la constitution de bases de données*. Il s'agit là de la saisie informatique de l'ensemble des vœux, motions, avis, questions orales, etc., qui ont été émis par l'Assemblée.

En 2005, nous étions remontés jusqu'en 1998 ; cette fois-ci, nous avons pu saisir encore une dizaine d'années et nous sommes remontés jusqu'en 1988. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, dans la base de données qui est accessible directement par l'Extranet du site de l'AFE, il est possible de retrouver par mot clé, par date, par origine (c'est-à-dire par commission par exemple) n'importe quel avis, motion, etc., qui a été émis par l'Assemblée et sa réponse en même temps, s'il en a été donné une, bien sûr.

C'est un instrument de travail très efficace qui est à la disposition des membres. Non seulement il est, bien sûr, alimenté au fur et à mesure que des textes sont produits par l'Assemblée, mais nous allons aussi, bien entendu, l'année prochaine continuer à remonter dans le passé pour arriver jusqu'au début du CSFE.

- En 2006, il y a eu aussi un événement ponctuel, qui a été la participation à la journée du 4 mars au Sénat, qui a occasionné un certain nombre de frais. Nous avons participé également à un autre salon, le Salon de l'avenir, où nous avons tenu un stand conjointement avec le Sénat.

- Un certain nombre de dépenses particulières ont également été occasionnées par la tenue du vote électronique en juin 2006.

Pour récapituler le **solde de la gestion** :

- un total de crédits de 2 448 000 euros ;
- ont été ordonnancés 2 404 616 euros ; et
- il existe un reliquat d'environ 6 000 et quelques euros

Je rappelle que, comme d'habitude, un certain nombre de dépenses n'auront pas pu être réglées en 2006, donc dans l'année courante, mais qu'elles le seront en 2007. C'était déjà le cas en 2006 sur 2005, etc. Il s'agit notamment des dépenses de l'actuel bureau.

Vous avez ensuite dans la note un **bilan comparatif 2005-2006** :

- il s'agit d'ordres de grandeur très comparables pour les indemnités forfaitaires semestrielles ;
- une nouveauté est constituée par les indemnités mensuelles ;
- les coûts de réunions de l'Assemblée ont fortement augmenté ;

- nous avons, en revanche, essayé de limiter les dépenses de fonctionnement ; et
- on voit que le report dont je parlais tout à l'heure a augmenté en 2006 par rapport à 2005.

Concernant l'évolution du coût des sessions, vous avez également un tableau qui récapitule tout cela. Et ensuite un certain nombre de tableaux, graphiques ou camemberts fait apparaître la composition des diverses dépenses de l'Assemblée.

Pour 2007, vous avez en dernière page un tableau synoptique des prévisions de dépenses :

- les *dépenses pour indemnités*, elles, ne varient pas ; sauf que cette année, l'indemnité fixe mensuelle, qui est aujourd'hui fixée à 800 euros, sera payée sur une année pleine : le montant total double donc ;
- la *prime d'assurance* reste la même ;
- les *remboursements de frais de campagne* sont une somme qui est provisionnée au cas où, d'une part parce qu'il reste un certain nombre de recours sur lesquels le Conseil d'État ne s'est pas prononcé : peut-être de nouvelles élections auront-elles donc lieu dans certaines circonscriptions ; et puis, de toute façon, une somme est toujours provisionnée pour le cas où une élection s'avèrerait nécessaire dans une circonscription.

Voilà tout ce que j'avais à dire sur ce bilan.

Madame la Présidente remercie Monsieur le Secrétaire général et indique qu'elle a noté plusieurs demandes de parole, dont celle de Madame Martine SCHOEPPNER, d'abord.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'ai deux questions. Premièrement, on nous avait dit que nous devons payer des frais de location ici quand nous tenions des réunions : est-ce toujours le cas ? Et si oui, où apparaissent-ils dans le document ?

Monsieur Pierre ROBION

Ils n'apparaissent pas parce qu'il n'y en a pas.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il y en a pas : très bien, tant mieux, c'est une bonne nouvelle.

Deuxièmement : nous avons parlé tout à l'heure de la réunion concomitante avec les consuls généraux, tenue également ici. Nous étions tous là ; ils ont également utilisé le secrétariat, le bar, etc., comme nous. J'aurais aimé avoir des détails sur les dépenses budgétaires et savoir quel programme, quelles actions — au sens où l'entend la LOLF, bien sûr — ont financé ces réunions, et ce qu'il en sera pour l'avenir, parce que je suppose qu'ils continueront à se réunir.

Monsieur Pierre ROBION

On ne peut pas dire qu'il y ait eu vraiment des dépenses supplémentaires identifiées. Peut-être ont-ils bu un peu plus de jus d'orange que d'habitude ; c'est possible. Mais en frais de secrétariat, certainement pas, puisque le personnel qui a été engagé pour cette session l'a été uniquement de manière calibrée comme d'habitude pour le fonctionnement de la session et absolument pas pour les consuls.

Madame Martine SCHOEPPNER

Certes, mais ceux qui, dans la salle sont Rapporteurs ou Présidents, ou qui ont eu affaire justement directement au personnel du secrétariat, se sont souvent heurtés au fait que ce personnel était occupé ailleurs, et en général justement à la réunion consulaire, enfin des consuls ; et c'est nous qui en avons pâti. C'est pour cela que je le signale, parce que je n'ai pas été la seule à le remarquer.

Monsieur Pierre ROBION

Non ; je n'ai pas le souvenir que du personnel, des hôtes ou des secrétaires, ait été sollicité pour participer aux réunions des consuls. Et d'ailleurs, si je ne me trompe pas, du personnel avait été engagé spécialement par la DFAE pour la réunion des consuls. N'est-ce pas ? Pour la réunion des consuls, du personnel avait été engagé auprès du même organisme que celui qui nous fournit les hôtes et les secrétaires, mais qui a été payé par le programme 151 et pas sur les crédits de l'Assemblée. C'est clair et net.

Madame Martine SCHOEPPNER

(Hors micro) Je me souviens personnellement d'être allée demander quelque chose au bureau, et la personne m'a répondu qu'il fallait d'abord qu'elle apporte quelque chose dans la salle des consuls.

Madame la Présidente remercie Madame Martine SCHOEPPNER et donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

J'aborderai deux points. D'une part, j'ai vu apparaître à plusieurs reprises dans le texte des frais de déménagement : De quel déménagement s'agit-il ? Premier point.

D'autre part, vous avez parlé de la dotation maintenant mensuelle servie semestriellement de 800 euros : en vue des prévisions 2007, j'ai bien entendu que le Ministre nous a annoncé que cette dotation passait à 1 000 euros ; je crois donc qu'il faudrait la prendre en compte et ne pas continuer à nous parler de 800 euros.

Monsieur Pierre ROBION

Concernant le premier point, le déménagement, il s'agissait jusqu'à présent . du déménagement de tout ce qui se trouve dans le salon n° 2, c'est-à-dire la reconstitution d'un secrétariat général complet pour fonctionner pendant la période des sessions, qui était donc déménagé du boulevard Saint-Germain jusqu'ici par une société de déménagement, et . de la mise en place des salles, de ce salon, de l'estrade.

Aujourd'hui, il n'y a plus de déménagement du boulevard Saint-Germain jusqu'ici, mais il reste quand même un petit déménagement du deuxième étage jusqu'ici, et toujours bien sûr la mise en place des salles (ici, la salle n° 8, etc.).

Voilà donc ce que veut dire "déménagement".

Concernant le deuxième point, je n'ai vu nulle part, à ce jour, de décision sur le montant des indemnités ; bien entendu, dès que ceci sera formalisé, nous en tiendrons compte. Mais pour l'instant, je ne peux pas établir de prévisions sur...

Monsieur Alain NAEDER

(Hors micro) A la date où nous sommes, il serait temps d'y penser.

Monsieur Pierre ROBION

Oui, mais c'est à d'autres d'y penser.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève

Monsieur le Secrétaire général, j'aimerais avoir des informations sur le remboursement des frais de campagne électorale, et savoir si certains de mes collègues ont rencontré le même cas que moi.

J'ai fait imprimer comme d'habitude les documents électoraux dans un endroit réputé pour pratiquer des tarifs bas et j'ai donc fait imprimer, sur 85 000 électeurs, 100 000 professions de foi, ce qui je pense est assez raisonnable. Concernant les bulletins de vote, il était écrit, et c'était même recommandé, d'en faire imprimer deux fois le nombre, c'est-à-dire qu'il aurait fallu en faire imprimer 2 x 85 000 : je me suis arrêté pour ma part à 110 000, pensant faire économiser de l'argent à l'État.

J'ai reçu une facture globale de 7 800 francs suisses en gros ; le taux de change étant de 1 euro = 1,60 FS. Il s'agit de centaines de kilos de matériel que les consulats ont refusé de transporter. Je les ai fait imprimer à Berne ; et ils ont donc été transportés à Zurich pour une somme de 370 FS et à Genève pour 170 FS, soit un équivalent de 600 FS.

J'ai été remboursé d'une somme globale de 6 800 FS sur 7 800 FS. Et lorsque j'ai posé la question du transport, on m'a répondu que cela n'était pas prévu.

Dans la mesure où les consulats refusent de transporter ce matériel et que cela représente, disons, un poids très important, trouvez-vous que c'est normal ?

J'observe d'ailleurs que le nouvel arrêté qui est paru, en date du 7 décembre 2006, et qui sera applicable pour le futur, a réactualisé les taux de remboursement et que je serais rentré dans mes frais. Mais reste quand même la question posée, et qu'il faudra résoudre un jour, du transport des documents : dans la mesure où les consulats refusent de les transporter, il est absolument anormal que cela ne soit pas pris en charge.

Je vous remercie.

Monsieur Pierre ROBION

Le remboursement s'effectue sur une base forfaitaire ; les barèmes sont révisés chaque année en fonction d'un certain nombre de critères que vous connaissez, qui sont

- . comme premier critère, le coût de l'impression en France, après consultation bien sûr d'un certain nombre d'entreprises françaises ;
- . comme deuxième critère, le nombre d'électeurs inscrits et ;
- . comme troisième critère, le barème ONU établi sur le coût de la vie dans le pays considéré.

Le transport n'est effectivement pas pris en charge dans cet arrêté. En revanche, il est prévu que le transport puisse être effectué par le biais de la valise diplomatique, depuis, je crois, le chef-lieu de la circonscription ; je ne me souviens pas exactement dans quels termes, mais en tout cas, les conditions du transport par la valise diplomatique sont prévues. Il est vrai que, dans certains endroits, l'utilisation de la valise diplomatique n'est pas très pratique.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Mais dans la mesure où les consulats ont refusé de les transporter, et lorsque la loi vous dit que vous avez droit au double d'impression des bulletins, c'est-à-dire qu'au lieu de 110 000, j'aurais pu en faire imprimer 170 000, trouvez-vous que cette mesquinerie soit normale ?

Monsieur Pierre ROBION

Ce n'est pas une question d'appréciation, mais d'application des textes.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

D'accord, mais je vois que 165 000 euros ont été provisionnés et que 162 000 ont été dépensés. Et j'y reviens : les consulats ont refusé de transporter ces documents. Considérez-vous que ce soit à moi de louer un véhicule pour les transporter ? Je sou mets cela à cette assemblée. Je ne sais pas si d'autres collègues ont connu ce même cas.

Monsieur Pierre ROBION

Le remboursement du transport n'est effectivement pas prévu par les textes.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Pourquoi n'est-il pas prévu ? Parce qu'il est prévu que ce soient les consulats qui doivent les transporter

Monsieur

(Hors micro.) Par la valise.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Par la valise ? Et s'ils refusent de les transporter ?

Monsieur Pierre ROBION

Par la valise, oui.

Madame la Présidente donne la parole sur ce point à Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Il existe un moyen. J'ai été aussi élu des Français à l'étranger comme vous pendant des années et des années, avec de nombreux consulats. Il existe le moyen de demander à l'imprimeur une facture mentionnant le prix livré.

Monsieur

(Hors micro.) Si on ne dépasse pas le plafond.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Si on ne dépasse pas le plafond. Mais dans ce cas, il ne dépassait pas le plafond puisqu'il avait diminué le nombre d'exemplaires.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

J'ai demandé à l'imprimeur de faire figurer sur la facture le coût du transport.

Madame la Présidente

Les modalités de remboursement ont changé, Monsieur le Sénateur.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Non, c'est un prix pour un nombre de bulletins par bulletin, un prix forfaitaire du bulletin ; c'est global. Ce prix-là, apparemment, dépasse le montant ou arrive au-dessous du montant ; à l'imprimeur de vous faire un prix qui corresponde à cela, sur le nombre global auquel vous auriez droit.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Non, je ne suis pas d'accord. J'ai demandé au consulat auparavant pour le transport et l'on m'a répondu négativement. Moi, je suis quelqu'un d'honnête et j'entends le rester ; même si j'y suis de ma poche, je continuerai à faire figurer le prix de l'impression qui se réfère d'ailleurs au texte du décret et je continuerai à faire figurer le prix du transport. Je m'en remets donc à cette assemblée ; mais mon honnêteté me commande de continuer à faire pratiquer comme cela et je supporterai le prix du transport parce que j'estime que le calcul est anormal.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD qui voulait intervenir sur ce point.

Monsieur Marc VILLARD

Dans notre circonscription, il nous est arrivé le même problème qu'à Monsieur CAPELLI : à savoir que, quand nous avons demandé au chef-lieu de la circonscription qui était Bangkok d'acheminer les bulletins dans l'ensemble des consulats et ambassades de la zone, il nous a été répondu de comprendre que ce n'était pas possible ; que, comme il n'y avait pas de valise transversale, il fallait tout renvoyer à Paris, etc. J'ai donc moi-même assumé l'envoi du Vietnam où cela avait été imprimé parce que c'était le moins cher de la zone partout dans la circonscription. Les frais d'impression dépassent et le transport n'est pas compris.

Pour la petite histoire, nos amis de l'UFE, qui eux avaient fait imprimer à Jakarta et ont demandé à Bangkok de faire acheminer par la valise, ont eu 15 jours de retard, ce qui a retardé toute la procédure électorale dans la zone.

Je pense que ce sont des points dont il faudrait établir le récapitulatif pour les soumettre au secrétariat général afin que des mesures de réadaptation, de recalcul, puissent être prises pour les prochaines élections.

Merci.

Monsieur Pierre ROBION

Tout à fait.

Madame la Présidente remercie Monsieur Marc VILLARD de cette proposition et donne la parole à Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO qui l'avait demandée.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

J'aurai une question portant sur le sujet et une autre hors sujet. La question dans le sujet est la suivante : je fais un petit compte et je vois que les frais de rafraîchissement s'élèvent à 36 000 euros, ce qui, divisé par 160, donne 230 euros par Conseiller. J'ai fait un compte et j'ai essayé de voir combien j'avais pu manger de petits fours : cela fait le petit four un peu cher. Je le dis, je préférerais que vous me distribuiez 230 euros : je les mettrais dans ma poche et j'irais en face, où je mangerais beaucoup pour 230 euros (*rire*).

Ceci dit, la question hors sujet est moins drôle qui a trait aux frais liés à ce vote par Internet. On a donné beaucoup de chiffres ; on a dit beaucoup de choses, mais nous ne savons rien. Vous est-il possible de nous renseigner et de nous dire combien cela en fin de compte a coûté ? Merci.

Monsieur Pierre ROBION

Quelle partie des frais a été occasionnés par le vote par Internet ?

Si vous voulez savoir quelle était la participation de l'Assemblée, sur son budget, elle a concerné, toujours dans le poste que vous mentionnez, les rafraîchissements, et l'organisation générale du bureau du vote électronique à Paris ; et le total s'est élevé à environ 3 000 euros. Voilà.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

(Hors micro) Ma question est : Combien a coûté le vote électronique dans son ensemble ?

Monsieur Pierre ROBION

(Hors micro.) Je pense que ce serait plutôt à Madame LE BIHAN de répondre sur ce sujet. Environ 2 M d'euros.

Madame Françoise LE BIHAN

Je n'ai pas exactement le chiffre sous les yeux, mais de mémoire, l'ensemble des opérations liées au vote électronique a coûté près de 2 M d'euros. Mais cela concerne absolument toute l'opération pour cette élection-là. Mais cela n'a rien à voir ici et cela n'a pas été imputé sur le...

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

(Hors micro.) J'avais bien dit, Madame, que c'était hors sujet.

Madame Françoise LE BIHAN

Oui, mais vous me mettez un petit peu en difficulté parce que je ne peux pas vous donner le chiffre exact ; c'est quelque chose de cet ordre, de mémoire. Monsieur DEL PICCHIA le sait aussi bien que moi, par exemple : je ne me trompe pas de beaucoup en avançant ce chiffre ?

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Je crois qu'il faut faire la part des choses : ce n'est pas le coût d'un vote ; c'est le coût d'un investissement global qui est reporté sur plusieurs élections, en principe. En principe, lorsque l'on fait une telle opération, on investit dans des logiciels, dans du matériel, etc., et l'expérience est prolongée les autres fois : cela divise donc le coût pour la prochaine fois et, au bout de trois ou quatre fois, on amortit.

C'est comme si vous achetiez un ordinateur et que vous n'écriviez qu'une seule lettre. On va vous dire que la lettre que vous avez imprimée coûte cher ; mais il faut voir pour la suite. Ceci dit, les votes coûtent très cher, y compris en France. Ce sont des centaines de millions d'euros, et le vote à l'étranger, même normal pour la campagne normale, va coûter aussi extrêmement cher pour les prochaines présidentielles, et beaucoup plus que ces 2 M d'euros ; on verra les chiffres après, mais ce sera beaucoup plus cher.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT qui souhaitait s'exprimer sur ce point.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

C'est sur un sujet qui va vous paraître certainement mineur mais qu'a abordé mon collègue Monsieur PÉTRI-GUASCO. Il s'agit des frais de rafraîchissement au sein de notre Assemblée.

Chers collègues, je me demande s'il ne serait pas bien — et je crois que cela a fait l'objet d'une réflexion du collège des Vice-Présidents — que le bar soit fermé au moment de nos séances et pour n'ouvrir qu'au moment des interruptions de séance ou des levées de séance. Cela permettrait, Cher Collègue, d'aller dans votre sens et d'éviter un certain nombre de frais.

En revanche, je trouverais judicieux que des bouteilles d'eau et des verres soient mis à la disposition de nos collègues sur les bancs, pour qu'ils puissent boire lors de séances de travail qui s'avèrent souvent assez longues.

Madame la Présidente indique qu'elle partage tout à fait l'avis de Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et elle donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT qui l'avait demandée.

Monsieur Claude CHAPAT

Monsieur le Secrétaire général, la question que je vais poser, vous la connaissez, puisque je vous l'ai envoyée par écrit : elle est relative aux indemnités forfaitaires qui ont été versées pour le deuxième semestre. Je parle de l'indemnité telle que nous la percevions jusqu'alors, la première. Il a été constaté que, dans la circonscription de Berlin, elle était légèrement inférieure à ce qu'elle était autrefois puisque vous nous avez répondu que notre circonscription était désormais passée sous la houlette de Berlin, et qu'à Berlin, on touchait moins qu'autrefois à Düsseldorf.

Cela me semble être tout à fait injuste puisque, d'une part, cette circonscription s'est considérablement agrandie et que, d'autre part, son chef-lieu est même beaucoup plus éloigné de la France.

Je voulais donc vous demander, premièrement, s'il n'y avait pas moyen d'y remédier et, deuxièmement, de le signaler aux autres collègues qui ont peut-être fait dans d'autres circonscriptions la même constatation.

Monsieur Pierre ROBION

Je vous avais donné des éléments de réponse : à la suite de la réforme qui a conduit à modifier certaines circonscriptions, il a effectivement fallu recréer des barèmes d'indemnités dans certains cas. Et la solution qui a été adoptée, qui était une solution évidemment de simplicité, consistait à prendre le niveau d'indemnité de la circonscription la plus proche, et d'ailleurs dans la plupart des cas en fait le niveau de la circonscription qui absorbait l'autre, en quelque sorte, et d'aligner toutes les indemnités sur ce niveau.

C'est ce qui s'est passé effectivement à Düsseldorf : Düsseldorf étant intégrée à la circonscription de Berlin, nous l'avons alignée sur le niveau qui était celui de Berlin. Comme vous l'avez remarqué, cela a effectivement entraîné une diminution d'environ 170 euros, je crois.

Ce n'est pas le cas dans les autres circonscriptions, à moins que je me trompe. Je sais qu'aux États-Unis, par exemple, cela n'est pas encore le cas ; mais dans l'avenir, la fusion des circonscriptions s'effectuera à coût nul ou sans modification.

Ce que je suggère, c'est que cette question soit traitée dans le cadre du groupe de travail sur les indemnités, qui justement avait été constitué pour se pencher sur la structure de cette indemnité forfaitaire semestrielle, et de revoir les choses dans ce cadre-là.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Tassadit Radya RAHAL.

Madame Tassadit Radya RAHAL

Je reviens à la question sur le budget pour répondre à mon collègue : dans la mesure où le secrétariat général n'avait pas budgétisé les 1 000 euros, cela restait des paroles en l'air, tout simplement. Voilà. Nous aurons donc 800 euros en 2007.

Madame la Présidente

Vous avez la responsabilité de ce que vous venez de dire !

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Je peux donner une explication, enfin si je peux essayer. Je ne sais pas si vous vous souvenez de la façon dont les choses se sont passées l'année dernière : nous avons eu au Sénat un amendement qui a été apporté lors de la dernière journée de la session, je crois, autant que je me souviens. Cet amendement d'origine gouvernementale venait donc de Matignon et prévoyait un montant à allouer à la DFAE pour — il n'était pas question de dire que c'était pour les indemnités des élus — je ne sais pas exactement le terme...

Monsieur Pierre ROBION

L'amélioration du service apporté aux Français de l'étranger par l'administration consulaire.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Oui, l'amélioration du service, etc., à destination des Français de l'étranger. Donc sous cette appellation ou cette dénomination, il était prévu que cette somme aille aux élus des Français de l'étranger. Bien.

Cette année, le phénomène ne s'est pas reproduit, pour une autre raison qui avait été prévue à l'avance : c'est que, dans le budget du ministère des Affaires étrangères, le Secrétaire général a prévu ce que l'on appelle un redéploiement sur cette opération pour les Français de l'étranger. Ce n'est donc pas inscrit officiellement dans les textes ; il n'y a pas d'amendement spécial pour cela ; mais dans la somme globale du Ministère, la somme est provisionnée — je crois qu'on le dit ainsi...

De la salle

"provisionnée".

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Non : elle est provisionnée justement, c'est-à-dire qu'elle est prévue tout simplement. Mais l'approvisionnement se fait à travers le budget du Ministère, tout simplement. Donc on ne le fait spécifiquement pour cela. Mais il s'opérera un redéploiement pour payer cette somme sur laquelle le Gouvernement était d'accord, au départ, pour passer de 800 à 1 000 euros. Évidemment, le secrétariat général ne peut rien faire ; et personne ne peut faire quelque chose tant qu'il n'existe pas un papier officiel.

Je vous rappelle qu'un arrêté existe quand même qui fixe cette somme de 800 euros. Il faudra donc bien qu'un autre arrêté soit pris qui fixe cette somme à 1 000 euros. Cet arrêté est relativement simple à prendre, puisque c'est le Ministre qui le fait et qu'il est signé par lui-même. Mais cela doit quand même passer et être publié au *Journal officiel* : cela va donc retarder quelque peu cela.

La seule question qui se pose maintenant — et je vous la pose, Monsieur le Secrétaire général — c'est de savoir si, au début de l'année, avec un peu de retard, vous allez demander au trésorier-payeur de payer les 800 euros ou bien si nous aurons le temps d'aller jusqu'aux 1 000 euros.

Si ce n'est pas le cas, il y aura deux opérations ; et je pense que l'on ne va pas en faire deux : on va retarder la première pour le faire d'un coup je suppose...

Monsieur Pierre ROBION

Alors je peux répondre sur...

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

... et à ce moment-là, ce sera les 1 000 euros qui seront payés d'un coup. Sans cela, il va falloir payer les 800 euros et puis après, payer la différence ; je n'affirme rien, mais c'est une question. Mais pour la première partie, je l'affirme et je signe.

Monsieur Pierre ROBION

Pour vous répondre, je dirai d'abord que l'arrêté en question n'est pas tout à fait aussi simple à prendre car il est également signé par le ministre des Finances. Cela prend donc toujours un petit peu plus de temps et c'est regardé avec attention.

Sur le deuxième point : en général, les indemnités ne peuvent pas être payées avant fin février, au mieux. Tout simplement parce que les crédits ne sont pas disponibles avant cette date. Cela laisse donc, en gros, deux mois pour voir venir.

Madame la Présidente

J'ai encore trois demandes d'intervention et je propose que nous arrêtons ensuite là. Monsieur le Sénateur Christian COINTAT ?

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je voudrais revenir rapidement sur la question de Monsieur CHAPAT. Ceux qui siégeaient à l'Assemblée des Français de l'étranger, qui s'appelaient encore Conseil supérieur, savent que j'étais non pas contre le principe de la forfaitarisation des indemnités, mais contre les modalités qui ont été retenues.

Pourquoi cela ? C'est parce que, à l'époque, les indemnités étaient calculées sur des critères qui étaient très clairs : il y avait le coût du voyage à Paris ; il y avait des frais de secrétariat forfaitaires ; il y avait des frais de déplacement interzone ; et il y avait des jetons de présence à Paris.

Et puis on a décidé de tout mélanger, d'une manière fort habile que notre excellent secrétaire général de l'époque, Monsieur MARTINEL avait concoctée, qui consistait, finalement, à tout mettre ensemble pour que l'on ne s'y retrouve pratiquement

plus ; ce qui, évidemment, simplifiait considérablement la tâche de l'administration mais devait, tôt ou tard, arrivé à spolier les élus.

Eh bien c'est ce qui se passe parce que, à partir du moment où une circonscription s'agrandit, l'indemnité doit croître de la même façon puisque la surface augmente, si je puis m'exprimer ainsi, autrement dit davantage de population représentée et un éloignement de Paris qui s'accroît, de son côté.

Voilà pourquoi il est indispensable et impératif d'avoir le courage de remettre sur la table, une fois que vous aurez les 1 000 euros - à chaque jour suffit sa peine — tout ce dispositif pour le mettre à plat et ensuite le reconstruire d'une manière beaucoup plus équilibrée et juste. En effet, je ne crois pas que l'on pourra continuer très longtemps de cette façon parce que l'on crée ce faisant des iniquités flagrantes.

Alors : il faut garder le principe de la forfaitarisation. Auparavant, c'était trop lourd. Cela occasionnait un travail, Monsieur le Secrétaire général, considérable : pour le billet d'avion, pour l'organisation, c'étaient des travaux d'écriture qui faisaient d'ailleurs perdre beaucoup d'argent au Ministère. Ce temps et cet argent ont été gagnés et il était prévu qu'il pourrait tomber dans l'escarcelle des élus. Ce qui a quand même été le cas puisque cela a permis d'augmenter le taux moyen des indemnités.

Mais aujourd'hui, cela ne fonctionne pas encore très bien et il va donc falloir l'envisager, ce qui évidemment, inévitablement — et vous le savez très bien - il y a le groupe de travail, je sais bien, lorsque l'on remet à plat, cela signifie que l'on aboutit à une augmentation, parfois légère, mais en tout cas généralement substantielle de la dépense. Mais enfin, cela, c'est un autre point de vue et on verra ce que donneront les résultats du groupe de travail.

Mais le point sur lequel je voudrais revenir, c'est celui du budget. Ce n'est pas tellement sur les dépenses actuelles, même si quand même les frais de rafraîchissement, de 2005 à 2006, malgré la présence des consuls et consuls généraux ont baissé comme vous le voyez, alors que ce sont les frais de secrétariat qui ont augmenté, ce qui est tout à fait normal, puisque nous avons besoin de personnel supplémentaire et de moyens supplémentaires, ne serait-ce que dans les commissions, pour produire davantage de travail sérieux, comme l'attendent nos compatriotes qui nous font confiance.

Mais moi, je voudrais parler des dépenses qui n'existent pas encore. En effet, j'ai cru savoir — mais il règne une totale opacité dans ce Ministère sur ce sujet — que cet auguste bâtiment, dans lequel nous nous trouvons, était vendu ou allait l'être, ou était sur le point d'être vendu. Si tel est le cas, qu'allons-nous devenir ? Allons-nous avoir à supporter des frais supplémentaires pour des locations de salle ? Allons-nous connaître des déménagements plus importants ? Est-ce que vous voulez nous envoyer à Noisy-le-Grand, par exemple ? Je ne sais pas.

Mais alors, vous voyez, il y a quand même une question que je soulève, Monsieur le Secrétaire général qui, comme démocrate républicain élu, me choque profondément. C'est que tout se passe sans que personne parmi les gens concernés soit informé.

Nous avons appris que, brusquement, la rue d'Uzès se trouvait à Noisy-le-Grand. Personne ne nous en avait parlé ; nous apprenons également que, de la rue Ferrus, on passe au Château des rentiers, comme cela ; personne n'en avait été informé. Et nous apprenons maintenant, mais ce n'est pas encore officiel, que nous allons devoir déménager ; personne n'en est informé.

Franchement, est-ce que vous croyez que, dans un département de la République, on pourrait déplacer l'hôtel de la préfecture, déplacer certains édifices publics sans en informer au préalable les élus, sans que le maire, les députés, les sénateurs, voire les conseillers généraux, les conseillers régionaux, en soient informés ? Bien sûr que non !

Mais alors, où sommes-nous ? Ne sommes-nous pas dans la République française ? Cela s'applique à tous les citoyens qui doivent être, de par la constitution, égaux devant la loi ; à tous les élus qui doivent, dans une république, être égaux devant la loi.

Alors il est évident qu'il ne doit pas s'opérer un mélange des genres : le législatif reste de son côté et le réglementaire de l'autre. Le pouvoir exécutif a ses prérogatives ; mais la courtoisie, je dirais la simple courtoisie voudrait que les élus que sont les représentants des Français établis hors de France, au niveau des conseillers ou des sénateurs, soient au moins informés. Je n'ai pas dit consultés - je dis bien informés - préalablement à une décision, parce que c'est comme cela que cela doit se passer dans une république qui respecte vraiment les principes de la démocratie.

(Quelques applaudissements.)

Madame la Présidente indique que Madame Françoise LEBIHAN souhaite répondre.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Est-ce que je peux compléter la question ?

Madame la Présidente invite Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA à compléter la question.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Christian COINTAT a raison : être informé, c'est une bonne chose ce que j'essaie ou de faire, moi, à mon petit niveau. D'ailleurs, je l'ai mis dans mon bulletin d'info pour informer que cela allait être vendu. Que ça allait être mis en vente.

Attendez, différentes commissions se sont réunies aux Affaires étrangères ; il y a différentes *. Une décision définitive sera prise. Une mise en vente sera faite, après un appel d'offres. Cela va prendre x années. Ce n'est pas la première fois que l'on nous annonce la vente de ce bâtiment, Christian.

A la suite de cela, il y a la construction d'un grand édifice pour le ministère des Affaires étrangères équipé de salles de conférence. C'est une des solutions qui sont prévues, Madame. Si, je vous le dis, je l'ai vu ; j'ai vu le projet. Il y a donc différents projets qui sont prévus. Et, un jour, il y aura peut-être, ce sera peut-être vendu ; on sera peut-être...

Maintenant, je vous dis quand même, en me faisant un peu l'avocat du diable, que ce bâtiment-là n'est pas le bâtiment de l'AFE pas plus qu'il a été celui du CSFE. C'est un bâtiment qui appartient, certes, aux Affaires étrangères. On sait pourquoi et après la guerre etc. Mais c'est un bâtiment qui est loué régulièrement par les Affaires étrangères. Et nous ne sommes que le... Combien y a-t-il de jours par an où nous sommes ici ? 10, 12 jours par an ? C'est donc le 12/300e de la location de ce bâtiment.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur le sénateur Robert Denis Dell PICCHIA

Exactement ; c'est là que j'en reviens. Etre informé, oui ; quant à la décision, elle ne dépend pas de nous et nous n'arriverons pas à la faire changer. Ceci dit, en attendant et si cela devait être le cas, si le bâtiment devait être vendu un peu plus rapidement, il reste toujours des solutions de rechange, que tu connais aussi bien que moi car le CSFE s'est réuni au Sénat très souvent alors que le bâtiment était occupé. On pourra donc quand même héberger l'AFE au Sénat en cas de période transitoire.

De la salle

(Brèves réactions et commentaires.)

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Ce qu'a soulevé Christian COINTAT est un vieux problème et une très longue permanence dans cette assemblée me permettrait de vous citer de très nombreux exemples. Tout simplement, dans ma circonscription, on ferme des consulats ; je le sais par les Français qui reçoivent des circulaires ; on fait quantité de choses. J'y suis habitué, je suis tanné. Je vais à l'ambassade histoire de dire : Écoutez, vous pourriez me le dire. Mais cela continue quand même.

Je crois que le fond du problème, c'est le rapport qui existe entre la diplomatie française à l'étranger et les élus. En fait, ces élus n'ont jamais vraiment été acceptés *(brève réaction et applaudissement dans la salle)*.

Et je crois que, Madame, c'est un problème extrêmement grave parce que, à la fois ces votes que nous voyons disparaître, ces gens qui nous filent entre les mains, sont dus à ce fait-là aussi : c'est que les électeurs sentent très bien que le délégué, sauf s'il a peut-être une certaine personnalité et une grosse voix, ...

Monsieur

(Hors micro.) J'ai compris.

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Oui ; je sais que tu as compris. Merci. ... se fait respecter donc.

Il est un peu abandonné. Et là se situe le fond du problème. Je crois que cela mériterait peut-être une réflexion un peu plus profonde, en toute sympathie, en toute amitié. Parce que j'ai quand même vu défiler à Rome 12 ambassadeurs ; le douzième était en place actuellement et, sur les 12, j'en reçois 4 le 22 à la maison à dîner. Je n'ai pas toujours eu de mauvaises fréquentations.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

(Bref commentaire hors micro sur les fréquentations de Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO.)

Monsieur Raymond PÉTRI-GUASCO

Oui, j'ai de bonnes fréquentations, Christian. Je n'ai donc pas toujours eu de mauvais rapports avec les ambassadeurs, avec les consuls généraux. Mais il y a un principe : le délégué, ou plutôt le conseiller, on ne l'informe pas ; on ne sait pas l'informer. Il n'y a pas de procédure dans les consulats qui consisterait à prévenir : Attention, on va fermer le consulat. Moi, j'en ai fermé quatre ; c'est déjà pas mal. On n'a pas de procédure. On change un fonctionnaire ; un ministre conseiller arrive ; puis un nouveau secrétaire général des Affaires culturelles. Et on apprend cela par la bande ; toujours par la bande.

Et mon meilleur informateur — il ne faut pas le répéter à l'ambassadeur — c'est le portier de l'ambassade. C'est lui qui me dit beaucoup de choses. C'est tout de même un peu malheureux ; sincèrement, je ne m'en vexe plus, étant là depuis tellement longtemps.

Mais je crois qu'il y a là un vrai problème qu'il faudrait quand même essayer de résoudre un jour, surtout pour les jeunes qui sont là et qui viennent d'arriver. Ceux-ci vont s'apercevoir très vite qu'ils ne sont rien ou que très peu de chose. Alors là, ils deviennent méchants, ils deviennent mauvais ; il font des réflexions, lancent des campagnes.

Je crois qu'il faut faire attention à cela et que cela mériterait peut-être une vraie réflexion au sein de notre assemblée.

Merci.

(Bravo ; quelques applaudissements.)

Madame la Présidente

Madame LEBIHAN, souhaitez-vous répondre ?

Madame Françoise LEBIHAN

Directement à ce que vient de dire Monsieur PÉTRI-GUASCO, non puisqu'il nous a invités tous à la réflexion. Nous allons donc réfléchir ensemble. Pour ce qui est maintenant de l'état immobilier — c'était tout de même le début de la question — je vais vous donner l'état de mes connaissances aujourd'hui.

J'ai assisté au Comité technique paritaire, les 6 et 7 décembre - c'est donc encore assez récent - au cours duquel le DGA, c'est-à-dire le Directeur général de l'administration a fait une information à l'intention des membres du Comité technique paritaire justement sur cette question. Oui, il existe un projet de vente.

Mais d'abord, avant de dire cela, je vais revenir un peu en arrière et au projet du site unique. On en a assez parlé ; c'était le projet de Monsieur BARNIER. L'idée qui le sous-tendait consistait à ne garder que l'Hôtel du Ministre, à vendre tout le reste, à regrouper tout le reste dans un site unique qui aurait été, si possible, localisée intra-muros. Mais il a été tellement difficile de trouver un site ; on en avait trouvé un, mais cela a posé des problèmes avec la Ville de Paris. Enfin, bref, cela ne s'est pas fait.

L'idée que l'on retient maintenant, c'est de garder le Quai d'Orsay mais pas seulement l'Hôtel du Ministre ; de garder aussi les bureaux situés derrière (sur lesquels louchait beaucoup l'Assemblée nationale. Mais nous allons les garder ; c'est le projet actuel) et de regrouper tout le reste sur un autre site, qui ne soit pas trop éloigné, offrant des commodités de transport et d'autres, pour éviter quand même de couper trop les services les uns des autres.

Deux endroits sont actuellement visés, qui sont possibles ; tous deux sont situés dans le XVe arrondissement : c'est rue de la Convention et une rue avoisinante. C'est dans ce coin-là, dépendant donc de la station, par exemple, Javel pour la ligne C du RER qui nous relierait directement au Quai d'Orsay et puis d'autres lignes de bus et/ou de métro.

Cela, c'est le projet : il y a soit une option achat, soit une option location. Les options ne sont pas encore déterminées pour le site d'accueil. Évidemment, les immeubles qui appartiennent actuellement au Département seront vendus et il existe un projet de vente. Mais on ne sait pas encore — enfin moi je ne le sais pas encore ; on ne l'a pas dit lors du CTP — qui allait acheter, quand ce serait vendu, etc. Tout cela reste encore dans les limbes.

Ceci étant, vous avez parlé de plusieurs années, Monsieur DEL PICCHIA. Le projet, c'est pour 2008, c'est-à-dire pour demain.

Mais, pour le moment, ce n'est pas une construction c'est un aménagement à l'intérieur du site mais la vente n'est pas encore faite oui, ça va certainement prendre plusieurs mois.

Monsieur Petri-GUASCO (hors micro)

Madame Le BIHAN

De toute façon, vous êtes quand même très chanceux vous même, comme vous habitez en face de chez le portier de l'ambassade.(rires dans la salle). les indications, vous les avez très très facilement (rires)

Madame la Présidente rappelle qu'elle a encore deux demandes de parole Madame MORALES et Monsieur NICOULLAUD.

Elle donne la parole à Monsieur GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci infiniment Madame la Présidente...Simplement pour rappeler qu'il y a déjà un acquis c'est-à-dire qu'il y a déjà une circulaire ministérielle concernant les prérogatives de l' élu. Encore faut-il qu'elle soit distribuée, qu'elle soit lue, assimilée et acceptée. Ce n'est pas le cas, Madame la Directrice. Moi j'ai affaire à des premiers conseillers, à un premier conseiller, qui me dit qu'il n'en tient pas compte ouvertement...ça ne l'intéresse pas....

J'ai une secrétaire d'ambassadeur qui vient arriver qui me demande : Vous êtes qui ? Vous pouvez épeler votre nom ? Quand je décline mon identité, que j'indique mon statut d' élu, on me demande : Vous êtes quoi ? C'est quoi l'assemblée ? Quoi la... Quoi la.... Voilà comment on vous répond, actuellement, Madame.

Alors quand vous avez ce type de personnel en face de vous, après on dit que l'on n'est pas aimable. Mais, croyez bien, il y a quand même de temps en temps quelques provocations.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Emmanuel MARCILHACY.

Monsieur Emmanuel MARCILHACY, membre élu de la circonscription de Montréal

Pour prolonger un petit peu ce propos, je dirai que, comme nous sommes beaucoup dans la réflexion, en ce moment, j'aurais envie de proposer une action, qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui serait peut-être intéressante. C'est très agréable de partager des petits fours avec les consuls ; ce serait peut-être tout aussi agréable, peut-être dans le cadre d'une journée des consuls, d'organiser une réunion par continent avec les consuls et les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, de façon à voir effectivement comment on peut, comment on pourrait faire avancer les choses. Je dis par continent, parce que, sinon, nous y serions trop nombreux.

Mais, si l'on organisait des liens directs, des réunions au sein même, si vous voulez, de l'Assemblée, il serait peut-être intéressant de mettre sur pied une sorte de petit plan d'action qui permettrait, de façon constructive — parce qu'il ne s'agit pas d'établir des querelles, de pouvoir ou d'une autre nature, lesquelles ne rendent service à personne, et certainement pas à notre communauté — mais d'organiser une réunion par continent avec les consuls et les conseillers. Cela ne coûte pas cher et je pense que l'on pourrait effectivement faire avancer un petit peu tout ce qui passe.

Merci.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

L'idée est excellente ; mais cela me paraît difficile à faire sur les continents. Qui va payer les voyages des conseillers ? On va nous dire : Non, vous les payez vous-même (*Réactions*). Mais, ici, vous avez la réunion des consuls.

Le secrétaire général du Quai d'Orsay y est très favorable ; je lui ai posé la question.

Madame la Présidente

Nous sommes donc d'accord, Monsieur le Sénateur. La parole est à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Je serai très brève. C'est pour rebondir sur ce que disait Christian COINTAT tout à l'heure au sujet des indemnités etc., il est en effet grand temps de tout remettre à plat et de les faire coïncider avec la réalité. Depuis 1991, je suis élue pour l'Espagne. L'Espagne, c'était ce pays bon marché où tout le monde allait en vacances, etc. Mais croyez-moi, ce n'est plus le pays bon

marché et les indemnités pour l'Espagne restent véritablement tout à fait en deçà de la réalité. J'espère donc vraiment que l'on va étudier le coût de la vie des pays respectifs pour les élus.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Sur le même sujet, Madame la Présidente, mais pour venir un peu en aide à notre ami Claude CHAPAT qui, par discrétion — ce qui l'honore — n'a pas finalement répondu à la réponse qui lui était donnée par l'administration quand il a signalé ce cas très particulier où l'élargissement de sa circonscription aboutissait, en fait, à une diminution de son indemnité. Je remercie le Sénateur COINTAT également d'avoir mis en relief cette anomalie ; Monique MORALES se joint à nous.

Mais ce que je voudrais dire, c'est que, au-delà du traitement global du sujet, de la remise à plat de tout cela dans un groupe de travail, on est quand même dans ce cas. Peut-être en est-il d'autres et il faudrait les traiter de la même façon ; mais, dans ce cas particulier, il y a une erreur manifeste d'appréciation.

Vous n'êtes pas liés par une loi, par un décret. C'est à l'administration de faire preuve de bon sens et, en tous les cas, d'aligner l'indemnité de la nouvelle circonscription sur l'indemnité la plus élevée. C'est un écart modeste et ceci peut être pris sans voir se déclencher des comités Théodule qui nous rendront leur sentence dans quelques mois ou dans quelques années.

Monsieur le Président remercie Monsieur François NICOULLAUD et donne la parole à Madame Françoise LEBIHAN.

Madame Françoise LEBIHAN

Je voudrais juste répondre à Monsieur GIRAULT parce que le cas qu'il a évoqué me paraît tout à fait inacceptable : une secrétaire d'ambassadeur qui vous répond cela, c'est d'abord quelqu'un de mal éduqué, premièrement. Et puis, même un ambassadeur qui ne veut pas vous recevoir... Voilà des situations qu'il faut nous signaler ; ce n'est effectivement pas acceptable. Donc, effectivement, des cas aussi patents que ceux-là, relayez-les au département ; nous mettrons de l'huile dans les rouages et nous apprendrons à ces gens à vivre.

Monsieur Pierre GIRAULT

(Hors micro) La rétorsion est terrible, Madame. Je l'ai écrit en 2001 et, croyez-moi, j'ai vécu l'enfer pendant deux ans, le temps que cette personne en place disparaisse.

Madame Françoise LEBIHAN

Il y a quelquefois des personnes qui ne sont pas faites pour exercer certaines fonctions.

Encore faut-il que, au Département, on connaisse les situations. Maintenant, il ne faut pas non plus vous choquer parce que l'on vous fait épeler votre nom. Je pense qu'il vaut mieux épeler un nom une fois pour qu'il ne soit plus jamais écorché. Mais il y a une façon de le dire ; il y a une façon de le demander.

Monsieur Francis HUSS

(Hors micro) Je peux témoigner : c'est systématique et qu'on veut véritablement humilier le conseiller à ce niveau. Et c'est en général le conseiller qui en est à l'origine, c'est volontaire.

Madame la Présidente

Monsieur HUSS, c'était terminé.

Monsieur Francis André HUSS

Merci.

Madame la Présidente

Cela ne vous impressionne pas...

Monsieur Francis André HUSS

Merci, Madame. Je veux appuyer...

De la salle

(Hors micro) * ne donne pas la parole...

Monsieur Francis André HUSS

Non, non ; elle m'a dit Monsieur HUSS. C'est elle qui donne la parole ; ce n'est pas toi. Je voudrais appuyer ce que dit Madame MORALES, mon excellente collègue, en ce qui concerne l'Espagne, en faisant remarquer qu'il y a des pays comme l'Espagne, par exemple, où nous avons trois consulats généraux en dehors de la capitale, alors que Lisbonne n'en a qu'un en dehors de la capitale et que nos indemnités sont à peu près équivalentes pour un pays 2,5 fois plus petit.

Madame la Présidente

Je regrette d'avoir une quasi-extinction de voix. J'avais dit : Monsieur HUSS, c'est terminé. Mais je vous remercie quand même de votre intervention.

(Brefs applaudissements.)

Bien ; je vous remercie pour votre participation de cet après-midi et donc demain nous nous retrouvons à 10 h.

La séance est levée à 17 h 45.

SAMEDI 16 DECEMBRE 2006

La séance est ouverte à 10 h 00

Sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, Vice-Présidente de l'AFE.

la Présidente invite les conseillers à prendre place afin que l'on commence les travaux.

POINT SUR LA REUNION DU COLLEGE DES VICE-PRESIDENTS ELARGI

Madame la Présidente

Le premier point de l'ordre du jour porte sur la réunion du collège des Vice-Présidents élargi. Il y a certains points sur lesquels je reviendrai lors de nos débats. Cependant, une décision a été prise : dès la session du mois de mars, la présence aux sessions plénières sera attestée par deux émargements : un en commission et un en session plénière.

Il a aussi été question d'un aspect pratique d'organisation, certains présidents de commission se plaignant des salles qui leur étaient allouées pour les commissions. Il sera donc désormais procédé à une rotation des salles ; le Secrétaire général est chargé de s'occuper de faire tourner les salles.

De la salle

(Quelques réflexions.)

POINT SUR L'ORGANISATION ET LES OBJECTIFS DU GROUPE DE COMMUNICATION

Madame la Présidente

Maintenant, nous allons faire le point sur l'organisation et les objectifs du groupe de communication. Le groupe de communication sera placé sous l'impulsion des Vice-Présidents. Il se réunira dès le mois de mars, en même temps que les commissions temporaires.

Les noms des membres du groupe de communication seront communiqués au plus tard dans les premiers jours du mois de janvier au Secrétaire général. Il sera chargé de dresser l'état des lieux de la communication de l'Assemblée, dont notamment peut-être — il faudra voir ce qu'il décide —, de s'occuper du site Internet et d'autres supports.

Voilà donc quel est le but de ce groupe.

Il sera composé de :

- . 6 membres,
- . des Vice-Présidents et
- . du Secrétaire général.

Je vais donc passer maintenant à la constitution des commissions temporaires.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS TEMPORAIRES : COMMISSION TEMPORAIRE DE LA PARTICIPATION ELECTORALE DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE ET COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SECURITE)

Madame la Présidente

Les noms qui nous ont été donnés sont les suivants.

Concernant la *commission temporaire de la sécurité* :

. *au nom du groupe UFE* : Michèle BARBIER ; Jean BOTTAGISIO, François CHAPPELET, Hélène CHARVERIAT, Paul CLAVE, Thierry CONSIGNY, Joël DOGLIONI, Claire DURAND, Claude MAC GAW, Jean-Louis MAINGUY, André MASSIDA, Alain-Pierre MIGNON, Radya RAHAL, Denise REVERS-HADDAD, Bernard SADET, Gérard SIGNORET, Michel TIZON et Bernard ZIPFEL.

. *au nom du groupe ADFE* : Marie-Hélène BEYE, Maurice COURCIER — excusez-moi, mais je n'ai pas les prénoms du groupe ADFE, Cédric ETLICHER, Jacquot GRÜNENWALD, Marie-Claire GUILBAUD, Samuel KONDO, Jean-Yves LECONTE, Michelle MWENETOMBWE et Yvonne TRAH BI.

Concernant la **commission de la participation électorale** :

. *au nom du groupe UFE* : Christophe FRASSA, Marie-Christine HARITÇALDE, Francis HUSS, Maryse LAURENTI, Hervé LEBOUCHER, Tanguy LEBRETON, Françoise LINDEMANN, François LUBRINA, Patrick MARTIN, Francis NIZET, Gérard PÉLISSON, Raymond PÉTRI-GUASCO, Marie-Hélène PONTVIANNE, Jean PUJOL, Martine SCHOEPPNER, Georges-Francis SEINGRY, Denis VIALA et Serge VINET.

. *au nom du groupe ADFE* :

- Annick BAKHTRI, Jean-Pierre CAPELLI, Pierre-Yves LEBORGN', Anne-Marie MACULAN, François NICOULLAUD, Jean-Jacques RATEAU, Louis SARRAZIN, Brigitte SAUVAGE et Claude CHAPAT.

Lors de la réunion du collège des Vice-Présidents élargi, il a été fait la proposition de déroger à l'alinéa 4, art. 16 pour que les Sénateurs et les Vice-Présidents soient des invités permanents. Je sou mets donc cette proposition à l'approbation du bureau.

De la salle

(Hors micro) Sans voix.

Madame la Présidente

Voilà : sans voix. A titre consultatif. Je sou mets donc cette proposition à l'approbation du bureau.

- Y a-t-il des oppositions ? ... Oui, deux oppositions.

- Y a-t-il des abstentions ? ...

On peut donc considérer que cette proposition est adoptée et je vous remercie.

J'ai une demande de prise de parole de Madame MORALES.

Madame Monique Morales

Est-ce que vous en avez fini avec les commissions temporaires, parce que je voudrais intervenir juste après, sur ce point-là des commissions.

Madame la Présidente

Oui, en ce qui me concerne, j'en ai terminé ; merci.

Madame Monique MORALES

Au cours de ces derniers jours, nous avons vécu des moments...

Madame la Présidente demande que l'on fasse un petit peu de silence pour laisser l'orateur s'exprimer.

Madame Monique MORALES

... des moments de négociation, beaucoup de temps passé à essayer de composer, de répartir les différents conseillers dans ces commissions temporaires.

Au mois de septembre, à chaque renouvellement, lorsqu'il s'agit de renouveler la composition des commissions, nous passons également de longues heures, j'allais dire, en négociation ; cela toujours provoque des tensions.

Au nom de mon groupe, je proposerais donc que, à l'avenir et à partir du prochain renouvellement de l'Assemblée, on introduise une réforme du règlement intérieur qui prévoirait, qui établirait de manière claire, sur une base proportionnelle, la répartition des postes à responsabilité dans les commissions.

Voilà quelle est ma proposition. Merci.

(Brefs applaudissements.)

Madame la Présidente

Je vais donner la parole au sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA, pour nous faire le point sur le *Livre vert* sur la protection diplomatique et consulaire.

Madame Martine SCHOEPPNER

(Hors micro.) Normalement, on doit donner son approbation à la composition des commissions pour la forme.

Madame la Présidente

Bon, alors je sou mets à l'approbation de l'Assemblée.

Pour la commission sur la participation électorale :

. Y a-t-il des oppositions à la composition telle qu'elle a été annoncée ?

. Des abstentions ?

C'est donc adopté à l'unanimité.

Pour la commission sur la sécurité :

. Y a-t-il des oppositions ?

. Des abstentions ?

Bien. C'est adopté à l'unanimité. Merci, Madame SCHOEPPNER.

Madame Monique Morales

Des prises de positions sur ma proposition, s'il vous plaît, si c'était possible ?

Madame la Présidente

Oui, mais je n'avais pas eu de demandes de parole. Maintenant, j'ai une nouvelle demande de parole.

Monsieur Christophe FRASSA

Ce n'est pas une demande de parole ; ce sera l'avis de la commission des Lois. Voilà. J'en ai déjà été saisi ; nous allons y réfléchir et, de toute façon, c'est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de mars. Nous étudierons la possibilité, de toute façon, entre autres, puisque ce n'est pas le seul point. Il y a plusieurs modifications à apporter au règlement intérieur et on abordera le sujet que vous avez évoqué au moment de la réforme du règlement intérieur. Voilà.

J'en ai terminé, Madame la Présidente.

Madame la Présidente donne la parole Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Nous venons d'adopter la composition des commissions temporaires ; donc, si j'ai bien compris, formellement, l'élection des présidents et des rapporteurs aura lieu au mois de mars prochain.

Madame la Présidente

Oui, lorsqu'elles se réuniront, pour chaque commission.

Monsieur le sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Alors la question que je pose, peut-être pour gagner du temps, est de savoir s'il ne serait pas possible - comme nous avons envisagé, entre les groupes, des possibilités pour les présidences et les rapporteurs - qu'il se fasse déjà un début de communication, de travaux, pour préparer pour le mois de mars prochain les travaux de cette commission ? Sinon il va falloir tout prendre à zéro au mois de mars. On gagnerait ainsi du temps.

Voilà donc la question que je pose.

Madame la Présidente donne la parole Monsieur Paul CLAVE.

Monsieur Paul CLAVE

Je voudrais aller dans le même sens : je pense qu'il est plus que nécessaire que les commissions, les deux commissions temporaires, puissent avoir au moins une réunion d'une demi-heure à trois quarts d'heure-une heure pour préparer un canevas sur ce que seront les travaux de mars parce que, en mars, on va recommencer à discuter. Je crois que, là, on a deux commissions qui ont été demandées et qu'il faut qu'elles se mettent au travail dès maintenant pour au moins tracer les grandes orientations de ce que seront leurs futurs travaux.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.

Monsieur Pierre ROBION

Je voudrais simplement préciser que, sur l'Extranet du site, les deux commissions ont été créées ; les noms vont donc maintenant être introduits dans les commissions. Ces commissions pourront travailler dans l'espace collaboratif dès les tout prochains jours. C'est-à-dire que, à partir de la semaine prochaine, quand cela sera en ligne, les membres pourront échanger leurs travaux, éventuellement mettre des textes en ligne, enfin toutes tâches qu'ils pourront effectuer à distance. Ils pourront donc déjà travailler à distance dès les prochains jours.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Au sujet de la création de ces commissions temporaires, le décret qui a été signé par le Ministre fait acte d'un rapporteur dans chaque commission. Or, les tractations qui ont été effectuées au cours de cette semaine prévoient des co-rapporteurs. Qu'en est-il de cette décision ? Est-ce que Monsieur le Secrétaire général peut nous apporter une précision sur la modification du décret. Où en est-on ?

Monsieur Pierre ROBION

En ce qui me concerne, je n'ai pas été saisi jusqu'à présent de ce point, enfin officiellement. Mais effectivement l'arrêté créant ces commissions fait mention d'un Président et d'un Rapporteur élus au sein de ces commissions. Donc, si l'on créait un poste supplémentaire, il faudrait probablement modifier l'arrêté.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis André HUSS.

Monsieur Francis André HUSS

Concernant ces commissions, et en particulier celle de la Participation électorale, est-ce que nous disposerons tout à l'heure d'une salle et d'un horaire pour tenir cette réunion préalable des membres de la commission, pour une réunion disons informelle ?

Madame la Présidente

Pour ce qui est d'organiser une réunion informelle, celle-ci peut se tenir à l'issue de nos travaux, puisqu'un certain nombre de conseillers ne sont pas présents étant donné que nous venons d'adopter la composition maintenant. Je pense que suffisamment de salles sont disponibles. On peut vous en attribuer une ; mais vous pouvez très bien vous réunir, les membres présents, pour commencer ; mais cela reste une réunion informelle.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

J'aimerais revenir un peu sur le dispositif qui a fait l'objet de nombreuses conversations hier après-midi. C'est vrai que l'on a eu des difficultés à désigner ou à pré-désigner en tout cas les responsables de ces différentes commissions. C'est vrai également que, pour ce qui concerne notre groupe, nous avons ressenti à nouveau le sentiment peu gratifiant de servir un peu de variable d'ajustement dans les différentes négociations internes au groupe majoritaire de cette assemblée.

Il nous a semblé, au cours de ces conversations, qu'il se dégagait une unanimité pour sortir de ces épisodes désagréables, une fois pour toutes et donc de modifier notre règlement intérieur de façon à fixer des règles claires pour désigner les

Présidents, Rapporteurs généraux, Vice-Présidents et Secrétaires des commissions permanentes ; et éventuellement des commissions temporaires.

Ce matin, dans l'expression qui nous est venue en particulier de Monsieur FRASSA, je n'ai pas retrouvé l'écho de cet accord. Certes, il ne nous appartient pas de décider aujourd'hui ; certes la commission des Lois devra se saisir du sujet ; certes, l'assemblée plénière devra à nouveau donner son accord et, enfin, le Ministre devra, le moment venu, s'il en est d'accord, approuver les réformes et modifications qui seront proposées.

Cependant, nous en sommes aujourd'hui au stade, disons, de la volonté politique et nous voudrions être un peu assurés, avant de nous lancer dans cette aventure, que ce projet de réforme — qui nous semblait donc officieusement informellement recueillir l'unanimité parmi nous — sera bien porté politiquement, tant par notre groupe que par le groupe majoritaire.

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente remercie Monsieur François NICOULLAUD et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, nous nous sommes entretenus du sujet que vous venez d'aborder. Je vous ai rappelé que nous avons actuellement des statuts et un règlement. Ceux-ci ont été modifiés il n'y a pas très longtemps après avoir fait l'objet d'une importante concertation. Nous avons abouti à ce résultat et nous vivons maintenant sur ses statuts et ce règlement.

Vous nous dites — et nous vous écoutons - que vous trouvez que le scrutin majoritaire qui préside à l'élection des présidents rapporteurs de commission ne vous paraît pas une situation acceptable et qu'il serait préférable que nous évoluions vers une proportionnelle, comme c'est le cas pour l'élection des vices-présidents et comme c'est également le cas pour les élections sénatoriales ; une proportionnelle à la plus forte moyenne ai-je compris, et non pas une proportionnelle au plus fort reste, comme nous l'avons malheureusement connue dans le passé. Bien.

Alors, c'est une proposition que vous nous faites ; vous êtes très impatient, Monsieur l'Ambassadeur, sur ce sujet. Je vous ai indiqué qu'il fallait qu'une étude soit réalisée en commission des Lois sur ce sujet, comme cela a été le cas dans le passé à propos de la modification du règlement et que, au vu de cette étude — que nous acceptons bien entendu de mener — nous essaierions d'évoluer vers ce que vous venez de dire, après cette étude.

Je m'excuse de vous dire que je vous trouve très impatient dans cette affaire ; il aurait été possible, au moment où nous avons modifié notre règlement, il n'y a pas si longtemps, d'insérer cette proposition que vous nous faites maintenant. Il faut que la commission fasse son travail ; qu'elle étudie attentivement ce qu'il en est ; qu'elle recueille des avis et qu'elle communique — non pas au bureau mais à l'assemblée générale qui aura lieu au mois de mars - quelle est son évolution. Et puis, après cela, il faudra que nous votions. Et, quand nous aurons voté, cette proposition devra être entérinée ou non entérinée par le ministre des Affaires étrangères. Voilà donc la procédure suivie.

Alors nous prenons acte de ce que vous nous dites ; nous l'écoutons avec attention et nous sommes favorables à ce que la commission procède à cette étude. Mais laissez-la travailler ; laissez-la rendre ses conclusions et nous en reparlerons à ce moment-là. Voilà. Nous ne pouvons pas vous dire autre chose à ce jour.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente invite Monsieur Christophe FRASSA à répondre sur ce point.

Monsieur Christophe FRASSA

Je n'ai peut-être pas été assez précis tout à l'heure ou pas assez clair. Quand j'ai dit que c'était à l'ordre du jour, ce n'était pas une idée : c'est inscrit à l'ordre du jour et je n'avais pas attendu la survenue de ce problème dans la clef de répartition pour inscrire la modification du règlement intérieur puisqu'il y a d'autres sujets à modifier à l'intérieur.

C'est donc à ce moment-là, au mois de mars, puisqu'il est prévu un point de l'ordre du jour dans les travaux de la commission des Lois, que nous verrons ensemble, avec les 38 autres membres de la commission des Lois, l'ensemble des points qu'il faut modifier. Nous procéderons à un balayage complet, article par article, du règlement actuel. Voilà.

J'en ai terminé.

Madame la Présidente remercie Monsieur Christophe FRASSA.

Madame la Présidente

Je voudrais revenir sur le vote qui a été fait tout à l'heure relatif à la proposition du collège des Vice-Présidents élargi. C'était adopté avec deux voix contre. Mais il n'y en a finalement qu'une, Monsieur SEINGRY n'étant pas membre du bureau. Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA pour faire un point sur le Livre vert : "La protection diplomatique et consulaire du citoyen de l'Union européenne dans les pays tiers".

LE LIVRE VERT : LA PROTECTION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE DU CITOYEN DE L'UNION EUROPEENNE DANS LES PAYS TIERS

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Ne vous inquiétez pas, Madame la Présidente, je ne vais pas revenir sur les problèmes de commissions temporaires. Pour quelle raison vais-je donc parler de cette protection diplomatique et consulaire ?

Eh bien, une question a été posée : Comment renforcer la protection consulaire des citoyens européens qui voyagent ou qui séjournent hors de l'Union européenne, c'est-à-dire la moitié des Français qui résident à l'étranger, puisqu'ils résident hors de l'Union européenne pour la moitié d'entre eux.

Pour répondre à cette question, la Commission européenne a lancé — il n'y a pas longtemps, c'était le 28 novembre — une vaste consultation. Elle a présenté un *Livre vert sur la protection diplomatique et consulaire*. Cette consultation, mes Chers Collègues, va se terminer le 31 mars prochain et elle sera suivie — et c'est rare à la Commission européenne — d'une initiative stratégique puisque la protection consulaire fait partie des priorités de la Commission pour l'année 2007.

Quant à ce *Livre vert*, je crois que vous en avez un exemplaire, en tout cas un résumé, que contient-il ? Eh bien on nous y dit que, chaque année, les citoyens de l'Union européenne effectuent environ 180 millions de voyages hors des frontières de l'Union européenne. Vous voyez que les Européens sont quand même nombreux à se déplacer à l'extérieur de ces frontières.

Conformément à l'article 20 du traité qui instituait la Communauté, ces citoyens ont droit à une

... protection diplomatique et consulaire de la part des autorités de tout autre État membre présent sur place, aux mêmes conditions que celles de cet État ou que l'État applique.

C'est-à-dire que l'on a droit, dans un pays où il n'y a pas la France mais où il y a l'Allemagne, à la même protection de la part du consulat d'Allemagne que celle qu'il applique aux ressortissants allemands. C'est donc déjà un certain niveau.

Cependant, les citoyens européens ne sont pas forcément au courant de ce droit. La plupart d'entre eux l'ignorent d'ailleurs, puisque, selon une étude qui a été menée, seules 23 % des personnes interrogées en avaient connaissance.

Dans ce *Livre vert* qui a été présenté il y a quelques jours, la commission dresse d'abord un **bilan de la situation**. C'est assez intéressant puisque les 25 États membres ne sont représentés tous que dans trois pays :

- . les États-Unis,
- . la Chine, et
- . la Russie.

Dans 107 pays sur les 167 où l'étude a été menée, seuls 10 États au plus de l'Union sont représentés. Dans 107 pays, il n'y a que 10 États de l'Union ; dans 3 pays, ils y sont tous dans 107, il n'y en a que 10 et dans les autres, il n'y en a pratiquement pas.

Pourtant, la protection consulaire est essentielle, vous le savez. Là, je vous rappelle rapidement l'épisode du tsunami, bien sûr, en Asie ; la guerre du Liban ; la Côte d'Ivoire. On le voit et les représentants de ces pays ici connaissent mieux que nous le besoin de cette protection consulaire.

La Commission estime que :

... il est temps d'engager un large débat pour renforcer le droit effectif à cette protection diplomatique et consulaire des citoyens et de leur famille, y compris s'il s'agit des membres de la famille qui n'ont pas la nationalité française.

Donc aussi des binationaux, et même des membres qui n'ont pas la nationalité française. C'est donc l'objet de ce *Livre vert*.

La Commission propose quelques mesures. Quelles sont ces mesures, rapidement ?

L'information des citoyens via l'exemple des brochures ou des affiches dans les aéroports mais également en adoptant une recommandation qui invite les États membres à reproduire l'article 20 (qui affirme donc cette protection) dans les passeports. Tous les passeports devraient donc inclure une page qui serait réservée à cela.

L'étendue de la protection des citoyens : la Commission suggère l'inclusion dans les accords bilatéraux conclus entre les États membres et les pays tiers des dispositions qui protègent les citoyens de l'Union qui travaillent et résident dans ces pays. Cela va donc quand même assez loin, puisqu'il y a aussi les résidents.

Et donc on pourrait attribuer l'extension de la protection consulaire aux membres de la famille ayant la nationalité d'un pays tiers — c'est ce que je venais de vous dire.

Il faut aussi la simplification des procédures d'identification et de rapatriement des corps des personnes décédées — on l'a vu avec le tsunami où les consulats ont vraiment rencontré des problèmes lors de l'identification des corps ; et la simplification des procédures d'avance pécuniaire aux citoyens européens en difficulté. Autrement dit, simplifier la possibilité d'obtenir de l'argent de la part d'un consulat, qu'il soit d'Allemagne, d'Angleterre ou d'ailleurs, d'un consulat membre de l'Union européenne s'il n'y a pas de consulat de France.

De son côté, la Commission pourrait organiser des formations communes pour les fonctionnaires des États membres et des institutions communautaires portant notamment sur le contenu du droit à la protection diplomatique et consulaire. Il est évident qu'il n'y a pas connaissance, dans tous les pays, du droit du pays dont le ressortissant viendra se présenter aux guichets du consulat.

Et puis, il y a un autre problème : c'est le consentement des pays tiers. Il est indispensable pour la mise en oeuvre de la protection consulaire ; si le pays ne l'accepte pas, cela va poser des problèmes. La Commission propose d'insérer une clause de consentement dans les accords mixtes qui sont conclus avec des pays tiers - pour chaque accord on pourra le faire donc - et à long terme d'examiner les possibilités d'assurer leur consentement pour que l'Union européenne puisse exercer un devoir de protection sur les citoyens européens à travers les délégations des commissions européennes dans les pays tiers. Il y a des délégations de la Commission européenne dans certains pays et, à travers ces délégations, on pourrait exercer la protection de ces citoyens européens.

Alors que penser de ces propositions ?

J'ai fait une petite étude et rédigé un petit résumé : la plupart des mesures qui sont envisagées ne semblent pas vraiment poser de difficulté. Certaines de ces mesures, d'ailleurs, sont déjà mises en oeuvre par des États membres, comme Monsieur le Directeur pourra nous le confirmer tout à l'heure, comme la diffusion de brochures sur la protection consulaire. Si bien que l'on voit mal quelle pourrait être la valeur ajoutée d'une intervention européenne dans ce domaine des brochures, par exemple.

On peut même se demander si la coopération bilatérale ou une coopération à plusieurs États membres, plutôt qu'une intervention de la Commission européenne, ne serait pas plus efficace dans ce domaine. Par exemple, pour assurer la sécurité des citoyens européens et des membres de leur famille lors des situations de crise - et on l'a vu lors de situations de crise où la France coopérait avec d'autres pays pour apporter l'aide à nos ressortissants mais également aux ressortissants européens dans leur ensemble.

La principale nouveauté de ce *Livre vert* résiderait donc dans la création de bureaux communs ou de consulats européens, qui avait été préconisée par Michel BARNIER dans son rapport pour une force européenne de protection civile et qui a été remis au président de la Commission européenne qui l'avait approuvé en juin dernier. Toutefois, mes Chers Collègues, cette proposition nécessiterait vraisemblablement une révision constitutionnelle en France.

Enfin, le *Livre vert* n'aborde pas la question sensible du financement de ces mesures — pourtant importante ; et il ne faudrait pas que la charge financière pèse uniquement sur les pays qui comptent de nombreux consulats comme la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne parce que, finalement, nous deviendrions des payeurs pour les autres. Nous disposons donc du plus vaste réseau d'ambassades et consulats à l'étranger avec ces pays, mais il ne faudrait que nous soyons toujours payeurs ; il faudrait prévoir un mécanisme de partage des coûts entre les États membres.

En définitive donc : renforcer la protection diplomatique et consulaire des citoyens européens et des membres de leur famille constitue certainement un excellent objectif et une concrétisation de leur citoyenneté européenne. Mais on peut se demander si une approche pragmatique n'est peut-être pas la meilleure solution pour atteindre cet objectif. C'est la question que l'on va se poser. Qui mieux que vous, mes Chers Collègues, peut apprécier l'importance du sujet proposé par le *Livre vert* ?

La protection diplomatique et consulaire nous concerne évidemment très directement et, je le disais, les élus du Liban, de Côte d'Ivoire, ou d'Asie du Sud-Est peuvent en témoigner. Mais ce projet, s'il est souhaitable à bien des égards, pose donc quelques interrogations pour nous, pour vous, au premier rang desquelles, l'impact de la création de ces bureaux communs sur la représentation institutionnelle des Français de l'étranger.

En effet, les Français établis à travers le monde bénéficient, et vous le savez car vous êtes bien placés pour le savoir, d'un système qui est pratiquement inédit dans le monde et donc dans l'Union européenne. C'est un système qui est pratiquement unique au monde, à quelques exceptions près, qui prévoit donc :

- . des élections au suffrage universel direct ;
- . la possibilité de voter aussi dans les consulats — vous le savez, pour les élections présidentielles et le référendum ;

. et qui fonctionne, pour nous Français — nous voulons l'améliorer, nous allons en améliorer la participation — mais il faut bien reconnaître que c'est quand même l'exception et que cela fonctionne lors de scrutins, les scrutins qui sont organisés dans ce réseau diplomatique et consulaire français dans les pays d'accueil.

Et là, ce sont des dispositions qui n'ont rien d'évident pour nos voisins et pour les autres membres de l'Union européenne. Nous allons donc connaître un conflit en ce domaine. On peut se demander légitimement si de telles élections pourraient être organisées dans un bureau commun par des agents de l'Union européenne peut-être ou peut-être même par d'autres nationalités telles que des Allemands, des Slovaques, pourquoi pas ? qui vont organiser nos élections des Français de l'étranger. Est-ce que l'on peut imaginer cela ? Est-ce que l'on peut voir un peu les difficultés auxquelles nous allons être confrontés ?

Et puis, il se pose un autre problème : outre les difficultés d'organiser les scrutins dans les consulats, c'est aussi l'organisation du travail quotidien des conseillers que vous êtes. Parce qu'il s'agira peut-être de travailler avec un consul slovaque (ou avec un consul espagnol avec lequel on pourrait peut-être s'entendre) ou d'autres consuls avec lesquels on aura peut-être des difficultés.

Les élus travaillent en collaboration, en principe, en étroite collaboration même avec des services consulaires : les Bourses, l'Action sociale, etc. ; ils travaillent même au consulat quand on met à leur disposition un bureau ; il y a des moyens. Et il faut voir cela dans le cadre d'un consulat qui ne serait pas un consulat français comme bureau commun ou consulat commun.

Vous voyez donc où je veux en venir : ces avantages et prérogatives qui sont accordés aux membres de l'AFE paraissent, me paraissent, difficilement transposables en cas de communauté de bureaux consulaires.

Mes Chers Collègues, cela va conduire inmanquablement à poser la question de la représentation institutionnelle de ce que j'appellerai des Européens de l'étranger. Le thème n'est pas nouveau ; il a été abordé dans la commission des Affaires européennes de notre assemblée. Mais, à l'heure où nous arrivons péniblement à mobiliser 14 % de l'électorat expatrié, quel avenir envisage-t-on pour ces élections dans des bureaux, voire dans des consulats communs ?

L'harmonisation de la représentation de la diaspora européenne devrait se faire peut-être par le haut, c'est-à-dire à l'image du système français. Moi, je veux bien si l'on applique le système français à tout le monde, c'est très bien. Mais on risque de devoir l'appliquer par le bas et donc de perdre les avantages que nous avons acquis. Le compromis et le pragmatisme prévalent toujours pour la chose européenne et il semble primordial que les élus de l'AFE se saisissent du dossier et fassent entendre leur voix.

Voilà pourquoi, mes Chers Collègues, j'ai voulu profiter de la tenue de ce bureau, après accord des Vices-Présidents, pour ouvrir ce débat. J'ai été désigné par la délégation de l'Union européenne du Sénat pour présenter un rapport ; la délégation du Sénat m'a chargé d'établir ce rapport et éventuellement une résolution sur le *Livre vert* que je vais présenter au mois de février (puisque vous savez que le Sénat termine ses travaux à la fin du mois de février) dans lequel je formulerai donc mes propositions, mais aussi des propositions pour défendre le modèle français et la représentation de nos citoyens expatriés, bien entendu.

Je propose de vous associer, donc d'associer les conseillers, les membres de cette assemblée à cette réflexion afin d'apporter votre expertise au débat. Il est essentiel, à mon avis, que les élus jouent pleinement leur rôle dans l'élaboration des textes qui concernent les Français établis hors de France et pas seulement de celui-là ; mais j'ai saisi celui-là et c'est une bonne occasion pour le faire.

La Commission a choisi de laisser le débat ouvert jusqu'à la fin du mois de mars. Et c'est important pour nous, puisque nous aurons la possibilité, à la commission de l'Union européenne, si vous en êtes d'accord, de débattre de ce sujet, de faire adopter des propositions de réflexion à l'assemblée plénière qui va se réunir au mois de mars. Nous aurons le temps, dans les deux semaines qui suivent, de transmettre cette résolution à Bruxelles, à la Commission via notre représentation.

Voilà. En attendant, il me semblait, Madame la Présidente et Messieurs, nécessaire d'inclure ces réactions des membres de l'AFE dans le rapport du Sénat. Je fais donc appel à vous ; je reste preneur de toute information, réaction et idée, soit maintenant soit plus tard, bien sûr, par courrier électronique. Vous pouvez me contacter et j'en tiendrai compte et je signalerai cela, bien sûr, dans mon rapport.

Voilà. Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente

Je vous remercie, Monsieur le Sénateur ; je vous remercie d'en avoir parlé devant l'Assemblée et de proposer à la commission de l'Union européenne de se saisir de cet avis. Je voudrais passer la parole à Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, Directeur de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je voudrais, étant donné l'importance du sujet, faire deux ou trois remarques sur la protection consulaire, celle-ci étant un sujet sur lequel la DFAE travaille avec les autres partenaires de l'Union européenne depuis longtemps.

Je ferai juste *trois types de remarques*.

La première, c'est pour rappeler le *cadre juridique* dans lequel nous travaillons. Les traités ne confèrent absolument aucune compétence à la Commission européenne en matière de protection consulaire. Il ne faut pas perdre cela de vue. Ce document reste une initiative de la Commission non sollicitée qui ne repose sur aucune compétence de la Commission dans ce domaine.

La deuxième considération, c'est qu'il n'y a *pas de droit à la protection consulaire*. Il faut relire de près l'article 20 du traité instituant la Communauté européenne.

Si un citoyen de l'Union se trouve dans un pays tiers où son propre État membre ne dispose pas d'une ambassade ou d'un poste consulaire, il peut...

Je dis bien il peut, car c'est une faculté et pas un droit,

... bénéficier d'une protection de la part des autorités de tout autre État membre représenté sur place aux mêmes conditions que celles que cet État applique à ses propres nationaux.

C'est-à-dire que le droit est un droit de non-discrimination, mais ce n'est pas un droit à la protection consulaire. Il n'y a aucun droit à la protection consulaire ; il faut se mettre bien cela dans la tête. Et la protection consulaire, évidemment, n'est pas la protection judiciaire. C'est quelque chose d'autre.

Le Conseil, partant de cet article du traité, a pris une décision le 19 décembre 1995, qui énumère les interventions possibles des États membres dans ce cadre. Et, comme le Sénateur DEL PICCHIA l'a mentionné, il y a toute une série d'actions dans lesquelles cette protection consulaire peut s'exercer telles que : l'arrestation, la détention — c'est très connu ; les accidents, les maladies, les actes de violence subis par les citoyens, les décès, l'aide au citoyen en détresse, son rapatriement etc. Il y a aussi des procédures que nous appliquons et que d'autres États membres appliquent en ce qui concerne les avances pécuniaires en cas de difficulté.

Voilà donc le cadre ; il n'est pas très facile, à partir de là, de progresser réellement ; et c'est d'ailleurs pour cela que l'on progresse assez mal.

Sur le document de la Commission, je ferai deux ou trois petites observations.

La charte des droits fondamentaux proclamée à Nice le 7 décembre 2000 a effectivement consacré le droit à la protection consulaire et diplomatique comme un droit fondamental du citoyen européen. Elle l'a consacré, mais elle ne l'a pas introduit dans le droit normatif ; il eut mieux valu qu'il fût moins consacré et un peu mieux introduit dans le droit normatif.

C'est un peu le contraire qui s'est passé puisque le peuple français et le peuple néerlandais l'ont rejeté ; ils ont rejeté spectaculairement cette charte des droits fondamentaux qui était annexée à la Constitution. Les experts et les juristes pourront débattre longtemps pour savoir quelle est la valeur de ce document hélas peut-être un peu plus faible aujourd'hui qu'il ne l'était au moment de sa proclamation. Mais les États membres, bien entendu, au niveau des gouvernements, sont toujours liés par cette charte ; mais c'est sur le plan politique et pas sur le plan juridique.

Enfin, autres observations de détail — parce qu'il y a évidemment toute une succession de réflexions : en ce qui concerne les bureaux communs, comme l'a dit le Sénateur DEL PICCHIA, et je souscris complètement à cette remarque, ne posent pas de problème particulier. Ils seraient sans doute dirigés par un État membre, puisque la Commission n'est pas un État et que l'Europe, ou que l'Union européenne n'est pas un État. Ces bureaux communs seraient donc dirigés par les grands pays à grand réseau et par personne d'autre. Donc, en fait, c'est un peu le contraire du partage équitable dont la Commission — à juste titre, d'ailleurs — se réclame au paragraphe suivant.

Alors en ce qui concerne le partage équitable des tâches entre les États membres (qui, à mon avis devrait accompagner l'idée de bureaux communs — c'est une bonne idée, bien entendu, à condition qu'il s'opère un partage équitable), celui-ci a été

catégoriquement repoussé — il faut quand même le savoir — par une grande majorité d'États membres, c'est-à-dire par les petits États qui constituent la majorité des États.

J'ai eu pour ma part, depuis quatre ans, un certain nombre d'occasions de me réunir avec mes collègues des autres États membres ; je vous en parlerai tout à l'heure. Exception faite de l'Italie, de la Belgique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, bien entendu, de l'Espagne, de la Grèce, je pense ne pas en oublier, malheureusement, les autres sont, à des degrés divers, degrés qui vont de la tiédeur à l'hostilité affichée, contre ce partage équitable.

Soit parce qu'ils ne le souhaitent pas, ne voulant pas s'engager et préférant compter au cas par cas sur l'appui des grands États ; soit parce qu'ils le disent : leur constitution ne leur permet pas d'intervenir au profit d'autres ressortissants que les leurs. On leur dit que cette constitution est contraire au Traité et qu'elle devrait donc être modifiée ou qu'elle aurait dû l'être au moment de l'adhésion de l'État en question au Traité, puisqu'elle est effectivement contraire à l'article 20. Il reste que, pour le moment, le débat n'est pas tranché.

En revanche, un pays comme la Suisse — qui n'est pas membre de l'Union — est beaucoup plus proche de nous, dans ce domaine ; il pourrait s'associer. J'ai eu des contacts, cette semaine, avec mon homologue suisse ; nous sommes très près d'un arrangement pratique. Donc point n'est besoin d'être membre de l'Union européenne pour participer à cet état d'esprit de partage équitable. C'est très important parce que, comme l'a dit le Sénateur DEL PICCHIA, faute de partage équitable, c'est le contribuable français qui paiera.

Je ferai un troisième type de remarque : Que pouvons-nous faire, à droit constant, à droit existant ? On peut déjà faire pas mal de choses. Il faut le savoir et je l'ai déjà dit ici : fin 2002, le Ministre des Affaires étrangères françaises a écrit à la présidence de l'Union européenne qui était à l'époque assurée par l'Italie pour lui transmettre un projet très complet d'organisation de la protection consulaire à l'échelle européenne, prévoyant précisément un partage des charges, avec une clé de répartition des charges, avec à Bruxelles l'organisation, la constitution d'un centre opérationnel puisque nous avons déjà une cellule de planification depuis l'entrée de l'UEO dans l'Union européenne. Nous avons tous les moyens d'organiser, à l'échelle européenne une planification, une répartition des charges. Celle-ci aurait été bien utile, par exemple, au moment de la crise du Liban cet été, ou au moment des grandes inondations survenues dans le sud des États-Unis en 2005.

Ce projet a été accueilli avec beaucoup d'intérêt par la présidence italienne ; il a été transmis au COREPER qui l'a regardé avec intérêt, qui l'a transmis au comité politique et de sécurité, qui l'a enterré. Et il est toujours là où il est, c'est-à-dire comité politique et de sécurité ; cela fait trois ans et demi que ce document est là.

On en reparle régulièrement. J'ai l'impression qu'il touche à peu près tous les sujets. Il constituerait la base, ou une base possible, d'un véritable système européen de protection consulaire intergouvernementale, comme on le fait pour les interventions à tournure plus militaire. Mais, en fait, dans beaucoup de cas, il existe de très forts liens entre l'intervention et l'assistance consulaire, et les interventions militaires de basse intensité.

Depuis lors, nous nous sommes rapprochés, pragmatiquement, je dirais, de nos principaux partenaires en particulier des Britanniques et nous avons mis en avant, à l'occasion notamment du débat sur ce *Livre vert* — dont je ne sais plus très bien s'il est vert — l'idée, le concept plus modeste mais qui va dans la même direction que notre idée générale, d'État pilote.

C'est-à-dire que l'on se répartirait le monde entre États responsables et capables, disant : Voilà : il y a un État pilote. Ainsi, en Afrique du Sud, c'est tel pays membre qui est pilote. Au Liban, c'est tel autre pays. Et on construit des plans de sécurité en fonction de cela, de manière systématique.

Aujourd'hui, ce n'est pas aussi systématique ; il n'y a pas ce concept d'État pilote. Il existe de fait ; évidemment, au Laos, c'est la France ; et ailleurs, ce serait un autre pays. Au Burundi, c'est la Belgique, par exemple. Mais on pourrait effectivement progresser davantage dans ce domaine, à droit constant, à droit existant.

Et puis, de manière plus générale puisque le Sénateur DEL PICCHIA a abordé la question dans sa globalité, on a des propositions qui ont été également mises sur la table, devant nos partenaires, de consulats européens. C'est un bien grand mot parce que, en fait, ils n'ont pas grand-chose d'euro-péen puisqu'il n'y a pas de drapeau européen. Un consulat ne peut être que français, allemand, ou italien ; il ne peut pas être européen. La convention de Vienne est ouverte seulement aux États.

Mais on peut imaginer des consulats communs, à trois niveaux : il y aurait un drapeau qui serait nécessairement national, mais on pourrait se mettre d'accord avec les autorités locales pour convenir que ce drapeau national exprime aussi la collectivité des États membres ou de ceux des États membres qui veulent bien s'y joindre. Ce serait trois niveaux.

Ce qui peut vraiment être communautarisé — communautarisé pas au sens du premier pilier, mais au sens intergouvernemental, les visas, puisque nous pouvons, au titre du Traité délivrer les visas au nom des autres, les visas Schengen, qui représentent 90 % des visas délivrés, des visas de court séjour.

On peut donc parfaitement se répartir le monde ; la France, pour le moment, représente ses partenaires 214 fois et n'est représentée qu'une trentaine de fois. On voit donc déjà que le partage équitable n'est pas tout à fait présent à l'appel. Mais il est

possible, à droit existant, de se répartir le monde. Nous ne le faisons pas parce que nous n'avons pas les mêmes intérêts mais juridiquement, on peut le faire... On ne le fait pas.. on ne le fait pas en Chine

Si je laisse les Allemands ou les Italiens délivrer les visas à ma place, c'est eux qui auront les contacts commerciaux, c'est eux qui feront venir les étudiants dans leur pays et, en réalité, je ne serai plus au contact. Ce n'est pas si simple : un consulat européen impliquerait une communauté d'intérêts beaucoup plus forte que celle qui existe aujourd'hui. C'est un peu facile à dire, un consulat européen ; mais on pourrait le faire, à droit existant.

On pourrait aussi avoir ces bureaux communs pour la protection consulaire. A droit existant, on pourrait désigner un pays pilote qui s'occuperait des ressortissants des autres, pour autant que les uns et les autres aient la gentillesse de bien vouloir partager équitablement les charges, ce qui n'est pas le cas. Mais cela, c'est un défaut de volonté politique ; ce n'est pas un défaut de droit.

Au niveau intermédiaire, il y a effectivement des tas de choses que l'on pourrait effectivement faire en commun ; comme l'a dit le Sénateur, dans le domaine de la protection sociale, dans le domaine de la culture, dans le domaine de l'enseignement. Même si on n'a pas les mêmes systèmes, on peut le faire.

Je rappelle au passage que, au titre de la non-discrimination, nous ne sommes pas supposés fournir aux Français les services que nous refuserions aux ressortissants de nos partenaires. Nous l'avons vu à une époque, avant mon arrivée, à propos des bourses. Il y a eu un débat assez vif à ce sujet. Et puis, aujourd'hui, je l'ai remarqué moi-même à propos de la grippe aviaire. Quand nous envoyons des masques et des doses pour nos ressortissants dans le monde entier, au frais de nos contribuables, il faut savoir que nous n'aurions pas le droit, si la situation se présentait, de les refuser aux ressortissants des autres États membres sur la base du premier arrivé, premier servi. C'est cela, le droit européen.

C'est un avantage ; cela signifie que l'on communautarise ce genre de choses. L'inconvénient, c'est que c'est le plus diligent qui paie pour tout le monde ; voilà. Et c'est souvent la France le plus diligent.

Et le troisième niveau, c'est ce qui s'attache à la citoyenneté, qui est très difficile comme le Sénateur DEL PICCHIA l'a fait remarquer, de partager. C'est ce qui tient à l'état civil, aux processus électoraux, à des aspects qui restent vraiment encore intrinsèquement attachés à la nationalité.

Mais je dirais que, dans cette maison commune qui serait un consulat commun, on pourrait faire différentes choses. On pourrait aussi imaginer quelque chose à l'intérieur des frontières de l'Union (parce qu'il n'y a pas que l'extérieur des frontières ; on raisonne toujours sur l'extérieur des frontières de l'Union).

J'ai été très intéressé par une proposition britannique qui consisterait à créer dans chaque pays une maison, un bureau qui serait réservé aux ressortissants des autres États membres. Il y aurait ainsi, en Allemagne, dans différents endroits non pas des consulats communs britanniques, français, espagnols, mais une administration qui serait réservée aux non-citoyens mais membres de l'Union résidant dans ce pays et qui servirait de point de ralliement, offrant la capacité de s'occuper d'eux soit collectivement sur les questions qui peuvent être réglées collectivement, soit en fonction de leurs caractéristiques nationales, avec des fonctionnaires qui pourraient être délégués par nous ou par chacun des États membres dans ces bureaux communs.

Des tas d'idées de ce genre existent ; ce qu'il manque un petit peu, c'est la volonté politique. C'est la volonté politique, et c'est la conception de l'intérêt commun parce qu'un consulat et des ressortissants à l'étranger participent au commerce extérieur, participent au rayonnement et, pour le moment, c'est surtout du rayonnement de leur propre pays — et ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre — qu'ils sont porteurs. Un consulat de France en Chine s'occupe de la France en Chine ; il ne s'occupe pas des intérêts de la Belgique ou du Portugal en Chine. Le jour où cela deviendra possible, je pense que politiquement, nous aurons fait un progrès.

Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS pour toutes ces précisions et donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE qui l'a demandée.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Merci, Madame la Présidente ; merci Monsieur le Sénateur et Monsieur le Directeur pour la qualité de vos exposés.

Je voulais intervenir à nouveau sur quelques points. Je rejoins tout à fait le Sénateur DEL PICCHIA sur la différence qui peut exister entre l'activité consulaire et la représentation des Français à l'étranger et ce que l'on peut voir dans certains autres pays de l'Union. Il suffit d'ailleurs de regarder et de comparer les droits électoraux des Européens hors de l'Union dans les différents pays de l'Union pour s'apercevoir à quel point nous avons, dans l'Union européenne, des notions différentes des codes de la nationalité et des rapports à la possibilité de voter lorsque l'on réside à l'étranger différents ; tellement différents que, effectivement, la route est longue avant d'être égale, pour ne pas avoir de discrimination lorsque nous vivons à l'étranger.

Il y a des discriminations aujourd'hui. J'en prends une, qui se fait à nos dépens ; mais dans bien des cas, c'est plutôt aux dépens d'autres. A nos dépens, c'est le vote aux élections au Parlement européen. Lorsque nous sommes hors de l'Union européenne, nous ne pouvons pas voter sauf à être inscrits en France ; d'autres pays organisent des votes dans certains consulats ou par correspondance. Réciproquement, dans le cas d'un Britannique qui, dans bien des pays, crève devant son consulat, le consulat ne fera rien pour lui. Ce n'est pas le cas, bien heureusement, pour nous.

Il y a donc énormément de choses à faire de ce point de vue-là et l'observation est que cela passe par une représentation politique des expatriés de l'Union européenne hors de l'Union européenne.

Quels sont les pays qui, aujourd'hui, ont ce type de structure ?

La France a cette structure-là, plus les associations représentatives, les partis politiques organisés à l'étranger. Bref, sans être parfaits, nous avons quand même quelque chose ; nous réfléchissons sur ces sujets.

Les Portugais, les Italiens, ont aussi des structures de représentation de leurs expatriés à l'étranger. Si elles ne sont pas proches des nôtres, elles présentent des esprits similaires et une représentation politique. Eux aussi sont capables d'aller avec nous dans cette réflexion, mais les autres n'ont pas grand-chose.

Si nous devons aller dans cette direction, nous devons, nous Français et les élus, les élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, les représentants, les Sénateurs, travailler ensemble avec nos partenaires et, en particulier, ceux qui sont engagés dans cette voie pour aller travailler à la représentation politique des Européens de l'étranger.

Je crois que c'est important. La route est longue, compte tenu des différences de codes de la nationalité. Je crois que l'une des actions symboliques consisterait à adopter une position commune vis-à-vis du vote au Parlement européen. Demander tous ensemble la possibilité d'avoir une circonscription commune des Européens qui vivent hors de l'Union, au Parlement européen, de manière à avancer de ce point de vue-là. Je crois que ce serait une action symbolique tout à fait utile.

Monsieur le Directeur a parfaitement raison de citer à quel point des bureaux communs pourraient être utiles pour effectuer bien plus que la simple protection consulaire. Déjà, est-ce vraiment satisfaisant, lorsque, dans un grand pays espacé, dont les grandes villes sont séparées de plusieurs milliers de kilomètres, nous concentrons tous les consulats de l'Union européenne dans la capitale et aucun ailleurs. Ne serait-il pas plus logique d'avoir, pour les citoyens européens, des bureaux plus décentralisés ?

Madame la Présidente

Il faudrait conclure car il y a d'autres demandes de prise de parole, Monsieur LECONTE, s'il vous plaît.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Oui, oui, tout à fait. En matière d'action culturelle, il y a aussi énormément de choses à faire ; et, en termes d'action économique, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites, Monsieur le Directeur.

Déjà, aujourd'hui, dans bien des cas, qu'est-ce que c'est qu'une société française ? L'actionnariat, la localisation du travail ; dans bien des cas, les sociétés sont européennes. Dans bien des cas, la représentation économique gagnerait à devenir une représentation économique européenne dans la mesure où beaucoup de financements sont européens (*quelques réactions dans la salle*).

Madame la Présidente

Merci, il n'y avait pas de questions (*brefs applaudissements*.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT

Je voudrais tout d'abord remercier l'administration d'avoir bien voulu suivre une suggestion concernant les cartes d'immatriculation consulaire. Le fait d'indiquer au verso toutes les coordonnées du consulat où est inscrit un Français de l'étranger permet d'éviter des situations délicates avec les autorités du pays d'accueil en donnant à nos concitoyens la possibilité de se mettre facilement en contact avec leur consulat et, bien sûr, de faire savoir clairement aux autorités du pays d'accueil leur situation de Français expatriés.

Dans l'ouest des États-Unis, permettez-moi de le rappeler, deux Français dont un ancien boursier ont été assassinés par la police américaine, l'un après avoir reçu 49 balles dans le corps, tirées par les 9 policiers qui l'encerclaient, alors qu'il les menaçait avec un petit canif attaché à une chaîne.

Dans des situations moins tragiques, il en existe d'autres difficiles à gérer. Par exemple, tout récemment, un jeune Français marié à une Américaine n'avait pas légalisé son mariage à Las Vegas et ne s'était pas non plus inscrit au consulat de France à Los Angeles.

Il coulait avec son épouse des jours heureux, en toute illégalité vis-à-vis des services de l'Immigration américaine. Il y a de cela deux mois, il lui prit la malencontreuse idée de se rendre à Tijuana, une ville qui est située juste de l'autre côté de la frontière américano-mexicaine. Et lorsqu'il a voulu rentrer chez lui, à San Diego, les services de l'Immigration l'ont arrêté et jeté en prison.

Sa femme qui, malheureusement, ne parle pas français, a envoyé un courrier à sa belle-mère en France, qui elle ne comprend pas l'américain, afin de l'informer de la situation. La maman qui, en revanche, sait se servir d'un ordinateur — et là, cela devient un peu plus sérieux, malheureusement - a tout de suite contacté le consulat des États-Unis à Paris, qui lui a opposé une fin de non-recevoir. Armée de tout son courage, elle est allée sur le site du MAE afin d'en informer ses services. Là aussi, on lui a répondu que l'on ne pouvait rien faire pour son fils, sinon que de contacter l'ambassade de France à Washington.

D'un point de vue géographique, je tiens à rappeler que d'aller de Los Angeles à Washington c'est comme d'aller de Lisbonne à plusieurs centaines de kilomètres à l'est de Moscou. Voyez-vous un peu les distances ?

On lui a donc indiqué qu'il fallait qu'elle s'adresse au consulat de France à Los Angeles. Je fais court, je fais vraiment très court...

Madame la Présidente

Oui, s'il vous plaît parce que j'ai d'autres demandes de prise de parole.

Monsieur Claude GIRAULT

... parce que tout cela a pris trois semaines, pendant lesquelles son fils croupissait en prison.

Nous avons la chance d'avoir des consuls généraux sur la côte Est des États-Unis, ainsi qu'un personnel consulaire de tout premier ordre. Je tiens à le signaler. Je ne veux lasser personne en faisant un compte-rendu trop exhaustif de cette affaire judiciaire qui émaille la vie de bien d'autres Français dans ma circonscription ; je connais d'autres situations. J'ai bien sûr, avant-hier, rencontré la maman de ce jeune Français qui est maintenant revenu dans notre pays.

Je terminerai en posant une question extrêmement simple. Serait-il possible, sur le site du MAE, d'indiquer clairement :

- qui contacter dans ce genre d'affaires,
- comment verser une caution ou
- comment payer un billet d'avion permettant de rapatrier en France nos ressortissants.

Ne voulant pas plus longtemps abuser de votre patience à vous tous, je reste, Monsieur le Directeur, Monsieur le Sénateur, à votre entière disposition pour vous donner des éléments complémentaires concernant certaines situations ...

Madame la Présidente

Bien ; Monsieur le Directeur va vous répondre.

Monsieur Claude GIRAULT

... très délicates pour d'autres Français de ma circonscription et aussi comment améliorer la communication avec nos concitoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Sur ce point, Monsieur le Conseiller, hélas, ce n'est pas tout à fait tout à fait exceptionnel que des Français soient arrêtés sans que leur consulat en soit informé. C'est contraire à la convention consulaire franco-américaine. Je m'en suis occupé personnellement à certaines reprises, s'agissant de Français de votre circonscription, en particulier à Las Vegas, effectivement. Normalement, quand la police américaine arrête un Français, elle devrait prévenir son consulat.

Je vous signale que la police française ne prévient jamais — jamais — les consulats étrangers quand elle arrête, elle, des Américains en France. Non. Jamais. Et je l'ai d'ailleurs fait écrire au directeur de cabinet d'un certain nombre de ministres, pour leur demander d'avoir la gentillesse de bien vouloir, dans l'intérêt même de nos ressortissants à nous à l'étranger, de bien vouloir appliquer la convention de Vienne en France ; cela constituerait déjà un bon petit progrès. Mais c'est vrai, je comprends la situation.

C'est au consulat territorialement compétent de prendre contact avec un compatriote incarcéré - c'est cela, la protection consulaire ; ce n'est pas autre chose - et puis de lui communiquer éventuellement la liste des avocats qui pourraient être utiles. C'est ce que nous faisons quand nous sommes informés, évidemment. Quand nous ne sommes pas informés, nous ne pouvons pas le faire.

Nous assurons une permanence, jour et nuit ; à cette heure-ci, il y a quelqu'un qui attend qu'on l'appelle, à Paris ; jour et nuit. Et, dans les consulats, nous tenons également des permanences. Ce que l'on ne peut pas, c'est effectivement intervenir au profit de personnes dont on ignore l'existence ou l'arrestation.

Il y a tous les éléments dans les sites Conseils aux voyageurs ; absolument tous les éléments sur ce que vous proposez, c'est-à-dire : Quoi faire ? A qui s'adresser ? Etc. Mais je sais bien que, quand on est en prison, on n'a pas Internet, etc.

La situation n'est jamais aussi facile qu'on voudrait qu'elle le soit en pratique, quand il s'agit d'un jeune un peu perdu en voyage. Mais, franchement, chacun fait ce qu'il peut pour venir en aide à des ressortissants qui se retrouvent dans des situations comme cela, surtout dans ces endroits-là, effectivement.

Je vous comprends.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu de la circonscription de Vienne, Président de la commission de l'Union européenne

Monsieur le Directeur, je vous rappelle que vous étiez venu nous expliquer avec beaucoup de talent les différences qui existaient justement entre justement consulat de l'Union européenne et consulat européen, il y a quelques années de cela. J'avais écouté cela avec beaucoup d'enthousiasme. Mais malheureusement, on a vu que les choses n'avaient pas beaucoup avancé. Mais je pense que le *Livre vert* qui a été maintenant amené par la commission de l'Union européenne fait que, au moins, on n'a pas oublié le sujet et que les choses pourront aller dans ce sens.

Et, puisque l'on reste dans le domaine de l'Union européenne et simplement pour ne pas reprendre la parole tout à l'heure, je voulais confirmer devant le bureau de ce samedi matin que notre commission de l'Union européenne se déplacera le 13 mars à venir à Bruxelles où elle essayera de rencontrer des représentants de la délégation française.

Voilà.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Claire SPARROW.

Madame Marie-Claire SPARROW

Je suis l'avocate du consulat et de l'ambassade de France en Angleterre depuis 1983. A ce titre, je travaille beaucoup avec les services sociaux du consulat de France à Londres. On s'occupe : de l'arrestation et de la détention des prisonniers ; des accidents ou maladies graves ; des actes de violence subis par un citoyen ; de décès des citoyens, de l'aide aux citoyens en défense et de leur rapatriement.

Je peux aussi comparer avec les consulats de Grande-Bretagne parce que je suis aussi au barreau britannique. Les consulats français ont la réputation de s'occuper très bien de leurs citoyens et sont, en fait, les meilleurs consulats au monde. Les juges anglais disent qu'un Français n'est jamais seul, qu'il a son consulat.

Ce qui m'inquiète dans cette proposition, c'est que nos citoyens français qui ont l'habitude de ce genre de *quality treatment*, c'est-à-dire de consulat de classe, vont se retrouver avec des consulats de seconde classe. Pour ne parler que des consulats anglais, ceux-ci n'offrent pas à leurs citoyens la même qualité de service que nous donnons à nos citoyens.

Le consulat de France à Londres, par exemple, travaille à pleine capacité. J'ai entendu parler des assistantes sociales ; ils n'ont pas d'assistantes sociales. C'est donc le personnel, donc les recrutés locaux qui font ce travail. Je ne vois pas comment un consulat qui travaille déjà à pleine capacité peut s'occuper d'autres ressortissants d'États membres alors que, en fait, on parle de réduire leurs capacités et leurs moyens. Cela m'inquiète personnellement énormément.

En plus, les gens se déplacent énormément, et particulièrement les jeunes. L'année sabbatique, maintenant, c'est devenu pratiquement obligatoire. Alors on va voir des gamins se pointer dans les consulats, mettons allemands ou je ne sais pas où.

Comment vont-ils faire ? Il se pose un problème de langue. Qui va leur parler en quoi ? Les voyez-vous, qui arrivent ? On va leur parler en anglais ? En allemand ? Alors qu'ils sont français et ne parlent pas une autre langue. Moi, cela m'inquiète énormément et cela concernant les ressources non seulement humaines mais également financières.

Par exemple, en cas de rapatriement à effectuer, cela coûte de l'argent. Qui va payer ? En général, c'est la société de bienfaisance française qui dépanne. Comment va-t-on faire ? Je vous dis tout simplement que, d'après mon expérience, ce n'est pas physiquement *manageable*, ce n'est pas faisable. Je vous le dis tout de suite. C'est un grand rêve ; c'est une belle utopie. Mais, au point de vue pratique, je ne vois vraiment pas comment cela va se réaliser.

(Brefs applaudissements.)

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai dit tout à l'heure, en préliminaire de mon propos, qu'il n'y avait pas de droit à la protection consulaire ; j'ai fait attention à ce que j'ai dit. Je fais attention à ce que je dis. C'est une faculté. Le traité de l'Union européenne n'institue absolument pas un droit à la protection consulaire.

Donc un Français ou un Allemand qui va voir le consulat de Belgique à la Paz n'a aucun droit. Il a le droit de le demander ; cela, oui. Il a le droit de demander ; il n'a aucun droit autre.

Ce qui nous oblige, nous simplement, c'est à faire en sa faveur, si ce pays n'a pas d'ambassade de Belgique, ce que nous pourrions faire à l'égard de notre propre ressortissant, dans la même situation. Mais, comme nous ne sommes obligés, vis-à-vis de notre propre ressortissant pas à davantage, puisque ce n'est pas non plus un droit pour les Français — il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas un droit, c'est une faculté ; on peut –, on avise alors et on fait avec les moyens du bord. C'est cela la réalité. Il n'y a donc pas de drame sur le plan juridique. C'est : chacun fait ce qu'il peut avec les moyens qu'il a.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

C'est vrai, Monsieur le Directeur, qu'il n'y a, juridiquement et foncièrement juridiquement, rien qui l'oblige et qui n'oblige pas, non plus, les Français ; c'est ce que je voulais dire. Toutefois, il y a quand même cette non-discrimination qui est appliquée aussi ; et le Conseil européen du mois de juin de cette année en a tenu compte, qui a même précisé, à la suite du rapport BARNIER justement, en rappelant que la non-discrimination s'appliquait pour la protection consulaire et qu'il fallait la reconnaître.

Il n'y a donc pas, juridiquement, dans les textes ; mais, comme ce n'est pas non plus pour les Français, on va dans la même direction et on y va de plus en plus.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME

En tant que Rapporteur de la commission de l'Union européenne ici de notre assemblée, je pense que ce *Livre vert* de la Commission européenne est capital parce qu'on le voit poser énormément de questions qui ne sont pas résolues et vont nécessiter des débats.

Donc nous avons évidemment, hier matin, au bureau de la Commission, décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de notre session du mois de mars. Et je pense que, pour une fois...

D'abord, on s'était demandé, au mois de septembre, à quoi servait notre commission de l'Union européenne et si l'on pouvait y aborder des problèmes pratiques. Ici, c'est vraiment la possibilité que nous avons, en tant que Français de l'étranger, de pouvoir nous positionner, même si on nous a dit que, à propos de ce *Livre vert*, la Commission n'avait pas vraiment les droits réels, ni les compétences réelles pour le faire.

Mais je crois que c'est une occasion unique à saisir et que tous les membres de l'AFE, qu'ils soient membres de la Commission européenne ou pas, devraient, d'ici le mois de mars, par Internet, par le site de l'AFE, envoyer leurs questions, leurs réactions à ce *Livre vert* pour que l'AFE dans son ensemble puisse faire des suggestions dans ce domaine. Voilà.

Et nous n'aborderons pas, évidemment, ici... Enfin je ne vois pas... Ce sont des débats qui peuvent durer des heures, sur chaque sujet qui est passionnant.

Madame la Présidente remercie Madame Anne MONSEU-DUCARME et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Canberra, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement

Monsieur le Directeur, je vous remercie sincèrement pour les propos concernant ces consulats, ce projet de consulats européens. J'irai directement au but : nous avons, en Australie, la chance d'avoir des consulats honoraires franco-allemands. Tous nous connaissons les problèmes qui ont suivi la fermeture du consulat de Melbourne. Je pense qu'à ce jour il existe un projet concernant éventuellement un consulat franco-allemand à Melbourne. C'est un projet, bien sûr ; on apprend en marchant. Mais, si au moins nous pouvions recueillir vos impressions, vos commentaires sur ce projet, de façon à ce que nous puissions, sur place, préparer le terrain pour nos compatriotes. Il est bien certain que nous sommes dans un nouveau contexte.

Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Sur ce point je peux vous dire que, effectivement, la dernière fois que j'ai rencontré mon homologue allemand, à Paris, dans le procès-verbal de notre réunion, nous avons tenu à signaler à nos ministres respectifs que Melbourne constituait notre projet, notre priorité numéro un.

Tout le monde n'est pas exactement de cet avis partout. Il existe des contraintes immobilières ; il y en a aussi de personnel ; des ambassadeurs changent qui ont, naturellement, leur propre sensibilité. Voilà.

Mais je peux vous assurer que, sur le plan politique, les ministres ont toujours marqué que ce projet était prioritaire et emblématique ; et les directeurs compétents des deux pays aussi. Alors cela ne suffit pas ; mais c'est déjà pas mal. On ne va peut-être pas assez vite. Ce n'est pas moi qui puis décider de tout. Dans ce domaine, un certain nombre d'autres participants interviennent.

Votre appui serait d'ailleurs précieux ; je pense que ce n'est pas gagné ; ce n'est pas gagné. Nous évoluons dans un curieux système où le pouvoir politique a parfois du mal à faire passer ses décisions dans les faits. Même quand un certain nombre de fonctionnaires considèrent que leur devoir consiste également à aller dans le même sens, cela ne suffit pas toujours. Il existe des freinages, des obstacles ; quelquefois, ce sont des obstacles légitimes tels que des problèmes de personnel ou de locaux.

Mais enfin, on avance quand même sur cette ligne et pas sur celle d'un consulat honoraire, avec du personnel français qui serait caché derrière un mur ; enfin etc. Non ; on est sur l'idée, le concept d'un consulat franco-allemand qui pourrait être tantôt dirigé par un Allemand, tantôt dirigé par un Français. C'est tantôt le drapeau allemand qui flotterait, tantôt le drapeau français ; mais tout le monde saurait que c'est un consulat ouvert aux deux pays et fait par les deux pays. Voilà.

Madame la Présidente remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Je voulais simplement réagir à certaines interventions. En fait pour dire que c'est quelquefois à travers certaines crises — des crises mondiales et, bien sûr, je me réfère au Liban — que certains de ces dossiers peuvent effectivement avancer. Ceci aussi pour dire que les relations inter étatiques peuvent évoluer à partir du moment où elles sont mises réellement face à certaines responsabilités, ces responsabilités étant notamment les intérêts de ces ressortissants.

Partant, ce que nous avons vécu au Liban en constitue certainement un des exemples. Cela a pu mettre aussi en exergue le fait que l'ensemble des réunions de sécurité qui se sont tenues au sein de l'ambassade de France se sont faites en présence de tous les ambassadeurs, ou en tout cas d'une grande partie des ambassadeurs européens. Ceci constituait un énorme pas parce que cela ne s'était jamais produit auparavant.

D'autre part, le dispositif de départ du Liban, il faut le savoir, prévoyait un quota de 30 % de ressortissants européens. On a pu à travers ce quota de 30 % gérer le départ des citoyens Européens, ce qui n'était pas non plus chose facile à gérer. Donc, partant d'un état de crise, des solutions peuvent s'appliquer immédiatement sur le terrain et profiter à d'autres pays.

Évidemment, la France était là, je dirais, le ténor en raison de l'importance de la présence française au Liban. L'ambassadeur de France a pris à bras-le-corps la situation. Il a géré l'ensemble du dispositif. Mais je pense que, à l'avenir, il serait bon que nous puissions, à partir du principe de la participation de tous les États, faire face tous ensemble, avec un des ténors, comme cela était précisé tout à l'heure, présent dans le pays concerné et essayer de donner des responsabilités à un des pays pour jouer ce rôle de ténor.

Et, enfin, peut-être pourrions-nous envisager d'aménager un espace européen, un espace physique européen au sein de nos consulats, au sein de nos ambassades, de manière à ce que, justement, cette idée de l'Europe puisse effectivement naître physiquement à travers un espace qui lui serait propre.

Merci.

Madame la Présidente indique qu'il lui reste deux demandes de prise de parole et qu'ensuite ils arrêteront ; elle donne la parole à Monsieur Bernard ZIPFEL.

Monsieur Bernard ZIPFEL

Dans le cadre de la mise en place des consulats européens et des bureaux communs, quatre zones expérimentales ont été proposées, à savoir : les Caraïbes, les Balkans, l'océan Indien et l'Afrique de l'Ouest. Je voudrais savoir si déjà les pays représentant ces zones ont été choisis, sur quels critères ils le seront et quels seront d'ailleurs les pays chefs de file. Je vous remercie.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je vous ai dit tout à l'heure que nous considérions que la Commission n'était pas compétente pour émettre ce genre de propositions et que, de toute façon, un certain nombre de pays membres, dont la France, ne suivaient pas la Commission. Donc nous ferons cela entre nous, au niveau intergouvernemental, conformément au Traité. Et donc nous ne travaillons donc pas à partir de ce document.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM pour une dernière prise de parole.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, je voudrais vous féliciter ainsi que le bureau d'avoir pris l'initiative d'organiser cette présentation du *Livre vert* de la Commission européenne parce qu'il est extrêmement important que nous soyons associés à toute cette réflexion sur tout ce qui se passe à Bruxelles.

Je voudrais juste revenir très rapidement sur quelque chose : quand vous avez souligné cette excellente idée britannique de disposer de bureaux dans les pays d'accueil, je voudrais vous dire que ce n'est pas une idée britannique. C'est une idée française qui avait été présentée lors d'un colloque des fédérations de ressortissants européens en France en 1995 au Sénat et que j'avais d'ailleurs eu l'honneur de porter devant une commission institutionnelle au parlement européen.

C'est vrai que nous avons des difficultés et je comprends l'inquiétude de Marie-Claire SPARROW parce que les Britanniques, par exemple, pour en revenir à eux, n'ont pas du tout, du tout, la même conception que nous, non seulement de l'état civil, mais aussi des affaires consulaires. Il était d'ailleurs paru un article rapportant une interview du responsable des Affaires consulaires britanniques dans une revue internationale soulignant que, pour lui, les affaires consulaires et les consulats ne devaient s'occuper que des hommes d'affaires britanniques présents dans les pays et absolument pas des Britanniques qui avaient choisi d'aller habiter dans d'autres pays. Donc vous voyez la difficulté.

Je voudrais aussi souligner un aspect qui me paraît important : Jean-Louis MAINGUY a parlé des crises, de la crise au Liban. Encore une fois, je voudrais féliciter nos élus pour tout ce qu'ils ont fait avec l'ambassade pour aider nos ressortissants. Mais déjà, au moment de la crise en Côte d'Ivoire, nous avions souligné l'importance d'essayer d'aider nos ressortissants qui avaient pris le risque d'aller s'établir dans des pays hors de l'Union européenne et qui se retrouvent, en cas de crise géopolitique, en cas de grave conflit, privés de moyens, de ressources, et ont besoin d'être aidés.

A ce moment-là, j'avais proposé lors d'une discussion du budget des Affaires étrangères, à Monsieur Michel BARNIER, que la France demande à l'Union européenne (d'essayer?) de créer un fonds d'indemnisation et d'aide à ces personnes-là.

Alors j'entends maintenant certains candidats parler d'un fonds d'indemnisation qui pourrait être voté à l'échelle française. C'est très bien ; mais je crois que la France fait toujours le maximum pour tous les ressortissants européens. Il serait bien qu'il s'opère une mutualisation des moyens et que ce fonds soit créé à l'échelle européenne.

J'ai écrit à Monsieur BARROSO à ce sujet ; je n'ai donc bien sûr pas encore reçu de réponse, car c'est un processus qui est très lent. Mais cela m'amène faire à une suggestion : je félicite Monsieur VILLAESCUSA d'avoir pris l'initiative de décider d'une visite de la commission de l'Union européenne à Bruxelles. Mais ne serait-il pas intéressant d'inviter un représentant de la

Commission à notre session ? Je pense même à Monsieur BARROSO qui, j'en suis sûre, serait ravi de venir rencontrer les élus des Français de l'étranger parce que c'est un sujet qui l'intéresse et je suis sûre que, si nous pouvions trouver un moment dans son emploi du temps, lors de la prochaine réunion de notre Assemblée, cela serait une initiative très utile pour le sensibiliser davantage à nos problèmes.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA pour clore ce thème.

Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA

Écoutez, moi je vous dirai seulement quelques mots. Finalement, je constate qu'il était bon de porter ce sujet devant le bureau qui semble s'y être intéressé et qu'il serait encore plus important d'en débattre dans la commission des Affaires européennes, au mois de mars, puisque nous pourrions faire cette proposition à Bruxelles.

Alors, Monsieur le Directeur, c'est vrai - je partage avec vous ce point de vue - que la Commission n'a pas le droit — là on peut encore discuter, elle peut faire les propositions qu'elle veut, sauf que les propositions peuvent être rejetées, sans être prises en considération, bien sûr. Mais elle a tous les droits de réaliser un *Livre vert* si elle veut le faire. Et c'est ce qu'elle fait.

Et la Commission dit, tout simplement, dans sa conclusion du *Livre vert*, qu'elle ouvre - elle ouvre - un débat et que, évidemment, cela aboutit ou cela n'aboutit pas. Mais elle ouvre un débat aux citoyens européens et les élus des Français de l'étranger me semblaient être des personnes tout à fait compétentes pour parler de ces problèmes, de tous ces problèmes européens en dehors aussi de l'Union européenne.

Voilà pourquoi je voulais en parler. Je tiendrai compte de vos réflexions et de celles que vous voudrez bien me faire dans le rapport et le texte que je présenterai à la délégation pour l'Union européenne au Sénat. Et puis, bien sûr, je suis disposé à essayer de répondre à vos autres questions, si vous en avez, et à accepter nos propositions. Merci, en tout cas, de vous y être intéressés.

Et, quant au partage équitable, bien entendu, c'est le point, Monsieur le Directeur, qui est à...

Mais on peut toujours un peu rêver, quelquefois, pour essayer de faire avancer les choses. Certes, on ne va pas arriver dès demain à installer des consulats communs partout ; je suis d'accord. Maintenant, il existe le problème des consulats britanniques et autres ; mais il y a des points sur lesquels on peut peut-être avancer et la protection, dans les pays où il n'y a rien d'autre.

Je vous rappelle que ce sont 107 pays où il y a très peu de consulats de l'Union européenne ; et peut-être que, dans ces pays-là, certains ressortissants seront contents de savoir qu'ils peuvent faire appel en tout cas à ces consulats selon le principe de la non-discrimination même si on peut rappeler que ce n'est pas un droit absolu dans la justice du pays.

Merci.

Madame la Présidente

Je vous remercie et je vous remercie aussi d'avoir suggéré au collège des Vice-Présidents d'inscrire ce point à l'ordre du jour ce matin. J'appelle maintenant Madame Hélène CONWAY qui va présenter le rapport de la commission temporaire de la formation.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Madame Hélène CONWAY, Présidente de la commission temporaire de la Formation professionnelle, membre élu de la circonscription de Dublin

Mes Chers Collègues, je pensais en fait avoir rendez-vous avec vous pour la dernière fois en septembre dernier, puisque je vous avais alors annoncé la fin de la vie de la commission temporaire pour la Formation professionnelle. Et puis Monsieur ROBION m'a rappelé que nous devions présenter un rapport final, ce que je vais faire ce matin, de façon très brève. Entre-temps, Monsieur Alain MIRADE a rassemblé l'ensemble des comptes rendus des réunions de cette commission qui se sont déroulées entre septembre 2003 et mars 2006.

A la lecture — ou plutôt à la relecture de ces comptes rendus —, je me suis rendu compte que, finalement, ces comptes rendus étaient très riches, mais qu'ils étaient aussi divers parce qu'ils contenaient à la fois

- . les présentations des différents intervenants que nous avons auditionnés,
- . le compte rendu des débats des membres de la Commission et puis
- . plusieurs vœux et motions.

Et j'ai pensé que, si je devais réécrire l'ensemble, je commettrais certainement des omissions de points importants, et que cela n'avait pas grand sens. Alors, ce que j'ai fait, c'est que j'ai écrit un texte, que vous avez sous les yeux, qui est assez court. Ce texte doit servir, en fait, d'introduction et, plutôt que d'avoir à réécrire l'ensemble de ces trois années de travaux, je pense que vous avez certainement conservé de façon très précieuse les comptes rendus qui avaient été distribués à chaque fois et que vous pourrez donc vous y référer et que cette introduction, vous l'avez donc maintenant ; nous allons en parler un petit peu et cela servira de clôture et rapport final.

D'autre part, Monsieur MIRADE a accepté de présenter l'ensemble des comptes rendus sur le site de l'AFE. Alors, si vraiment vous n'avez plus accès aux rapports sur papier, vous pourrez consulter le site et relire ce qui s'est passé pendant ces trois années.

Que dit ce texte ?

Cette introduction reprend tout d'abord la mission première de la Commission. Je vous réfère au deuxième paragraphe du texte que vous avez sous les yeux.

La mission consistait donc à :

- créer des liens entre l'administration et les conseillers ;
- informer les conseillers sur les services existants et à leur faire connaître leurs interlocuteurs ;
- faciliter la communication par la mise en commun des situations et des problèmes rencontrés localement ;
- s'inspirer des réussites locales afin qu'elles puissent être imitées et reproduites ;
- suivre la mise en place des Comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

Le texte rappelle aussi pourquoi les sujets de la formation professionnelle et de l'emploi restent toujours au cœur des Français de l'étranger — je pense des Français de l'Hexagone aussi.

Enfin, le texte vous rappelle les deux principaux objectifs que s'était fixés la Commission, à savoir :

- . l'information des conseillers et puis
- . le suivi de la mise en place des comités consulaires et de la LOLF.

Pour ce qui est du premier objectif — et là, je vous réfère au dernier paragraphe en haut de page — la Commission a travaillé sur la base d'auditions de spécialistes qui ont informé les conseillers sur les possibilités de formation ainsi que sur les réformes qui touchent les droits des salariés. Cette information avait bien sûr pour but de donner des outils, si vous voulez, aux conseillers et de leur permettre de participer activement aux projets dans leur circonscription respective.

Je ne sais pas si j'ai besoin de vous lire ce que vous avez sous les yeux ; ce n'est certainement pas nécessaire. Mais enfin, voilà la façon dont nous avons travaillé.

Il est apparu assez rapidement que le réseau existant était, en fait, très important, et qu'il existait une difficulté principale, celle de savoir à quel guichet s'adresser, finalement. C'était donc là que résidait le problème principal.

Je pense — enfin j'espère — que les conseillers sont mieux informés aujourd'hui et mieux armés pour répondre aux demandes grandissantes de nos compatriotes.

Le deuxième objectif consistait à suivre la mise en place des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle. Nous avons donc assisté, pendant cette période de trois ans, à l'expérimentation du lancement de comités consulaires en mars 2005. Un rappel des postes pilotes est fait. Donc ces comités consulaires devaient regrouper les CCPAS et le CCPEFP.

Je terminerai en vous disant tout simplement que les conseillers ont pensé qu'il était important de continuer à parler, et surtout à s'informer de ce qui se passait dans ce domaine donc de la formation et de l'emploi et qu'à partir d'aujourd'hui un groupe de réflexion continuera à se réunir au sein de la commission permanente pour les Affaires économiques et financières.

Voilà. J'en ai terminé. Si vous avez des questions.

(Applaudissements.)

Madame la Présidente remercie Madame Hélène CONWAY et indique que, avant de noter les prises de parole, elle donne la parole à Monsieur BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je dirai juste deux petites choses.

D'abord, je remercie chaleureusement Madame CONWAY pour son rapport, et dirai que, en ce qui me concerne, je souscris complètement aux conclusions — je ne sais pas si ce sont les conclusions ou l'introduction — mais au terme, en tout cas, auquel elle est arrivée dans son rapport.

Ma deuxième remarque, c'est pour dire que j'ai signé, mercredi dernier, avec le président de l'UCCIFE, Monsieur BELLANGER, qui est d'ailleurs membre de votre assemblée, une nouvelle convention qui organise, ou qui actualise, les rapports entre les Comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle et les chambres de Commerce, enfin les chambres de Commerce qui font partie du réseau de l'UCCIFE, de manière à dynamiser cette relation qui est fondamentale pour les activités de placement et de formation professionnelle des Français à l'étranger.

Nous avons, à cette occasion, passé en revue les endroits du monde où nous considérons que des progrès avaient été enregistrés et ceux où nous pensons qu'il faudrait faire des efforts parce que les communautés françaises s'y développent. Je pense par exemple à la Chine, à l'Inde, ainsi qu'à d'autres régions aussi, où nous pouvons de part et d'autre - et où nous avons matière à le faire - susciter des projets et les encourager.

Merci beaucoup.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Hélène CONWAY pour apporter un complément.

Madame Hélène CONWAY

J'ai simplement omis de dire que ce que vous avez sous les yeux avait été approuvé par le rapporteur, Monsieur Claude MAC GAW, que je veux saluer aujourd'hui pour l'excellent travail qu'il a accompli pendant les trois années de rapports, produisant les comptes rendus que vous avez, qui sont tous ici par le poids, en fait dans un souci d'économiser le papier, c'est pour cette raison que nous n'avons pas imprimé à nouveau aujourd'hui l'ensemble de ces comptes rendus. Mais je voulais saluer son travail.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants

Si vous me permettez, j'apporterai une rectification d'ordre mineur au très bon rapport de notre collègue Hélène CONWAY, et préciserai que le Comité consulaire pour l'emploi et la protection sociale du centre du Canada n'est pas basé à Ottawa mais à Toronto. En fait, il s'agit du Comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle, évidemment.

Madame la Présidente s'enquiert d'éventuelles autres demandes de prise de parole.

Madame la Présidente

Nous en avons terminé avec ce point, et je vous remercie, Madame la Présidente.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 6^E SESSION DE
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER DE MARS 2007**

Madame la Présidente

Nous allons passer au projet d'ordre du jour de la 6^e session de l'Assemblée, celle de mars 2007. Je vous rappelle qu'elle se tiendra à partir du lundi 12 mars 2007.

En collège des Vice-Présidents élargi, il a été décidé d'accorder deux demi-journées aux commissions temporaires ; elles se réuniront donc les lundi et mercredi matin.

Le lundi après-midi, le mardi toute la journée, et le mercredi après-midi seront consacrés aux réunions des commissions permanentes.

Le jeudi matin, à 11 h, en principe, aura lieu la séance des questions orales et des questions d'actualité. Il est prévu d'abord d'accueillir un invité ; il est suggéré d'inviter le ministre de l'Économie, Monsieur Thierry BRETON. Apparemment, d'après son agenda, il aurait plus de possibilités le matin que l'après-midi puisqu'il se rend au Sénat l'après-midi pour les questions d'actualité.

Ensuite viendront les rapports des commissions puisque, en mars, ce sont des rapports et pas des synthèses.

Jeudi après-midi, ce sera la commission des Finances.

Vendredi matin, ce seront les Affaires sociales et les Affaires culturelles.

Vendredi après-midi, l'Union européenne, Lois et règlements.

Et, le samedi matin, il sera fait une présentation des synthèses des commissions temporaires donc celles :

- . des Anciens Combattants,
- . de la Participation électorale, et
- . de la Sécurité.

Y a-t-il des observations ?

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Je voudrais donner une information : le ministre Renaud DONNEDIEU DE VABRES souhaiterait recevoir les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger et ce sera fait, en principe, le mardi soir, à 18 h 00. Je vous le confirmerai par écrit. Mais je crois que ce sera un moyen de sensibiliser nos élus aux questions culturelles à l'étranger qui n'ont pas véritablement été abordées, sinon bien sûr dans la commission des Affaires culturelles. Et ce serait une manière aussi de découvrir son ministère, rue de Valois, et de l'écouter nous parler de ses ambitions culturelles à l'étranger pour la France.

Madame la Présidente

D'accord, je vous remercie pour cette information. Il n'y a pas de commentaires particuliers sur ce projet d'ordre du jour ? Donc, nous considérons qu'il est adopté. Nous avons aussi fixé les dates de la réunion du bureau du mois de juin. Je vous laisse le temps de prendre vos agendas...Donc ça serait vendredi 8 et samedi 9 juin et, en ce qui concerne la session de septembre, celle-ci se déroulerait du lundi 3 au samedi 8 septembre.

Y a-t-il des observations ? Nous considérons donc que ces dates sont arrêtées.

Je vous remercie pour toute votre attention. Je vous souhaite un bon retour, de bonnes fêtes, un bon début d'année et puis nous nous retrouverons avec plaisir au mois de mars.

Merci.

Monsieur Francis André HUSS

Je voudrais inviter les membres de la commission temporaire pour la Participation électorale à une réunion totalement informelle, sans vote, pour faire connaissance, parler un petit peu pendant une demi-heure, de 12 h à 12 h 30 et M. ROBION accepte de bien vouloir se joindre à nous, s'il se pose des questions sur l'utilisation du site pour démarrer nos travaux et gagner un peu de temps avant de travailler plus sérieusement au mois de mars. C'est en salle 6, à 12 h.

La séance est levée à 12 h 05.